



TUNISIE

Octobre 2015

CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE RÉAMÉNAGEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA TUNISIE

Dans le cadre des consultations de 2015 au titre de l'article IV, sixième revue de l'accord de confirmation et demande de réaménagement, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration et résumant les avis du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord de confirmation, le 30 septembre 2015.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 30 septembre 2015. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 10 juin 2015 avec les autorités tunisiennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 septembre 2015.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration des services du FMI** mettant à jour les informations sur l'évolution récente de la situation économique.
- Une **déclaration de l'Administrateur pour** la Tunisie.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tunisiennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tunisiennes *
Protocole d'accord technique *
Questions générales *
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse No. 15/448
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
30 septembre 2015

Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue au titre de l'accord de confirmation en faveur de la Tunisie

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième revue des résultats économiques enregistrés par la Tunisie dans le cadre d'un programme appuyé par un accord de confirmation de 24 mois. L'achèvement de la sixième revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 214,875 millions de DTS (environ 301,6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 1 milliard de DTS (environ 1,41 milliard de dollars).

L'accord de confirmation de deux ans, d'un montant de 1,146 milliard de DTS (environ 1,61 milliard de dollars et 400 pourcent de la quote-part de la Tunisie), a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 juin 2013 ([voir le communiqué de presse No. 13/202](#)). Le 11 mai 2015, le Conseil d'administration a approuvé une extension de 7 mois de l'accord de confirmation jusqu'au 31 décembre 2015 afin de donner aux autorités tunisiennes le temps de mettre en œuvre les mesures requises pour tenir les engagements futurs —notamment les réformes bancaire et budgétaire — qui contribueront à réduire les vulnérabilités et à promouvoir une croissance plus forte et inclusive.

En achevant la sixième revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande présentée par les autorités pour ajuster le calendrier des achats au titre de l'accord.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la Tunisie, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général Adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie tunisienne a été résiliente dans un contexte marqué par une transition politique prolongée et une conjoncture économique internationale difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs prévus dans le programme appuyé par le FMI ont été respectés. Cependant, les progrès en matière de réformes structurelles, y compris dans les domaines bancaire et des finances publiques, ont été difficiles. L'aboutissement réussi de la transition politique constitue une occasion pour faire avancer la mise en œuvre des réformes et de mener à terme le travail non encore achevé dans les délais du programme.

La position budgétaire de 2015 est appropriée pour atténuer l'impact économique des récents attentats terroristes, mais il demeure essentiel de reprendre le rééquilibrage budgétaire à compter de 2016 afin de réduire les vulnérabilités. Une meilleure composition du

budget s'impose — y compris par la maîtrise de la masse salariale, la réforme des subventions énergétiques et une politique fiscale propre à promouvoir davantage d'équité et d'efficacité — afin de dégager de la marge pour le financement des dépenses d'investissement prioritaires. Des réformes propices à la croissance, y compris dans les entreprises publiques, la gestion des finances publiques et l'administration fiscale, permettront d'améliorer la capacité d'absorption, l'équité et la gestion des risques.

Une politique monétaire prudente devrait continuer à maîtriser les tensions inflationnistes, à préserver les taux d'intérêt réels positifs et à réduire les tensions sur le taux de change. Une plus grande souplesse du taux de change — y compris en limitant les interventions sur le marché des changes au lissage des fortes fluctuations — aiderait à accroître les réserves et à corriger les déséquilibres extérieurs.

Afin de renforcer le système bancaire et de faciliter l'intermédiation du secteur financier, il importe de recapitaliser toutes les trois banques publiques et de mettre à jour les business plans sous-jacents afin d'assurer la conformité aux normes réglementaires durant toute la période de restructuration. La modernisation du dispositif de résolution et de supervision bancaire et la mise en place d'un cadre efficace de procédures collectives sont également essentiels.

Pour impulser la croissance et la création d'emplois il est nécessaire d'améliorer le climat des affaires. Il convient d'encourager à accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles, notamment pour renforcer le climat des investissements et le marché du travail.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°15/471
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 octobre 2015

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration achève les consultations de 2015 au titre de l'article IV avec la Tunisie

Le 30 septembre 2015, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie¹.

L'économie tunisienne a fait preuve de résilience pendant la longue transition politique et face à un environnement économique international difficile. Le pays a été confronté à des vents contraires liés aux menaces pesant sur la sécurité et aux tensions sociales, qui compensent les effets positifs de l'achèvement de la transition politique, de la baisse des prix internationaux du pétrole et de la reprise en Europe.

La croissance s'était bien redressée après le creux de 2011, mais elle s'est affaiblie au début de 2015 : la croissance du PIB a atteint en moyenne 1,2 % (sur un an) pour le premier semestre, du fait d'un ralentissement notable de l'activité dans l'industrie manufacturière, le tourisme et le secteur minier. Par ailleurs, le chômage reste élevé. L'inflation globale est tombée à 4,2 % en juillet, en raison de la baisse des prix des produits alimentaires et d'une politique monétaire prudente.

Les déséquilibres extérieurs demeurent élevés. La faiblesse des recettes tirées du tourisme, l'augmentation des importations (en particulier de produits énergétiques et de biens d'équipement) et la baisse des exportations de pétrole et de phosphate ont porté le déficit des transactions courantes à 8,8 % du PIB en 2014, soit son niveau le plus élevé depuis les années 80. Les exportations exceptionnelles d'huile d'olive et la diminution des importations énergétiques ont réduit le déficit au début de 2015, mais cette amélioration ne devrait pas durer, car les recettes tirées du tourisme, qui ont fort souffert des attaques du Bardo et de Sousse, devraient baisser cette année. Les volants de réserves se maintiennent, grâce au succès d'une émission obligataire internationale plus tôt dans l'année.

La situation budgétaire s'est améliorée : le déficit budgétaire structurel est tombé à 3,3 % du PIB en 2014 grâce à la bonne tenue des recettes. Cependant, la composition du budget s'est affaiblie : l'investissement public, qui est nécessaire pour soutenir la croissance, a atteint un plus bas de 4,2 %

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

du PIB, tandis que la masse salariale, qui représente environ 60 % des recettes, a augmenté. La loi de finances révisée pour 2015 prend en compte les répercussions à court terme du ralentissement économique récent, notamment en prévoyant une augmentation des dépenses de sécurité et des transferts aux petites et moyennes entreprises.

Le système bancaire demeure fragile : le ratio des fonds propres pour l'ensemble du système s'établit au-dessous des exigences réglementaires. Les prêts improductifs du secteur bancaire restent élevés, à 15,8 %. En raison de la faible croissance des dépôts, les banques publiques demeurent structurellement illiquides, ce qui accroît le recours au refinancement auprès de la BCT. Dans ces conditions, la croissance du crédit au secteur privé reste modeste, et son niveau est largement inférieur au potentiel.

Les perspectives à moyen terme demeurent favorables : la croissance devrait s'accélérer à 4,7 % d'ici 2020. Elles dépendent d'une baisse des risques sur le plan de la sécurité et d'une atténuation des tensions sociales, ainsi que de la bonne et rapide exécution de vastes réformes qui améliorent le climat des affaires et favorisent le développement du secteur privé.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils félicitent les autorités d'avoir préservé la stabilité macroéconomique pendant une transition politique prolongée et face à un environnement économique international difficile. Si tous les critères de réalisation quantitatifs du programme appuyé par le FMI ont été remplis, il a été difficile de faire avancer les réformes structurelles. Les administrateurs regrettent les attaques terroristes récentes, qui ont sapé la confiance et la croissance en 2015, et adhèrent à la réaction des autorités. Ils conviennent que, après avoir mené à bonne fin la transition politique, les autorités ont maintenant l'occasion de continuer de renforcer la position budgétaire, d'achever les réformes du secteur financier et d'accélérer les réformes structurelles visant à améliorer les perspectives de la croissance et de l'emploi.

Les administrateurs sont d'avis que le relâchement modeste de la politique budgétaire face à l'affaiblissement de l'activité économique en 2015 est approprié, mais ils soulignent qu'il est nécessaire de reprendre l'assainissement à compter de 2016. À cet égard, les administrateurs engagent les autorités à améliorer la composition du budget en limitant l'augmentation de la masse salariale grâce à une réforme de la fonction publique et en réduisant les subventions énergétiques d'une manière soutenable grâce à l'application d'une nouvelle formule de calcul automatique des prix des carburants. Ils notent aussi qu'il importe d'utiliser l'espace budgétaire pour les dépenses sociales prioritaires et d'accroître l'exécution de l'investissement public, qui est aujourd'hui faible.

² À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Les administrateurs soulignent qu'il importe d'opérer des réformes budgétaires qui ne nuisent pas à la croissance. Ils notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à adopter une réforme fiscale qui accroît l'équité, l'efficacité et les recettes permanentes. Un renforcement de la gestion des finances publiques et du suivi des entreprises publiques contribuerait à réduire les risques budgétaires. Les administrateurs saluent aussi la détermination des autorités à réformer les retraites.

Les administrateurs saluent la politique monétaire prudente des autorités. Ils jugent encourageant le passage récent à des taux d'intérêt réels positifs et la volonté de la banque centrale de relever davantage son taux directeur si les tensions inflationnistes se matérialisent. Les administrateurs attendent avec intérêt le renforcement du cadre de la politique monétaire et l'adoption de la loi sur la banque centrale, qui renforcera son indépendance et précisera ses objectifs. Ils souscrivent à la volonté des autorités d'assouplir le taux de change — avec en parallèle un approfondissement du marché des changes — qui contribuera à renforcer les volants de réserves et à réduire les déséquilibres.

Les administrateurs saluent les mesures qui sont prises pour moderniser et renforcer le système bancaire et sa gouvernance. Ils appellent à achever rapidement la recapitalisation de toutes les banques publiques et soulignent qu'il importe de veiller au respect de la réglementation pendant toute la période de restructuration. Les administrateurs soulignent aussi qu'il est important de moderniser le dispositif de résolution bancaire, de renforcer le contrôle et la réglementation des banques, et de mettre en place une loi efficace sur les faillites afin de s'attaquer aux prêts improductifs.

Les administrateurs soulignent qu'il est essentiel d'améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance et la création d'emplois, ainsi que rehausser la compétitivité. Ils saluent l'adoption de la loi sur la concurrence et appellent les autorités à redoubler d'efforts pour réformer l'appareil réglementaire, notamment en adoptant une loi sur l'investissement qui existe de longue date, et pour engager des réformes du marché du travail qui s'attaquent au chômage élevé.

Il est prévu que la prochaine consultation avec la Tunisie au titre de l'article IV se déroulera conformément à la décision du Conseil d'administration sur les cycles de consultation pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-16

	2012	2013	2014		2015		2016
			5 ^e révision 12/12/14	Prél.	5 ^e révision 12/12/14	Proj.	Proj.
Production et revenu (variation en pourcentage)							
PIB réel	3,7	2,3	2,4	2,3	3,0	1,0	3,0
Déflateur du PIB	5,3	5,7	5,7	5,7	4,8	4,8	3,6
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	5,1	5,8	5,6	4,9	5,0	5,0	4,0
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	5,9	5,7	5,5	4,8	4,5	4,4	4,0
Épargne nationale brute (en % du PIB)	16,1	13,8	12,7	12,2	14,2	13,0	14,6
Investissement brut (en % du PIB)	24,3	22,0	20,6	21,0	20,6	21,5	21,7
Administration centrale (en % du PIB, sauf indication contraire) 1/							
Total des recettes (hors dons)	23,1	23,6	23,9	24,0	23,6	22,4	23,1
Total des dépenses et prêts nets	28,8	29,8	28,8	28,1	29,8	28,4	27,4
Solde de l'administration centrale (hors dons)	-5,7	-6,2	-4,8	-4,1	-6,2	-6,0	-4,3
Solde de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-5,0	-4,5	-7,1	-6,7	-6,2	-6,0	-4,3
Solde budgétaire structurel 2/	-5,3	-4,5	-4,1	-3,3	-3,8	-3,5	-2,9
Dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	44,5	44,3	49,4	50,0	55,2	54,0	56,3
Dettes publiques en monnaies étrangères (en % de la dette totale)	62,8	63,9	68,3	68,0	68,3	68,0	75,0
Dettes extérieures totales							
Dettes extérieures (milliards de dollars)	24,3	25,4	26,6	27,4	29,8	28,5	30,1
Dettes extérieures (en % du PIB)	53,8	54,1	54,4	56,2	60,6	64,4	67,5
Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et services hors facteurs)	12,0	9,6	9,2	10,1	7,1	11,3	9,3
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)							
Crédit à l'économie	8,8	6,8	7,2	9,4	6,9	6,5	7,6
Monnaie au sens large (M3 du système financier)	8,4	6,6	8,7	7,8	10,5	6,9	7,6
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1,46	1,48	1,47	1,48	1,44	1,47	1,45
Secteur extérieur (variation en pourcentage)							
Exportations de biens, f.à.b. (en dollars)	-4,6	0,3	1,1	-1,9	3,9	-11,3	5,1
Importations de biens, f.à.b. (en dollars)	2,1	-0,5	2,3	1,8	0,9	-15,1	1,1
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	1,4	4,7	2,3	1,4	4,6	4,8	3,7
Importations de biens, f.à.b. (volume)	8,5	5,1	2,6	2,4	3,1	2,0	2,1
Solde commercial (en % du PIB)	-13,5	-12,6	-12,9	-13,7	-11,8	-11,4	-10,1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-8,2	-8,3	-7,9	-8,8	-6,4	-8,5	-7,0
Investissement direct étranger, net (en % du PIB)	1,5	1,1	2,1	2,2	2,8	2,3	2,6
Termes de l'échange (détérioration : -)	-0,1	1,2	0,2	-2,7	0,9	1,6	2,3
Réserves officielles							
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	8,7	7,7	7,8	7,7	10,1	8,2	9,0
En mois d'importations de biens et services de l'année suivante, c.a.f.	3,9	3,4	3,4	4,0	4,4	4,3	4,6
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB aux prix courants (millions de dinars tunisiens)	70.658	76.350	82.643	82.562	89.217	87.399	93.262
PIB aux prix courants (milliards de dollars)	45,2	47,0	48,9	48,6	49,3	44,3	44,6
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage, dépréciation : -) 3/	-1,53	-1,84	...	0,03
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en %, fin de période)	3,3	4,8	...	4,7
Bourse TUNINDEX (31/12/1997=1.000)	4.580	4.381	...	4.674

Sources : autorités tunisiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors comptes de la sécurité sociale.



TUNISIE

16 septembre 2015

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE RÉAMÉNAGEMENT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. L'économie tunisienne a fait preuve de résilience pendant une longue transition politique et face à un environnement économique international difficile. Le pays est maintenant confronté à des vents contraires liés à la montée des menaces pesant sur la sécurité et des tensions sociales, qui mitigent les effets positifs de l'aboutissement de la transition politique, de la baisse des prix internationaux du pétrole et de la reprise en Europe. Le chômage élevé, les déséquilibres extérieurs considérables, la composition inadéquate du budget et les réformes incomplètes du secteur bancaire et du climat des affaires restent les enjeux principaux.

Un programme ambitieux de politique économique et de réforme. Un retour à un assainissement des finances publiques favorable à la croissance, une politique monétaire prudente, et un assouplissement du taux de change sont nécessaires pour limiter les déséquilibres extérieurs et budgétaires élevés, et ancrer les anticipations inflationnistes. Pour une croissance forte et inclusive, il faut redoubler d'efforts pour faire avancer les réformes structurelles, qui ne peuvent plus être reportées. Les priorités incluent : i) améliorer l'intermédiation du secteur financier en achevant la restructuration des banques publiques et en renforçant la réglementation bancaire ; ii) améliorer la composition du budget en limitant la masse salariale, en réformant la fiscalité et les subventions énergétiques, et en accroissant l'investissement public ; et iii) mettre en place un climat des affaires plus propice au développement et à l'investissement du secteur privé en réformant le cadre réglementaire.

La mise en œuvre du programme a donné des résultats mitigés. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 ont été remplis ; un objectif indicatif concernant les dépenses sociales n'a pas été atteint. Les progrès sur le plan des réformes structurelles demeurent lents : trois des dix-sept repères structurels devraient être atteints d'ici fin septembre. La prochaine et dernière revue portera principalement sur l'achèvement des réformes du secteur bancaire et de la fiscalité.

Les risques demeurent élevés. Les principaux risques ont trait à la montée des tensions sécuritaires régionales et internes, ainsi qu'au fléchissement de l'activité économique dans les pays qui sont les principaux partenaires commerciaux. Un environnement social difficile et l'opposition de groupes d'intérêts pourraient fragiliser l'appui aux réformes.

L'achèvement de la sixième revue permet de procéder à un décaissement de 214,875 millions de DTS (environ 300 millions de dollars).

Approuvé par
Daniela Gressani et
Taline Koranchelian

L'équipe était composée de Amine Mati (chef), Lorraine Ocampos, Andrea Gamba et Gomez Agou (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale); Amr Hosny (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Nolvía Saca-Saca et Thierry Bayle (Département des marchés monétaires et de capitaux); Giorgia Albertin (représentant résident) et Adnen Lassoued (économiste local). Madame Saadaoui (Bureau des administrateurs) a participé aux entretiens. Pendant la mission, du 28 mai au 10 juin 2015, et lors d'une visite de suivi, du 7 au 10 juillet 2015, les services du FMI ont rencontré le Gouverneur de la banque centrale, le Ministre des finances, le Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, le Ministre de l'énergie, de l'industrie et des mines, le Ministre des affaires sociales, le Ministre du tourisme, le Ministre du transport, le Ministre de l'agriculture, le Ministre auprès du Premier Ministre chargé des affaires économiques et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants des syndicats, du patronat, du secteur bancaire, du corps diplomatique, des bailleurs de fonds, des partis politiques, de la société civile, du monde universitaire, des médias et du Parlement.

L'équipe a bénéficié de l'excellente assistance de Kadia Kebet, Geraldine Cruz et Rafik Selim.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE : RÉSILIENCE FACE À LA TRANSITION POLITIQUE DIFFICILE ET À LA DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION SÉCURITAIRE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE : ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉPRIMÉE SUR FOND DE VULNÉRABILITÉ ÉLEVÉE	7
PERSPECTIVES AVEC DES RISQUES	10
LE PROGRAMME DE RÉFORME	16
A. Atteindre une stabilité macroéconomique	16
B. Accélérer la croissance et mieux en partager les bienfaits	22
C. Protéger les groupes les plus vulnérables	33
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET MODALITÉS	34
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	36

ENCADRÉS

1. Tunisie : du printemps arabe à une nouvelle démocratie	5
2. Suite donnée par les autorités aux recommandations des précédentes consultations au titre de l'article IV	6
3. Secteur du tourisme : impact économique des récentes attaques terroristes	12
4. La croissance potentielle de la Tunisie	13
5. Emploi et salaires dans le secteur public	18
6. Contraintes en matière d'inclusion et de croissance	24
7. Pourquoi se centrer sur les banques publiques?	29

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente, 2007–15	39
2. Indicateurs extérieurs et financiers, 2007–15	40

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16	41
2. Balance des paiements, 2011–20	42
3. Besoins de financement extérieur, 2012–20	43
4a. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2012–16 (en millions de dinars)	44
4b. Opérations financières de l'administration centrale, 2012–20 (en pourcentage du PIB)	45
5. Situation monétaire (système financier), 2010–16	46
6. Bilan de la banque centrale, 2010–16	47
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15	48
8. Accès et réaménagement au titre de l'accord de confirmation, 2013–15	49
9. Scénario de croissance à moyen terme, 2011–20	50
10. Indicateurs du crédit du FMI, 2012–20	51

APPENDICES

Lettre d'Intention	76
Pièce jointe 1 : Mémoire des Politiques Economiques et Financières	79
Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique	97

ANNEXES

I. Évaluation du secteur extérieur	52
II. Analyse de viabilité de la dette publique	58
III. Analyse de viabilité de la dette extérieure	65
IV. Problématique de l'inclusion	68
V. Une fiscalité équitable	71

CONTEXTE : RÉSILIENCE FACE À LA TRANSITION POLITIQUE DIFFICILE ET À LA DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION SÉCURITAIRE

1. **L'économie tunisienne a fait preuve de résilience pendant une longue transition politique, mais a souffert de la détérioration de la situation sécuritaire.** Au cours des quatre dernières années, la Tunisie a adopté une nouvelle constitution et a achevé avec succès sa transformation démocratique en organisant des élections libres et transparentes. Pendant ce processus, le pays a été confronté à une incertitude considérable, à des troubles sociaux et à des attaques de militants armés (encadré 1). Le pays a réussi à préserver la stabilité macroéconomique face à un environnement économique international difficile et à la montée des tensions régionales. Les attaques terroristes tragiques au Musée du Bardo et à Sousse au premier semestre de 2015, au cours desquelles 60 touristes occidentaux ont été tués, représentent un coup rude pour une économie qui est déjà confrontée à des déséquilibres extérieur et budgétaire élevés.
2. **La politique économique a plus ou moins cadré avec les conseils fournis par le FMI.** En 2012, les autorités ont relâché leur politique budgétaire de manière à faire face aux répercussions immédiates de la révolution de 2011, avant d'engager un assainissement à moyen terme. Cependant, la composition des dépenses s'est détériorée : l'investissement public a été le plus durement touché par l'ajustement. Les autorités ont dans l'ensemble suivi les recommandations du rapport 2012 des services du FMI au titre de l'article IV (encadré 2) dans le cadre de l'accord de confirmation de deux ans qui a été approuvé en juin 2013 et prolongé jusqu'en décembre 2015, et dont les objectifs étaient de stabiliser la situation macroéconomique, d'accélérer la croissance plus forte et plus inclusive ainsi que de protéger les groupes les plus vulnérables. Les réformes structurelles, qui ont bénéficié d'un vigoureux appui des donateurs, avancent lentement.
3. **L'aboutissement de la transition politique et la récente évolution favorable sur le plan extérieur représentent une occasion d'accélérer les réformes.** Un gouvernement de large coalition, qui a prêté serment le 5 février et qui dispose d'une solide majorité au Parlement, offre l'occasion d'aller de l'avant sur le plan de la mise en œuvre des réformes, qui profitera aussi de l'accroissement de la marge de manœuvre résultant de la baisse des prix internationaux du pétrole et de la reprise en Europe — le principal partenaire commercial de la Tunisie. Le gouvernement présentera son programme de réforme à moyen terme dans sa vision économique sur cinq ans, qui sera achevée plus tard cette année en prévision d'une conférence internationale des donateurs qui est prévue pour début 2016.
4. **L'intensification des risques sur le plan de la sécurité, les tensions sociales et la politique de coalition ont compliqué la mise en œuvre de la politique économique.** La frustration face au manque d'opportunités économiques — conflits sociaux dans le secteur minier, forte augmentation des grèves au premier semestre (aujourd'hui interdites avec la mise en place d'un état d'urgence à la suite de l'attaque de Sousse), pressions des syndicats pour une

augmentation des salaires — ont mis à l'épreuve la capacité du nouveau gouvernement à entreprendre des réformes difficiles et ont renforcé l'attentisme des investisseurs. Les deux attaques terroristes qui se sont produites plus tôt dans l'année pèsent lourdement sur le tourisme et la confiance des investisseurs, et pourraient entraîner une réorientation des ressources publiques limitées vers le secteur de la sécurité et retarder l'exécution de la politique économique.

Encadré 1. Tunisie : du printemps arabe à une nouvelle démocratie

Décembre 2010 : Mohamed Bouazizi déclenche la révolution tunisienne en s'immolant pour protester contre le manque de possibilités de se faire entendre et d'opportunités.

Janvier 2011 : Le Président Ben Ali est obligé de s'exiler à la suite de manifestations populaires ; le Premier Ministre Mohamed Ghannouchi dirige un gouvernement intérimaire d'unité nationale, qui démissionne en février 2011.

Février 2011 : Beji Caïd Essebsi, ancien ministre et chef de la Chambre des députés, est nommé Premier Ministre.

Octobre 2011 : Les élections pour l'Assemblée constituante sont remportées par le parti islamiste modéré Ennahda, avec 41 % des sièges.

Décembre 2011 : Un gouvernement de coalition dirigé par Hamadi Jebali, du parti Ennahda, est formé.

Mai 2012 : La Tunisie fait face aux premiers actes terroristes de l'après-révolution, avec des affrontements entre des extrémistes salafistes et les forces de sécurité à Jendouba, dans le nord-ouest du pays.

Août 2012 : Les restrictions des droits des femmes qui sont prévues dans le premier projet de constitution provoquent des manifestations de masse.

Février 2013 : Chokri Belaid, avocat et chef de l'opposition, est tué, ce qui donne lieu à des manifestations violentes. Le Premier Ministre Jebali démissionne après que son parti rejette une proposition de gouvernement technocrate. Ali Laarayedh, du parti Ennahda, devient Premier Ministre.

Juillet 2013 : Des manifestations de masse suivent l'assassinat de Mohamed Brahmi — un dirigeant de la gauche séculaire. Huit soldats sont tués dans une attaque terroriste dans la région de Chaambi.

Janvier 2014 : La nouvelle constitution est adoptée et un gouvernement technocrate dirigé par Mehdi Jomaa (ancien Ministre de l'énergie) est formé.

Juillet 2014 : Des groupes de militants tuent 15 soldats tunisiens et en blessent 20 dans la région Chaambi.

Octobre 2014 : Les premières élections législatives libres et transparentes sont gagnées par le principal parti séculaire, Nidaa Tounes, avec 39 % des sièges ; vient ensuite le parti Ennahda, avec 31 %.

Décembre 2014 : Beji Caïd Essebsi, chef du parti Nidaa Tounes, remporte l'élection présidentielle.

Février 2015 : Le premier gouvernement de l'après-transition est formé et est dirigé par l'indépendant Habib Essid ; il bénéficie du soutien d'une large coalition incluant Nidaa Tounes, Ennahda, le parti centriste UPL et le parti de centre-droit Afek Tounes.

Mars 2015 : Attaque terroriste au Musée du Bardo : 21 touristes étrangers et un policier tunisien tués, et 52 blessés.

Juin 2015 : Attaque terroriste dans un hôtel à Sousse : 38 touristes européens tués et 39 blessés ; c'est l'attaque la plus mortelle de l'histoire moderne de la Tunisie et la plus grave pour le secteur du tourisme depuis 2002.

Juillet 2015 : L'état d'urgence est déclaré et plusieurs pays recommandent à leurs ressortissants de ne pas se rendre en Tunisie.

Encadré 2. Tunisie : suite donnée par les autorités aux recommandations des précédentes consultations au titre de l'article IV

La politique a continué de cadrer globalement avec les conseils fournis par les services du FMI ...

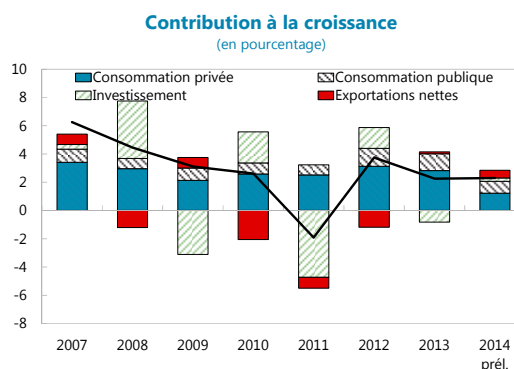
- **La politique budgétaire a préservé la stabilité à court terme, mais n'a pas soutenu la croissance.** Les services du FMI ont noté que le relâchement de la politique budgétaire en 2012 devait être suivi par un assainissement « propice à la croissance ». Cet assainissement a reposé sur une détérioration de la composition du budget, avec une hausse des dépenses courantes (principalement la masse salariale) et une sous-exécution considérable du budget d'équipement. Les autorités ont reconnu la détérioration de la composition des dépenses, mais ont noté que la sous-exécution des dépenses d'équipement tenait à des problèmes de capacité d'absorption au lendemain de la révolution et ne faisait pas partie de l'ajustement tel qu'il avait été prévu. Elles ont souligné aussi les mesures qu'elles ont prises pour réduire les subventions énergétiques et accroître les transferts aux groupes les plus vulnérables.
- **La politique monétaire a été reserrée.** Les autorités ont mentionné plusieurs mesures qu'elles ont prises pour contenir les tensions inflationnistes, notamment un relèvement des taux directeurs. Elles ont noté aussi l'amélioration du cadre institutionnel, notamment le renforcement des obligations en matière de garantie et la mise en place d'un comité de politique monétaire (une des principales recommandations de la précédente consultation au titre de l'article IV). Les autorités ont noté que la liquidité restait tendue du fait du fléchissement de l'activité économique, et que les banques demeuraient tributaires du refinancement auprès de la banque centrale. Afin de continuer d'améliorer le cadre de politique monétaire, il est prioritaire aussi de réviser les plafonds des taux débiteurs.
- **Assouplissement du taux de change.** Les autorités ont confirmé qu'elles cherchaient à assouplir le taux de change en réduisant leurs interventions et en introduisant un mécanisme d'adjudication hebdomadaire, quoique à un rythme plus lent que prévu initialement. Elles ont noté qu'il est nécessaire de continuer de vendre des devises pour lisser les fluctuations excessives du taux de change qui résultent dans une large mesure des importations énergétiques irrégulières.

... et les progrès sur le plan structurel ont été mitigés.

- **Le système bancaire est en train d'être modernisé et renforcé.** Les autorités ont noté les progrès accomplis dans les domaines suivants : i) réforme de la réglementation relative à la classification des prêts, au provisionnement et à la liquidité ; ii) lancement du processus de restructuration des banques publiques (y compris achèvement des audits et lancement du processus de recapitalisation) ; iii) amélioration de la conception de la déclaration des données par les banques, et iv) établissement d'un système de notation des banques. Les autorités ont reconnu les retards dans les réformes bancaires, mais ont noté l'accélération des réformes au cours des six derniers mois, ce qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année à la restructuration effective des banques publiques, à l'élimination de l'assouplissement des contraintes réglementaires, au renforcement du contrôle bancaire et à l'amélioration du cadre juridique, qui n'est pas totalement conforme aux bonnes pratiques internationales (la nouvelle loi bancaire et de la nouvelle loi sur la BCT sont en instance d'approbation). Les autorités sont d'avis que les retards observés s'expliquent par le lancement tardif de l'audit international des banques publiques et par des priorités législatives (par exemple, la Constitution).
- **Réformes de la gouvernance et du climat des affaires.** Les autorités ont noté l'adoption récente de la loi sur la concurrence, ainsi que tous les travaux techniques qui ont été effectués en vue de mettre en forme finale le code de l'investissement et le régime d'insolvabilité. Les autorités considèrent que ces réformes sont des priorités et ont expliqué les retards par le fait que l'organe législatif a dû concentrer ses efforts sur la nouvelle constitution et d'autres lois nécessaires pour faire aboutir la transition politique. Il convient d'établir une stratégie nationale pour l'emploi, et la réforme des retraites en est à un stade très préliminaire. Les autorités ont indiqué qu'un large consensus avec les partenaires sociaux et la formation d'un gouvernement post-transition permettront d'achever la stratégie nationale pour l'emploi et la réforme des retraites.

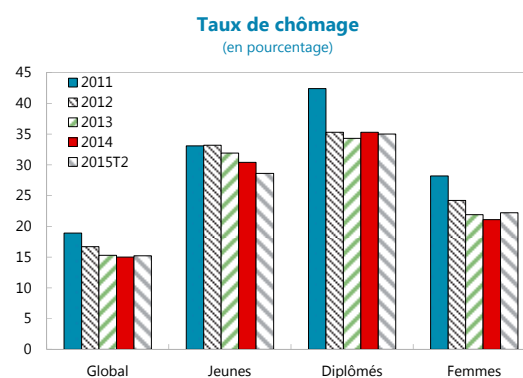
ÉVOLUTION RÉCENTE : ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉPRIMÉE SUR FOND DE VULNÉRABILITÉ ÉLEVÉE

5. Le rebond de l'activité économique qui était attendu ne s'est pas matérialisé. Après avoir progressé de 4,5 % par an en moyenne pendant la période 2000–10, le PIB réel s'est contracté de 1,9 % en 2011, année de la révolution. Depuis, la croissance a repris, pour atteindre 2,3 % en 2014, portée par une reprise dans les services, mais elle reste bien en deçà de son potentiel. Cependant, l'élan s'est affaibli au début de 2015, avec une croissance du PIB de 1,2 % (sur un an) au premier semestre, du fait d'un ralentissement notable de l'activité dans l'industrie manufacturière, le tourisme et le secteur minier. Les grèves, les arrêts de travail dans le secteur minier et un déclin du tourisme (en baisse de 30 % après l'attaque du Bardo) expliquent ces résultats.



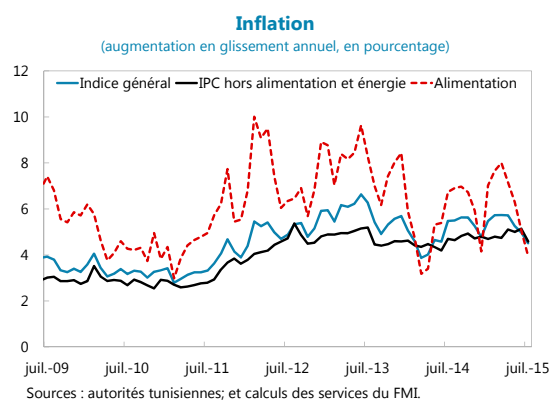
Sources : autorités tunisiennes; et calculs des services du FMI.

6. Le taux global de chômage a diminué, mais il reste élevé. Après être passé de 13 % en 2010 à 18,9 % en 2011, le taux de chômage est tombé à 15,2 % au deuxième trimestre de 2015, en raison de nouveaux emplois dans le secteur public et de la baisse du taux d'activité. Le chômage est encore plus élevé chez les femmes (22,2 %), les diplômés universitaires (30 %) et les jeunes (35 %).



Sources : autorités tunisiennes; et calculs des services du FMI.

7. L'inflation est maîtrisée. Après un record de 6,6 % en juin 2013, l'inflation globale est tombée à 4,8 % sur un an fin décembre 2014 : la baisse des prix de l'alimentation a compensé l'augmentation des prix administrés de l'énergie. Après avoir augmenté au début de 2015, l'inflation a de nouveau fléchi, pour s'établir à 4,2 % en août après une baisse des prix de l'alimentation et des boissons. La tendance est similaire pour l'inflation hors alimentation et énergie.

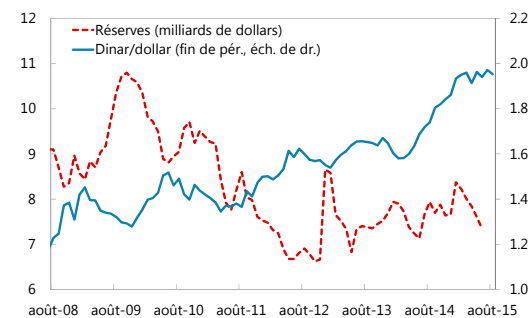


Sources : autorités tunisiennes; et calculs des services du FMI.

8. Le déficit des transactions extérieures courantes s'est détérioré sensiblement, mais il a commencé à diminuer au début de 2015.

En raison de la faiblesse des recettes touristiques, de la hausse des importations (en particulier des importations d'énergie et de biens d'équipement) et de la baisse des exportations de pétrole et de phosphate, le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé à 8,8 % du PIB en 2014, soit son niveau le plus élevé depuis les années 80. Au premier semestre de 2015, les exportations exceptionnelles d'huile d'olive et la baisse des importations d'énergie ont compensé la baisse des recettes touristiques, ce qui a permis de réduire le déficit courant à 4,6 % du PIB au premier semestre de 2015 (contre 5,3 % du PIB au premier semestre de 2014). Les investissements directs étrangers, qui se concentrent dans le secteur de l'énergie, ont augmenté, mais ils restent faibles. L'aide officielle et l'accès aux marchés internationaux — y compris l'émission, en janvier 2015, d'une euro-obligation à 10 ans (1 milliard de dollars à 5,875 %), qui, pour la première fois depuis 2007, s'est effectuée sans la garantie d'un pays tiers — ont contribué à maintenir les réserves de la Tunisie au-dessus de quatre mois d'importations, mais au-dessous de 100 % de l'indice composite du FMI (Annexe I).

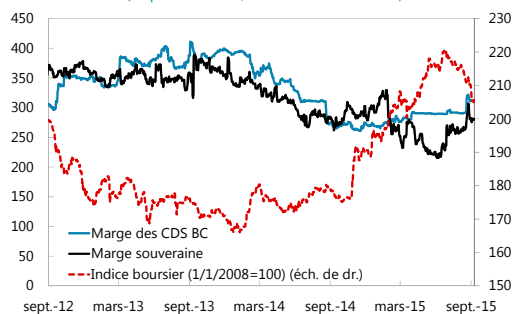
Réserves internationales brutes et taux de change du dollar



Sources : autorités tunisiennes; et *International Financial Statistics*.

9. Les marchés financiers sont restés fermes. Après avoir culminé à plus de 400 points de base en mi-2012, les marges souveraines se sont rétrécies sensiblement après l'achèvement de la transition politique, à 230 points de base, bien qu'elles aient augmenté de nouveau pour atteindre 300 points de base après l'attaque de Sousse. Le marché boursier tunisien, marqué dans le passé par les mauvais résultats des actions des banques publiques, est demeuré ferme sur fond de transactions limitées, même si, au lendemain de l'attaque de Sousse, il a fléchi par rapport aux records enregistrés précédemment.

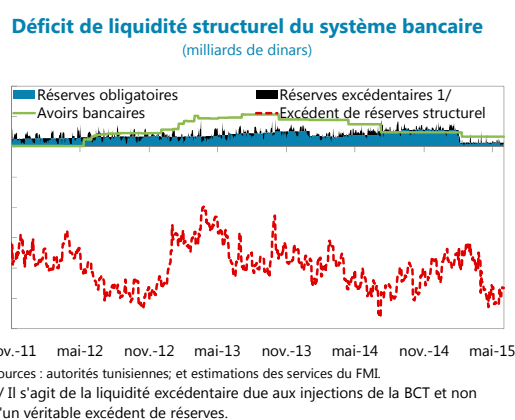
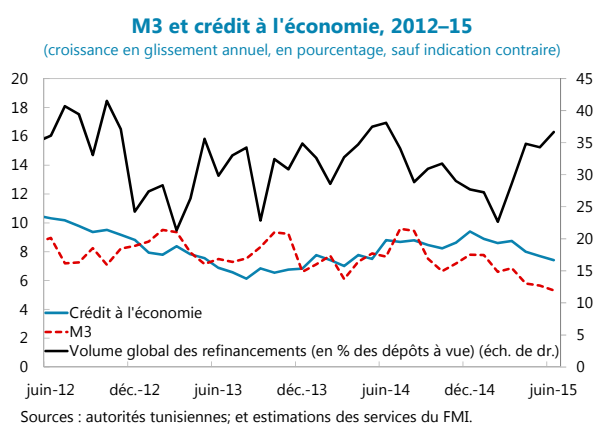
Marges souveraines et des CDS et indice boursier
(en points de base, sauf indication contraire)



Sources : Markit; Bloomberg; et calculs des services du FMI.

10. Après une détérioration notable pendant la période 2010–12, l'orientation de la politique budgétaire s'est améliorée, mais aux dépens de la composition du budget. Le déficit budgétaire structurel, c'est-à-dire le déficit corrigé des fluctuations cycliques et hors coût de la recapitalisation des banques, est tombé de 5,3 % du PIB en 2012 à 3,3 % du PIB en 2014. Cette amélioration s'est produite avec la forte mobilisation des recettes et la masse salariale plus élevée — elle a progressé de 37 % au cours des trois dernières années, pour atteindre 12,7 % du PIB en 2014 — tandis que l'investissement public a chuté de 6,6 % du PIB en 2012 à un plus bas de 4,2 % du PIB en 2014. La dette publique est en hausse : elle a atteint 50 % du PIB en 2014 (contre 41 % du PIB en 2010).

11. La BCT a continué de mener une politique monétaire prudente, en relevant progressivement son taux directeur pour le porter à 4,75 % en juin 2014 (contre 3,5 % en 2012). Cependant, en raison du bas niveau des dépôts—qui s’explique par la faiblesse de l’activité économique et des retraits de dépôts par des sociétés minières en manque de liquidités à cause des arrêts de travail—plusieurs banques tunisiennes (principalement publiques) restent structurellement illiquides. En conséquence, les banques ont accru leur dépendance sur le refinancement direct de la banque centrale qui s’élevait à 5.6 milliards de Dinars tunisien en fin juillet, malgré l’élimination en février 2015 des réserves obligatoires sur les prêts de consommation. La liquidité du Dinar est davantage contrainte par les interventions continues de la BCT sur le marché de changes. Les crédits au secteur privé a repris en 2014, mais s’est récemment ralenti à 7.3 pourcent en fin juin 2015, en ligne avec l’activité économique plus faible.



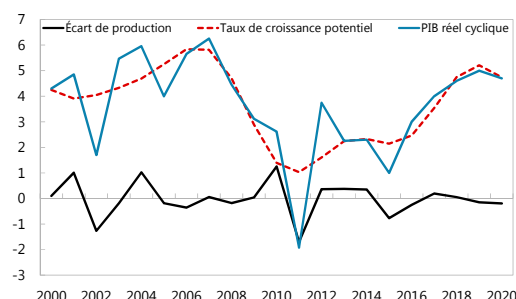
12. La fragilité du système bancaire reste une source de préoccupation. Fin mars 2015, le ratio de fonds propres du secteur bancaire s’établissait à 9,5 % (3,5 % pour les banques publiques et 12,7 % pour les banques privées), soit en deçà de l’exigence réglementaire de 10 % et avec une banque publique jugée insolvable. Le ratio global prêts improductifs/total des prêts est élevé, à 15,8 % en mars 2015 (environ 21 % après inclusion des filiales bancaires), et trois banques (dont une publique) n’observent pas le ratio de liquidité. Par ailleurs, le taux de provisionnement est passé de 46 % en décembre 2012 à 56,6 % en mars 2015 après la mise en œuvre de la nouvelle réglementation prudentielle en 2013. Comme les prêts improductifs pèsent sur le revenu bancaire net, la rentabilité du secteur bancaire est faible, en particulier pour les banques publiques, mais elle s’est améliorée en 2014, principalement en raison d’une augmentation des commissions et de la réduction des provisions.

PERSPECTIVES AVEC DES RISQUES

13. Les problèmes de sécurité et les tensions sociales assombrissent les perspectives à court terme, mais une accélération de l'exécution des réformes améliore les perspectives à moyen terme.

La menace de terrorisme, mise en évidence par les attaques tragiques du Bardo et de Sousse, et les tensions sociales persistantes continueront de peser sur l'économie tunisienne au cours des mois à venir, et annulent le regain de confiance qui a suivi l'achèvement de la transition politique, la baisse des prix mondiaux du pétrole et un rebond modeste en Europe. Les perspectives à moyen terme dépendent d'une diminution des problèmes de sécurité et des tensions sociales, ainsi que de la bonne exécution de réformes approfondies :

Écart de production et production potentielle



Source : estimations des services du FMI.

- La **croissance** pour 2015 a été révisée à la baisse, à 1 % (contre une prévision de 3 % dans le programme), du fait des faibles résultats enregistrés au premier semestre, des arrêts de travail dans le secteur des phosphates et de l'impact considérable des attaques terroristes sur un secteur du tourisme déjà en difficulté, qui se fera probablement sentir dans l'ensemble de l'économie et entraînera une détérioration supplémentaire de la confiance (encadré 3). Le ralentissement persistera probablement au premier semestre de 2016, mais des mesures correctives et un redressement graduel du tourisme contribueront à rehausser les perspectives de croissance à moyen terme : la Tunisie devrait atteindre son potentiel estimé de 4,7 % d'ici 2018 (encadré 4). Une reprise modérée du crédit, une meilleure allocation des ressources à mesure que la réforme du secteur financière porte ses fruits, une augmentation de l'investissement public et privé, et la réduction des coûts des facteurs de productions due à la baisse des prix du pétrole contribueront à la reprise. À cause des difficultés récentes du secteur du tourisme, le chômage augmentera dans les mois à venir, mais il finira par fléchir à mesure que la croissance se rapproche de son potentiel.
- **L'inflation globale** restera maîtrisée. L'exécution persistante d'une politique monétaire prudente et le bas niveau des prix de l'alimentation et de l'énergie devraient réduire l'inflation à 4,4 % d'ici fin 2015 et à moins de 4 % à moyen terme.
- Le **déficit du compte** courante ne diminuera que légèrement, pour s'établir à 8,5 % du PIB en 2015 : la diminution des recettes touristiques (un tiers des recettes touristiques annuelles sont généralement engrangées pendant l'été) et le bas niveau des exportations de pétrole et de phosphate annulent les gains enregistrés plus tôt dans l'année grâce à la baisse des importations et aux exportations exceptionnelles d'huile d'olive. Une amélioration plus notable est attendue à moyen terme, portée par un rebond du tourisme et des envois de fonds des travailleurs expatriés, une accélération de l'activité dans l'industrie manufacturière, les

exportations de pétrole et de phosphate, et une réduction des importations de produits énergétiques et alimentaires.

- Le **niveau des réserves** restera supérieur à quatre mois de couverture des importations en 2015, grâce à l'augmentation des décaissements de la Banque mondiale et au retour du pays sur les marchés internationaux. À moyen terme, le scénario de référence suppose une plus grande flexibilité du taux de change pour corriger la surévaluation du taux de change, et les réserves brutes devraient augmenter progressivement pour couvrir 5,6 mois d'importations d'ici 2020 (Annexe I).

Tunisie: principaux indicateurs, 2014–20

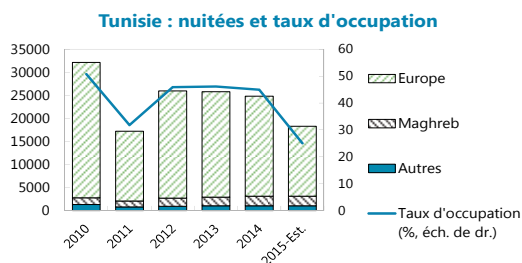
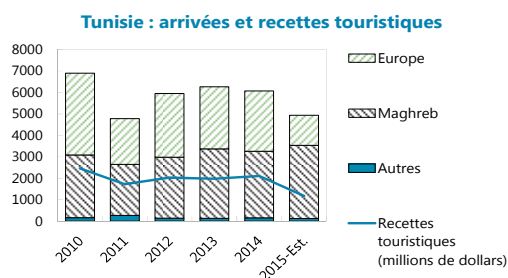
	Prél.	Proj.					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel (pourcentage)	2.3	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7
IPC (moyenne pour la période, en pourcentage)	4.9	5.0	4.0	3.9	3.9	3.8	3.8
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	-8.8	-8.5	-7.0	-6.2	-5.0	-4.0	-3.5
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	7.7	8.2	9.0	9.1	10.0	11.1	12.3
Réserves officielles brutes (mois d'imp. de l'année suivante)	4.0	4.3	4.6	4.6	4.9	5.4	5.6

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

Encadré 3. Secteur du tourisme : impact économique des récentes attaques terroristes

Le tourisme est important pour l'emploi et les recettes en devises en Tunisie. Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 milliards de dinars, il représente environ 7 % du PIB et 10 % des exportations de biens et services du pays. Le secteur emploie directement des personnes sur toute la chaîne de valeur de 230 000 chambres d'hôtel et environ 190 organisateurs touristiques et agents de voyage. Il représente 15 % de l'emploi, y compris dans une série de services auxiliaires et de soutien, tels que restaurants, taxis et magasins de détail et artisanaux. Cependant, au cours des 10 dernières années, le secteur a été paralysé par des défaillances structurelles, dues à un modèle obsolète (« soleil, sable et mer »), à une mauvaise gouvernance et à un recours excessif à des prêts offerts généreusement par les banques publiques et des prêteurs apparentés.

Depuis 2011, un environnement extérieur défavorable a accentué les carences structurelles existantes. L'incertitude liée à la transition politique et à l'aggravation des troubles dans la région a freiné les arrivées de touristes, en particulier d'Europe ; les touristes européens représentent aujourd'hui 45 % du total (contre 70 % en 2010) et près de 90 % des chambres-nuits. En 2014, les entrées de devises liées au tourisme avaient commencé à rebondir pour atteindre 2,1 milliards de dollars, contre 1,6 milliard de dollars en 2011, mais restaient inférieures de 16 % à leur niveau d'avant la révolution. À la fin de la transition politique en décembre 2014, les arrivées de touristes — de plus en plus de touristes du Maghreb et d'Europe de l'Est remplacent les clients plus traditionnels d'Europe occidentale — et les chambres-nuits sont restées inférieures de 15 et de 22 %, respectivement, à leur niveau d'avant la révolution.



Dans ce contexte, l'impact des attaques terroristes a été catastrophique. Les tragédies du Bardo et de Sousse ont provoqué l'annulation de 45 – 50 % des réservations, vidant les hôtels en pleine saison estivale. Les arrivées de touristes européens ont diminué de 70 % (sur un an) sur le seul mois de juillet. L'Office national du tourisme estime qu'environ 85 – 90 % des 800 et quelques hôtels agréés rencontrent déjà des difficultés financières ou sont sur le point de fermer. Pour l'ensemble de l'année, les entrées liées au tourisme devraient diminuer de 45 % (pour avoisiner 1,1 milliard de dollars) et les arrivées de touristes tomberont à moins de 5 millions (contre 6 millions en 2014), même si le nombre de touristes provenant du Maghreb devrait augmenter ou rester constant. Les implications pour l'ensemble de l'économie sont considérables :

- **Croissance.** La baisse des recettes et de l'emploi liés au tourisme aura aussi un impact sur les transports et l'artisanat, et devrait amputer la croissance de 0,6 point de pourcentage (environ 1 %). La production agricole intérieure (par exemple fruits et légumes) devrait aussi souffrir de la diminution de la demande des hôtels.
- **Secteur extérieur.** Le déficit des transactions extérieures courantes se creusera de 2,5 % du PIB, avec pour conséquence des tensions supplémentaires sur le marché des changes.
- **Finances publiques.** L'impact direct de la baisse du chiffre d'affaires des établissements touristiques est limité car les recettes fiscales y afférentes sont inférieures à 0,1 % du PIB. Le ralentissement général de l'activité économique se traduira cependant par une perte de recettes bien plus élevée, qui sera amplifiée par les mesures correctives qui sont adoptées.
- **Banques.** Les prêts au secteur du tourisme constituent moins de 7 % du total des prêts, mais les prêts improductifs représentent 25 % du portefeuille de prêts du secteur bancaire et 40 % du portefeuille de prêts du secteur du tourisme. Les difficultés financières des hôtels entraîneront probablement une augmentation des prêts improductifs, qui pèsera sur les revenus et les liquidités des banques (à titre de comparaison, dans l'année qui a suivi l'attaque de Djerba en 2002, le ratio prêts improductifs/total des prêts a augmenté de 3 %). En outre, la vulnérabilité d'une grande banque publique augmentera étant donné sa forte exposition au secteur du tourisme.

Encadré 4. La croissance potentielle de la Tunisie

La Tunisie a connu une croissance solide pendant les 30 années qui ont précédé la révolution. La croissance a avoisiné 4,5 % par an en moyenne pendant la période 2000 – 10, après avoir culminé à près de 5 % dans les années 90, portée par l'industrie manufacturière, les transports et les communications. Une libéralisation graduelle du commerce extérieur et de l'investissement a contribué à ces résultats, et l'accumulation de capital a été le principal facteur de croissance, tandis que le travail et la productivité étaient à la traîne.

La productivité totale des facteurs est en baisse : sa diminution au début de la crise financière mondiale est un élément essentiel du fort ralentissement de la croissance pendant la période 2008–10. La baisse de la productivité totale des facteurs a été la plus forte pour l'agriculture et l'industrie manufacturière, tandis que l'interférence de l'État et les prêts entre parties apparentées ont entravé le développement des services financiers et des services d'accueil. Pendant cette période, la Tunisie n'a pas réorienté ses ressources des secteurs moins productifs vers les secteurs au potentiel plus élevé (c'est-à-dire l'industrie manufacturière et les services à forte valeur ajoutée). Il ressort plutôt de l'analyse des services du FMI que la Tunisie s'est tournée vers des secteurs à faible valeur ajoutée (par exemple, textiles, montage de machinerie et produits minéraux).

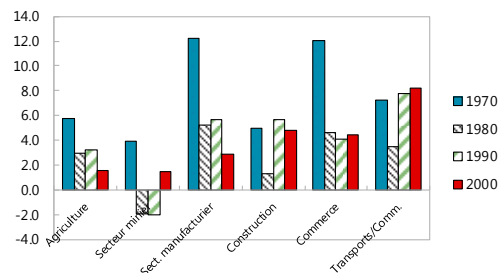
En dépit de la contraction du PIB, il ne semble pas y avoir de fléchissement de la croissance potentielle après la révolution.

La convergence des facteurs de production vers leur tendance d'avant la révolution faciliterait une reprise graduelle, avec une croissance qui avoisinerait 3,3 % par an en moyenne jusqu'en 2020 dans un scénario ne prévoyant aucune réforme. Cependant, cette croissance ne suffirait pas pour faire reculer notablement le chômage, ni pour rehausser le niveau de vie.

Des réformes structurelles pourraient rehausser considérablement la croissance potentielle de la Tunisie. Sur la base de régressions internationales, des réformes qui s'attaqueraient aux obstacles les plus importants à la croissance — accroître l'accès au crédit, améliorer le climat des affaires et réduire les risques macroéconomiques — relèveraient la croissance potentielle de la Tunisie d'environ 1,5 %, et pourraient porter la croissance moyenne pour la période 2015 – 20 à 4,3 % (scénario de référence des services du FMI).

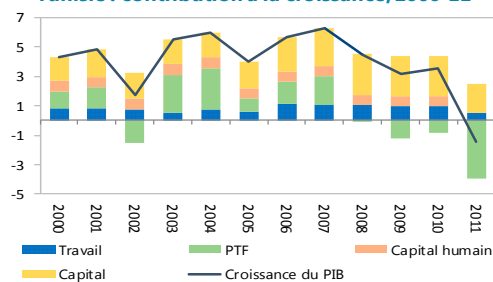
Des réformes supplémentaires, qui s'appuieraient sur les meilleures pratiques internationales et qui seraient adaptées à la situation tunisienne, pourraient rehausser davantage la croissance à moyen terme. Il s'agit d'améliorer la réglementation du travail, de promouvoir l'intégration commerciale dans les marchés à croissance rapide et les chaînes de valeur mondiales, d'accroître l'investissement dans les infrastructures et d'exploiter la diaspora nombreuse et prospère pour acquérir des compétences, des affaires et des financements. La mise en œuvre de toutes ces réformes entraînerait une augmentation de l'investissement et accroîtrait la productivité, et la croissance potentielle doublerait presque.

Tunisie : taux de croissance sectoriels composés, 1970-2010



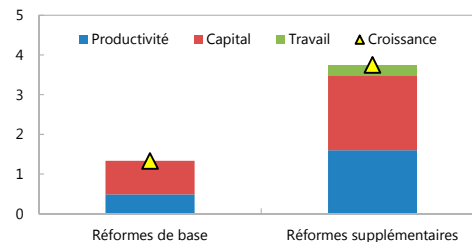
Source : estimations des services du FMI.

Tunisie : contribution à la croissance, 2000-11



Source : estimations des services du FMI.

Surcroît de croissance si les variables structurelles sous-jacentes atteignent les niveaux des pays émergents et en développement /1 (en pourcentage)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale; et calculs des services du FMI.
 1 Croissance potentielle si tous les facteurs à la base de la productivité potentielle (par exemple climat des affaires, méthodes de production modernes), le capital (par exemple développement financier, infrastructures, ouverture) et le travail (par exemple, efficacité du marché du travail) sont portés aux niveaux moyens des pays émergents et en développement. Pour le détail des simulations, voir Mitra et al. (à paraître).

14. Les risques sont élevés (voir la matrice d'évaluation des risques). La confiance continuera de dépendre d'une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité : les menaces terroristes et les répercussions de la crise en Libye, y compris les afflux de réfugiés, représentent un obstacle important. L'exposition de la Tunisie à l'Europe, qui représente 70 % de ses échanges commerciaux, la rend vulnérable à un ralentissement prolongé de la croissance mondiale et à une augmentation de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux. Une recrudescence de l'instabilité politique, notamment l'incapacité de dégager un consensus dans un gouvernement de coalition qui représente différentes perspectives politiques, ou de nouvelles tensions sociales pourraient entraîner une dégradation de la composition de l'ajustement budgétaire ou retarder les réformes structurelles, ce qui aggraverait la vulnérabilité existante et abaisserait la croissance potentielle. Les risques intérieurs qui pèsent sur les réformes, liés aux groupes d'intérêts, sont considérables aussi et devront être atténués à l'aide d'une solide campagne d'information et de communication de la part du gouvernement.

15. Les autorités partagent dans l'ensemble les vues des services du FMI en ce qui concerne les perspectives économiques et les risques. Elles sont d'avis que la croissance pourrait être plus élevée que prévu à moyen terme si la stabilité politique se consolide, les menaces pesant sur la sécurité sont maîtrisés, l'Europe se redresse et des réformes sont mises en œuvre pour transformer l'économie tunisienne et l'aider à progresser dans la chaîne de valeur. Les autorités s'attendent à ce que la demande privée reste le principal moteur de la croissance, tandis que les banques recommencent à jouer le rôle d'intermédiation financière. Elles conviennent de moins dépendre de la consommation et des importations pour assurer la viabilité macroéconomique et financière de la trajectoire de croissance de la Tunisie. Les autorités conviennent aussi de mener une solide campagne d'information et vaincre les goulets d'étranglement administratifs et législatifs pour atténuer les risques.

Tunisie : matrice d'évaluation des risques*

Source du risque et probabilité relative	Impact attendu et riposte recommandée
Risques intérieurs	
<i>Élevée</i>	<i>Élevé</i>
Retards et regression dans la mise en œuvre des réformes structurelles et du programme , à cause de la lenteur des progrès dans la correction des fragilités du secteur bancaire, d'une détérioration de la position budgétaire et d'un affaiblissement du climat des affaires.	Des retards ou des retours en arrière dans les réformes structurelles pourraient conduire à une croissance qui est insuffisante pour réduire le chômage élevé et améliorer le niveau de vie de la majeure partie de la population. Une montée des tensions sociales, un retour de la sécurité au centre des préoccupations et une perte de confiance pèseraient sur l'activité économique et les capacités d'action des pouvoirs publics, et donc sur l'investissement et la croissance. Les autorités devraient i) améliorer la composition du budget en limitant les dépenses courantes, tout en accroissant les dépenses d'équipement propices à la croissance, ii) achever les réformes du secteur bancaire, iii) adopter des lois économiques attendues de longue date, y compris sur les partenariats publics-privés, les faillites, le code d'investissement et la réforme fiscale, et iv) renforcer la confiance et l'adhésion de la population grâce à une communication permanente.
<i>Élevée</i>	
Intensification des activités terroristes , à cause des conflits régionaux dans un contexte caractérisé par un chômage élevé parmi les jeunes, un manque d'opportunités et la corruption ressentie.	
<i>Élevée</i>	
Montée des tensions sociales , à cause de l'affaiblissement de l'activité économique et du mécontentement croissant de la population à l'égard de la détérioration du pouvoir d'achat et de la politique gouvernementale.	
Risques extérieurs	
<i>Élevée</i>	<i>Moyen</i>
Durcissement ou volatilité accrue des conditions financières mondiales, y compris volatilité des prix des produits énergétiques , à cause d'une normalisation brutale de la politique monétaire à l'échelle mondiale, de la volatilité des prix des produits de base ou des tensions géopolitiques.	La volatilité des marchés financiers mondiaux et des prix des produits de base pourraient déstabiliser la reprise mondiale et les marchés financiers, ce qui pèserait sur l'économie des pays partenaires, ralentirait les entrées d'investissement direct étranger et accroîtrait les besoins de financement. Les autorités devraient i) créer un espace budgétaire en maîtrisant la masse salariale, ainsi qu'en réformant les subventions énergétiques et le système fiscal pour être en mesure d'engager des dépenses prioritaires propices à la croissance, ii) mener une politique monétaire anticyclique (en supposant qu'il n'y a pas de tensions inflationnistes) et iii) achever les réformes bancaires.
<i>Moyenne</i>	<i>Moyen</i>
Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et pays émergents , à cause de la faiblesse de la croissance potentielle en Europe, ainsi que de l'inachèvement de réformes structurelles et de l'arrivée à maturité du cycle dans les pays émergents.	La croissance souffrirait par la voie du commerce, des envois de fonds des travailleurs expatriés et de l'investissement. Les autorités devraient i) diversifier les marchés d'exportation, ii) opérer des réformes structurelles plus audacieuses et plus rapides pour accroître la productivité et la compétitivité, et iii) laisser jouer les stabilisateurs budgétaires automatiques.
<i>Moyenne</i>	<i>Élevé</i>
Montée des tensions géopolitiques au Moyen-Orient , à cause de l'intensification des conflits en cours et de l'augmentation des risques de fragmentation et de bouleversement dans la région, qui conduiraient à une forte hausse des prix du pétrole, avec des répercussions négatives à l'échelle mondiale.	La croissance pourrait fléchir en raison de la perte de confiance des investisseurs, de l'augmentation des dépenses de sécurité, d'une forte hausse des prix du pétrole et d'un durcissement des conditions de financement. Les autorités devraient i) reconstituer les amortisseurs budgétaires et extérieurs et ii) accélérer les réformes économiques et structurelles.
*La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier notablement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence («faible» indique une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité de 30 % ou plus). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques, de même que le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble. .	

LE PROGRAMME DE RÉFORME

Les entretiens ont porté sur la nécessité d'accélérer la croissance, de mieux en partager les bienfaits et de créer des emplois de qualité. À cet effet, il convient de maintenir la stabilité macroéconomique — grâce à un assainissement des finances publiques de qualité, à une politique monétaire prudente et à un assouplissement du taux de change — dans un contexte qui est caractérisé par des menaces élevées sur la sécurité, des revendications sociales et des risques de dégradation de la situation. Cette condition préalable à la croissance doit aller de pair avec l'exécution, de manière décisive et à temps, de réformes structurelles ambitieuses visant à améliorer la composition du budget, à renforcer le système financier et à améliorer le climat des affaires. Tous ces éléments sont essentiels pour accélérer la croissance, mieux en partager les bienfaits et faire reculer sensiblement le chômage.

A. Atteindre une stabilité macroéconomique

Un assainissement budgétaire de qualité

16. L'assainissement des finances publiques a été reporté à 2016, après un relâchement modeste de la politique budgétaire en 2015 visant à soutenir la croissance à court terme.

La loi complémentaire du budget 2015 qui a été approuvée en août 2015 inclut un train de mesures urgentes (représentant environ 0,5 % du PIB, voir tableau du texte) qui ont pour objectif d'atténuer les répercussions économiques à court terme de l'attaque de Sousse, ainsi qu'une augmentation des dépenses de sécurité (0,2 % du PIB). Les services du FMI ont salué les mesures anticycliques prises après l'attaque, mais ils ont averti que certaines mesures, telles que la réduction du taux de TVA pour le secteur hôtelier, devraient être temporaires. Le budget complémentaire prévoit aussi une hausse de la masse salariale du secteur public (à hauteur de 0,8 % du PIB) qui fait suite aux accords conclus récemment dans le secteur de l'éducation et une augmentation salariale généralisée de 5 %. Cette hausse des dépenses s'accompagne d'une sous-exécution notable des dépenses d'équipement (0,7 % du PIB) et d'économies nettes qui résultent de la baisse des prix du pétrole (diminution de 1,6 % du PIB des subventions énergétiques), ce qui a contribué à limiter le déficit budgétaire structurel à 3,5 % du PIB en 2015 (soit un chiffre inférieur à celui prévu dans le programme, mais en hausse par rapport aux 3,3 % du PIB observés en 2014). Les autorités ont noté que le déficit de 2015 aurait été plus faible qu'en 2014 en l'absence de la baisse record (et imprévue) de l'investissement public en 2014. Elles ont souligné qu'elles cherchaient à contenir les déséquilibres budgétaires : la loi complémentaire de budget inclut une baisse généralisée de 20 % des biens et services non essentiels (MPEF, § 9).

Tunisie : mesures de soutien prises après l'attentat de Sousse
(en % du PIB)

Soutien aux petites et moyennes entreprises	0.19
Aide à l'activité économique dans les régions	0.09
Rééchelonnement de prêts	0.03
Ligne de crédit pour financer les entreprises régionales	0.01
Garanties exceptionnelles pour les prêts à l'investissement et les entreprises régionales	0.02
Programme de création d'entreprises	0.01
Participation de l'État à l'augmentation du capital de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises	0.03
Pour le secteur touristique	0.25
Abaissement du taux de TVA de 12 % à 6 %	0.03
Suppression de la taxe de sortie pour les touristes	0.17
Païement des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale	0.04
Mécanisme de garantie pour les prêts hôteliers	0.01
Pour les secteurs sociaux (jeunes, femmes, programmes pour les enfants), la culture et l'éducation	0.05
Total	0.50

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

Tunisie : principaux indicateurs budgétaires, 2014-20

(en pourcentage du PIB)

	2014		2015		2016	2017	2018	2019	2020
	Prog. 12/12/14	Prél.	Prog. 12/12/14	Est.					
Recettes	23.9	24.0	23.6	22.4	23.1	23.4	23.9	23.9	24.0
dont : recettes fiscales	22.7	22.5	22.2	21.2	21.7	22.0	22.3	22.4	22.4
Dépenses et prêts nets	28.8	28.1	29.8	28.4	27.4	26.8	26.6	25.7	25.0
dont : Salaires et traitements	12.7	12.7	12.5	13.3	13.1	12.5	12.1	11.5	11.0
Transferts et subventions	7.2	7.0	6.5	5.1	4.6	4.3	4.1	3.9	3.8
Dépenses d'équipement	4.8	4.2	5.3	4.6	5.8	6.5	7.0	7.0	7.0
Prêts nets	0.2	0.5	1.6	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<i>dont</i> : recapitalisation des banques publiques. + coûts d'exploitation AMC	0.0	0.0	1.6	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons)	-4.8	-4.1	-6.2	-6.0	-4.3	-3.4	-2.7	-1.8	-1.0
Solde budgétaire structurel	-4.1	-3.3	-3.8	-3.5	-2.9	-2.1	-1.7	-1.1	-0.4
Dette des administrations publiques	49.4	50.0	55.2	54.0	56.3	57.0	57.4	55.6	53.4

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

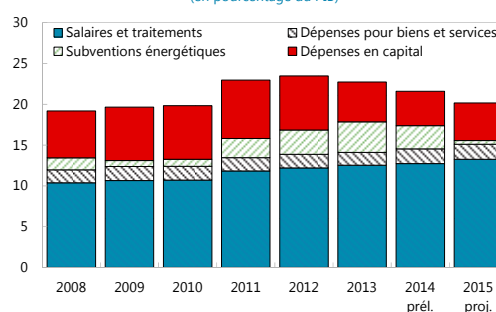
17. Il convient d'inverser la tendance à la détérioration de la composition des dépenses publiques.

Les services du FMI regrettent que les économies nettes tirées de la baisse des subventions énergétiques aient été annulées en partie par l'augmentation de la masse salariale (encadré 5). Ils ont souligné l'importance aujourd'hui de maîtriser les dépenses pour éviter un cycle vicieux dans lequel les augmentations des dépenses courantes sont financées par des compressions des dépenses d'équipement, ce qui pèse sur la croissance

les recettes futures. Les autorités ont noté que la fragilité de la situation sociale et économique exige d'agir sur les salaires afin de réduire les tensions sociales, de créer un climat propice aux réformes et de mener une politique anticyclique qui stimulera la demande. Elles sont convenues avec les services du FMI qu'il est nécessaire de maîtriser la masse salariale à moyen terme (Section B). Les services du FMI ont engagé à mettre en œuvre rapidement la réforme fiscale (voir

Section B), qui aurait contribué à compenser l'augmentation de la masse salariale à l'aide de nouvelles mesures permanentes portant sur les recettes. Les autorités ont fait observer que la loi complémentaire de budget 2015 avait pour objectifs principaux de mettre à jour les principaux agrégats en tenant compte de la détérioration des perspectives économiques et de mettre en place des mesures d'urgence en réaction à l'attaque de Sousse. Elles ont souligné qu'une réforme majeure de la politique fiscale exigerait des discussions supplémentaires, qui ne peuvent se dérouler que dans le contexte de la loi du budget 2016.

Principales composantes des dépenses (en pourcentage du PIB)

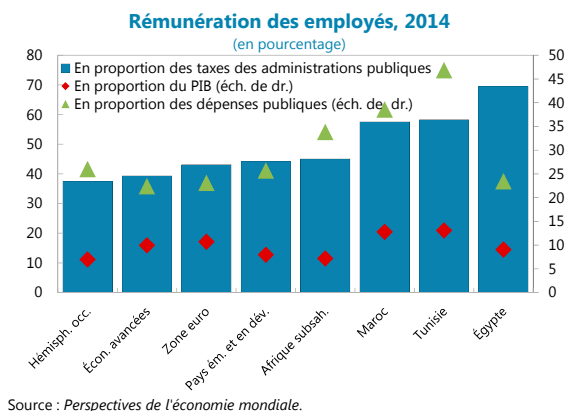


Source : estimations et projections des services du FMI.

Encadré 5. Tunisie : emploi et salaires dans le secteur public

L'emploi dans le secteur public a augmenté nettement au lendemain de la révolution de janvier 2011.

Entre 2010 et 2014, en raison du chômage élevé et des besoins dans le domaine de la sécurité, l'emploi dans le secteur public a augmenté de 20 %, à 615 000 travailleurs. Le personnel de sécurité et de défense représentait 40 % de cette augmentation, le reste étant principalement la régularisation d'employés sous contrat à durée déterminée, principalement dans des professions peu spécialisées, qui sont devenus des employés permanents. L'emploi public total — qui inclut une augmentation de 30 % des salariés des entreprises publiques au cours des trois dernières années, à environ 180 000 — est aujourd'hui de 795 000 travailleurs : le ratio emploi public total/population active totale avoisine 24 %, un niveau trois fois plus élevé qu'au Maroc ou dans des pays émergents tels que le Chili ou le Mexique.



Les recrutements dans le secteur public ont porté la masse salariale à un niveau record, en dépit des efforts déployés précédemment par le gouvernement pour geler les augmentations salariales et limiter les promotions. La masse salariale est passée de 10,7 % du PIB en 2010 à 12,7 % en 2014 et atteindra environ 13,3 % en 2015, soit un niveau plus élevé que dans la plupart des pays comparables. Cette augmentation observée après la révolution a annulé les efforts déployés pour réduire la masse salariale, qui était tombée de 12,2 % du PIB en 2002 à 10,4 % en 2008. À l'heure actuelle, la masse salariale absorbe 56 % des recettes fiscales et représentent près de 50 % du total des dépenses, soit des ratios largement supérieurs à ceux de la plupart des pays du monde (graphique du texte).

Les pressions que les syndicats exercent pour obtenir une augmentation des salaires dans le secteur public tiennent à l'impression selon laquelle ces salaires ont perdu du terrain depuis la révolution.

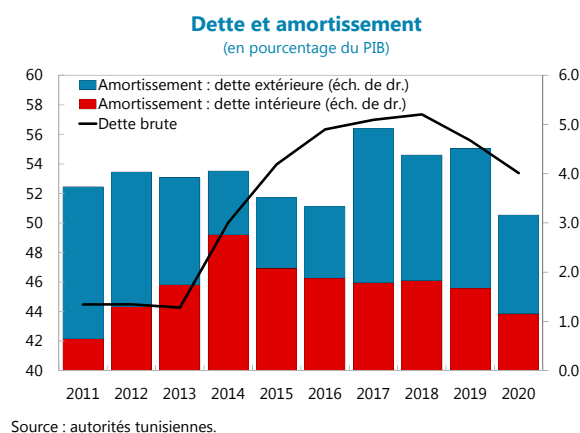
Cependant, les données ne confirment pas cette impression. L'inflation cumulée a avoisiné 18 % sur la période 2012–14, tandis que le salaire moyen dans le secteur public a progressé de 14 % et que les salaires dans le secteur privé ont augmenté de 6–12 %. Les salaires des catégories moyennes et inférieures dans le secteur public ont augmenté de 23 % (le relèvement de 6 % du salaire minimum en 2013 n'a pas eu d'impact sur le secteur public, car les salaires des catégories inférieures dans le secteur public atteignent près du double du salaire minimum). En outre, les salaires dans le secteur public sont bien plus élevés que dans le secteur privé (+ 23 %), en particulier pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail qui disposent d'une meilleure éducation.

Il est urgent de procéder à une vaste réforme de la fonction publique. Le régime de rémunération dans le secteur public est une conséquence de carences structurelles, et non pas un nouveau phénomène. Par le passé, si l'on remonte jusqu'à 1989, les autorités ont cherché à mettre fin à la prolifération des allocations, à remplacer le système d'indexation actuel par un barème de base des rémunérations, à rehausser les normes de recrutement et à renforcer le lien entre résultats et promotions. Il convient aussi d'examiner les fonctions et le niveau des effectifs du secteur public. Pour que la réforme de la fonction publique soit un succès, elle devra être prise en charge de manière énergique par le gouvernement et les principales parties prenantes.

18. Les services du FMI et les autorités sont convenues qu'un assainissement des finances publiques est nécessaire pour réduire les déséquilibres extérieurs, rétablir la confiance du secteur privé et desserrer les contraintes de financement.

Un ajustement de 3 points de pourcentage du déficit budgétaire structurel à moyen terme, à compter de 2016, ramènera la dette publique à 53,4 % du PIB, après un sommet de 57,4 % en 2018, quoique des risques considérables persistent, en particulier une dépréciation de la monnaie ou un ralentissement permanent de la croissance (Annexe II). Les autorités ont noté aussi qu'une réduction soutenue du déficit budgétaire est nécessaire pour s'acquitter des

remboursements élevés qui sont exigibles en 2017 (voir graphique du texte). Elles sont convenues qu'une réforme de la fonction publique, une réforme des subventions énergétiques et la mobilisation de recettes doivent constituer les éléments principaux de la stratégie d'assainissement, qui doit préserver l'investissement public (voir Section B).



Tunisie : rendements des principales mesures touchant aux recettes et aux dépenses à moyen terme (en pourcentage du PIB)			
	2016	2017	2018
Recettes fiscales	0.66	0.63	0.41
Fiscalité directe	0.14	0.18	0.18
Relèvement de la taxe sur les dividendes de 5 % à 10 %	0.05	0.04	0.04
Renforcement de l'imposition forfaitaire pour les professions libérales 1/	0.03	0.05	0.05
Amélioration du recouvrement de la taxe sur la propriété	0.10	0.09	0.09
Fiscalité indirecte	0.85	0.55	0.32
TVA : réforme générale : harmonisation des taux d'imposition à deux niveaux (6% et 18%), réduction des exonérations 2/	0.34	0.30	0.18
Biens exonérés : réduction de 20 à 10 du nombre de biens exonérés (taux de 0 %) avec libéralisation	0.21	0.20	0.09
Professions libérales : relèvement de la TVA de 12 % à 18 %	0.13	0.10	0.09
Accises : relèvement des taux pour les boissons alcoolisées, avec libéralisation des prix de détail 3/	0.28	0.05	0.05
Droits de douane : suppression du régime préférentiel (imposition aux taux courants), avec rationalisation des droits de douanes 4/	0.22	0.20	0.09
Réduction des fonds d'affectation spéciale	-0.32	-0.10	-0.09
Économies	0.43	0.55	0.37
Masse salariale : révision des indemnités et avantages salariaux et amélioration des incitations de carrière	0.21	0.40	0.27
Amélioration de l'efficacité-coût des biens et services	0.06	0.05	0.05
Subventions énergétiques (effet net de la hausse des tarifs d'électricité et de l'ajustement des prix des produits pétroliers en fonction des prix internationaux)	0.16	0.10	0.05

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Il y a environ 40.000 personnes qui exercent une profession libérale, mais 30.000 seulement paient l'impôt (ce qui correspond à 60 % de l'imposition forfaitaire).

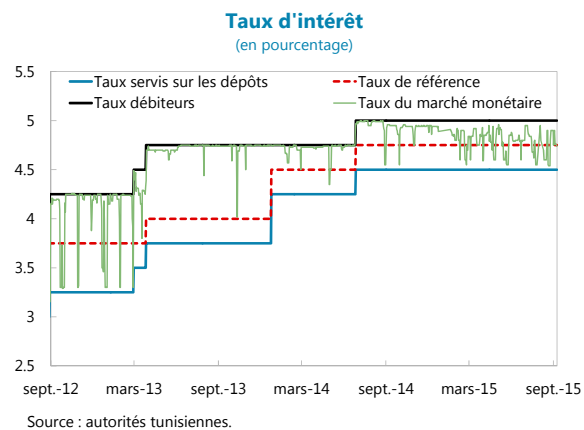
2/ Application du taux de 18 % à tous les biens et services actuellement taxés à 12 %, et application du taux de 6 % aux produits agricoles et alimentaires, hormis les produits frais.

3/ Harmonisation de la fiscalité pour les bières de tous types et origines.

4/ Environ 1/3 des importations non énergétiques bénéficient de ce régime.

Politique monétaire—Maîtriser l’inflation et améliorer les canaux de transmission

19. La politique monétaire continuera d’avoir pour objectif de maîtriser l’inflation. Les services du FMI et les autorités sont convenus que le taux directeur reste à un niveau approprié étant donné que l’inflation globale et l’inflation hors alimentation et énergie sont modérées, que la croissance du crédit est lente et que l’activité économique est largement inférieure au potentiel. Les services du FMI notent avec satisfaction que le taux directeur est devenu un outil de signalisation plus efficace grâce à sa convergence récente avec les taux du marché monétaire, et que les taux d’intérêt réels sont de nouveau positifs (0,5 %), ce qui est nécessaire étant donné la faiblesse de l’épargne intérieure. Les services du FMI notent avec satisfaction aussi que les autorités sont prêtes à durcir la politique monétaire si les tensions inflationnistes s’accroissent en raison des augmentations salariales dans le secteur public ou si les pressions à la dépréciation se matérialisaient (MPEF, §13).



20. La dépendance persistante des banques à l’égard du refinancement de la BCT constitue une carence structurelle à laquelle il convient de s’attaquer et de suivre avec une grande attention. Le secteur bancaire est confronté à des besoins structurels de liquidités depuis le début de la révolution : les progrès récents dans ce domaine ont été annulés par de nouveaux retraits de dépôts de la part de sociétés minières et une augmentation des interventions en devises. En conséquence, les banques sont restées excessivement tributaires du refinancement direct de la BCT. Lorsqu’elle sera achevée, la recapitalisation des banques publiques, qui sont les bénéficiaires principaux des ressources de la BCT, contribuera à réduire les besoins de refinancement et à atténuer le déficit structurel de liquidités. L’établissement d’un mécanisme de prêteur en dernier ressort à part entière (repère structurel pour novembre 2015), qui devrait figurer dans la loi sur la BCT à venir, renforcera la résilience du système financier et la conduite de la politique monétaire. Les améliorations qui sont apportées au dispositif des garanties faciliteront aussi la gestion des liquidités : la part des emprunts garantis par des titres publics a doublé de 20 % en 2013 à 40 % en 2014 (repère structurel pour fin décembre 2014). Cela réduira au minimum les risques pesant sur le bilan de la BCT.

21. Les services du FMI ont salué les projets d’amélioration du cadre de politique monétaire. Il est nécessaire d’améliorer les prévisions des liquidités et de développer les marchés interbancaires, notamment en établissant un marché des pensions plus mature et une courbe de rendement, afin de renforcer le cadre de politique monétaire et de faciliter l’adoption à moyen terme du ciblage de l’inflation. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer l’adoption de la loi sur la BCT, qui renforcera la crédibilité de cette dernière en mettant en place de nouveaux dispositifs institutionnels qui lui confèrent une plus grande indépendance et en précisant ses

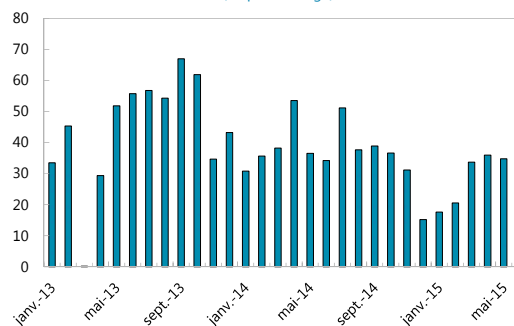
objectifs ; il s'agit d'une condition préalable importante au succès du ciblage de l'inflation. Les services du FMI ont souligné qu'il importe d'éliminer les « plafonds » des taux débiteurs, qui entravent la transmission de la politique monétaire. Les autorités ont noté que des consultations, y compris avec les banques, sont en cours à ce sujet.

Un taux de change plus flexible

22. La dépréciation du dinar observée au cours des deux dernières années a pris fin au premier semestre de 2015.

L'appréciation du dollar vis-à-vis de l'euro et les tensions sur le dinar en mai et en juin ont entraîné une augmentation des ventes de devises — le double de la moyenne mensuelle précédente — qui a contribué à une appréciation du dinar de 5 % vis-à-vis du dollar et de l'euro au cours des six premiers mois de 2015 (MPEF, §18). Les services du FMI ont noté que le taux de change reste dans une bande étroite de 2 % par rapport à la tendance statistiquement identifiée, ce qui confirme le régime de type parité mobile « de facto » (Annexe I).

Part des ventes de la BCT sur le marché des changes
(en pourcentage)

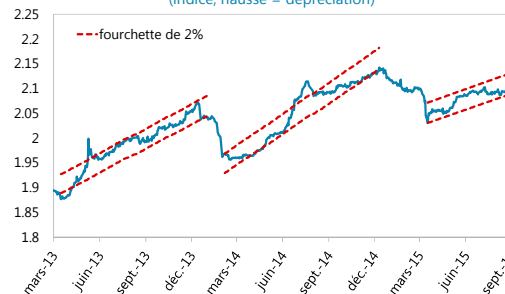


Source : autorités tunisiennes.

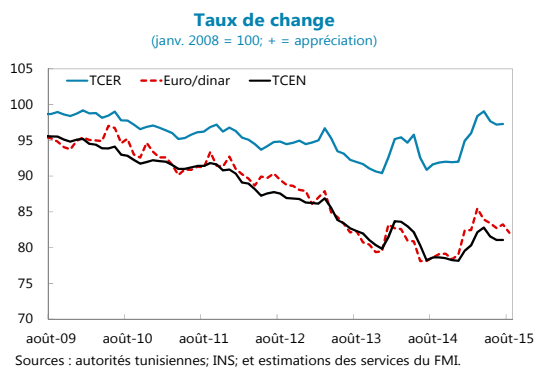
23. Une plus grande flexibilité du taux de change contribuerait à réduire les déséquilibres extérieurs et à reconstituer les réserves.

Les autorités ont expliqué que leurs interventions sur le marché des changes n'ont pas pour objectif de gérer ou de maintenir un certain niveau du taux de change, mais bien plutôt de lisser les fluctuations excessives qui résultent dans une large mesure de la demande irrégulière de devises de la part des opérateurs du secteur de l'énergie. Les autorités sont d'avis qu'une plus grande flexibilité du taux de change est nécessaire pour contenir le déficit des transactions extérieures courantes, reconstituer les coussins — les réserves restent inférieures à l'indice ARA du FMI — et en deçà des métriques ARA du FMI — et ramener le dinar à un niveau correspondant aux paramètres économiques fondamentaux (graphique du texte). À cette fin, elles ont l'intention de limiter leurs interventions sur le marché des changes (MPEF, §18). Les services du FMI et les autorités conviennent que le dinar est aujourd'hui surévalué de 5–15 % (Annexe I), bien que les autorités ne soient pas d'avis que cette surévaluation pèse lourdement sur la compétitivité des entreprises. Les services du FMI ont engagé les autorités à acheter des devises pendant les périodes d'offre excédentaire afin de reconstituer leurs amortisseurs.

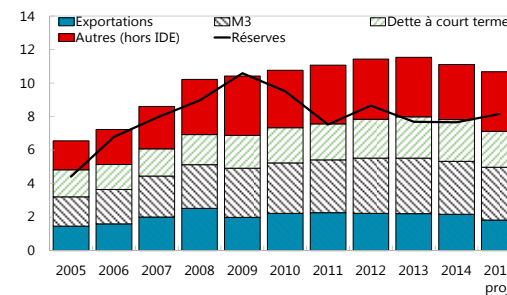
Taux de change dinar tunisien/panier euro-dollar
(indice, hausse = dépréciation)



Source : calculs des services du FMI. Pondération d'après la monnaie de libellé des transactions commerciales.



Décomposition de l'évaluation de l'adéquation des réserves (ARA)
(milliards de dollars)



24. Un marché plus actif faciliterait une politique de change plus flexible. Les services du FMI saluent les plans des autorités— approuvés par le Conseil d'administration de la BCT en mai 2015 — visant à étoffer le marché des changes et à fournir les liquidités nécessaires aux agents économiques (MPEF, §9), notamment en assouplissant la réglementation des instruments de couverture du risque de taux de change et d'intérêt. Les services du FMI regrettent le retard dans la mise en place des adjudications hebdomadaires de devises, qui est maintenant prévue pour fin octobre 2015 (repère structurel), mais ils comprennent que les réformes visant à étoffer le marché la faciliteront.

25. À moyen terme, il est nécessaire de passer progressivement à la convertibilité totale du compte de capital. Une réforme globale de la réglementation des changes, y compris des règles qui limitent l'utilisation des dépôts en devises ou des plafonds des investissements étrangers en obligations et en actions, pourrait attirer des flux considérables de capitaux étrangers et rehausser la croissance potentielle. Les autorités sont convenues qu'il est nécessaire de continuer de consolider la stabilité macroéconomique et de développer les établissements financiers intérieurs, ainsi que de moderniser leur supervision prudentielle, avant de passer à la convertibilité du compte de capital. Elles ont noté aussi que, étant donné le caractère particulier de l'économie tunisienne, il convient d'entreprendre une étude approfondie des flux de capitaux liés au secteur off-shore.

B. Accélérer la croissance et mieux en partager les bienfaits

26. L'ancien modèle tunisien de développement axé sur l'État a montré ses limites. Au cours des 20 dernières années, l'intervention de l'État a créé des distorsions de marchés et a freiné l'émergence d'un secteur privé dynamique. La priorité accordée avant la révolution à une politique industrielle fondée sur des incitations sélectives a conduit à de fortes disparités régionales et à une prédominance d'activités à faible valeur ajoutée qui n'ont pas créé des emplois de qualité (encadré 6). Il est nécessaire d'engager un vaste programme de réformes d'inspiration nationale, qui est axé sur les réformes budgétaires, le secteur financier et le climat des affaires, pour dynamiser la croissance et mieux en partager les bienfaits (voir Annexes IV et V pour un examen des questions relatives à l'inclusion et à l'équité de la fiscalité).

Le rôle primordial des réformes budgétaires

L'assainissement des finances publiques doit aller de pair avec des réformes budgétaires structurelles qui sont propices à la croissance.

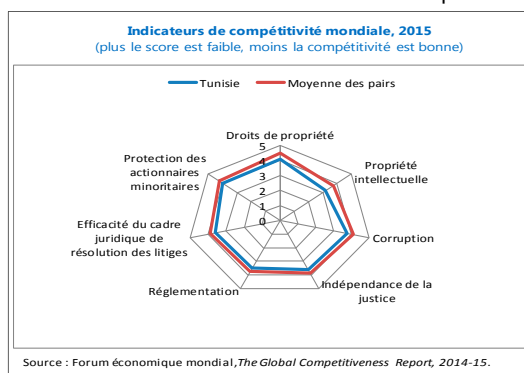
27. Les services du FMI souscrivent à la stratégie de réforme fiscale des autorités, qui vise à promouvoir une plus grande équité, à simplifier le système et à mobiliser des recettes. Après deux années de recherche d'un consensus et de travaux techniques qui ont abouti aux consultations fiscales nationales en novembre 2014, une nouvelle et ambitieuse stratégie de réforme fiscale a été établie par le Ministère des finances, avec l'assistance technique du FMI. Elle repose judicieusement sur les points suivants : i) s'attaquer à la complexité du système des impôts indirects en réduisant le nombre de taux de la TVA de 3 à 2 (6 et 18 %), en diminuant les exemptions, en limitant les droits d'accises à une liste de produits et en ramenant le nombre des taux des droits de douane de 7 à 3 (0, 20 et 36 %, ce dernier taux pour les produits agricoles) ; ii) rendre le système plus équitable, notamment en élargissant l'assiette de l'impôt, en faisant converger progressivement les taux d'imposition des sociétés onshore et offshore, en accroissant la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers et en simplifiant l'imposition des petites entreprises ; et iii) réduire les impôts ayant une affectation spéciale. La réforme fiscale, qui sera mise en œuvre en 2016, devrait contribuer à accroître les recettes fiscales de 1,5 point de pourcentage du PIB à moyen terme ; l'ampleur de l'augmentation, y compris pour la première année, dépendra du degré d'élargissement de l'assiette de l'impôt.

Encadré 6. Tunisie : contraintes en matière d'inclusion et de croissance

La révolution de janvier 2011 a mis en évidence que les fruits de la croissance n'étaient pas équitablement répartis. L'ancien modèle de croissance — fondé sur une intervention sélective de l'État — a abouti à une inégalité des chances et à une création d'emplois principalement limitée aux secteurs à faible valeur ajoutée. Les disparités régionales étaient considérables : i) les taux moyens de pauvreté continuaient d'être trois fois plus élevées dans l'intérieur du pays que dans les régions côtières «off-shore» plus riches; ii) à 25 %, les taux de chômage de l'intérieur du pays étaient le double de ceux observés dans les régions côtières; et iii) 13 % seulement des entreprises étrangères s'établissaient dans les régions de l'intérieur.

Une analyse diagnostique de la croissance appliquée à la Tunisie met en lumière les grandes contraintes structurelles suivantes, principalement héritées des politiques antérieures :

- Manque de financement.** Les entreprises ont cité l'accès au crédit comme le principal obstacle à la pratique des affaires durant la dernière décennie, tandis que les sociétés off-shore et minières — les plus prospères en Tunisie — ne connaissent généralement pas de contraintes de crédit. Les entreprises locales tentent de compenser le manque de crédit par l'autofinancement. Ce problème s'explique par le manque d'information sur les entreprises, une perception de risque de défaut de paiement élevé, des prêts entre parties liées et l'absence d'une législation adéquate de procédures collectives, autant de facteurs aggravés par les problèmes structurels de liquidité bancaire.



- Manque d'institutions efficaces pour assurer l'obligation de rendre compte du secteur public.**

La Tunisie enregistre de mauvais résultats sur le plan de la corruption, de la protection des droits de propriété et de l'indépendance de la justice, où elle se situe derrière les pays comparables. Les barrières réglementaires et les pratiques contraires à la concurrence limitent la croissance, notamment avec des exigences d'approbation ministérielle, l'interdiction d'investir dans certains secteurs et la tolérance à l'égard des abus de position dominante. La fraude fiscale généralisée, l'inefficacité de l'administration de l'impôt et l'informalité grandissante sont également citées comme des causes de concurrence déloyale.

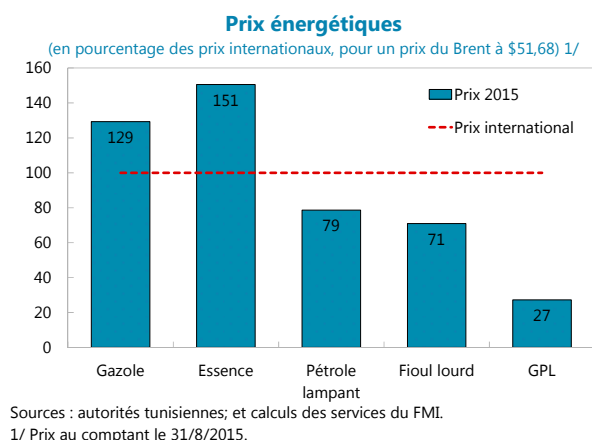
- Fiscalité.** De manière générale, la fiscalité tunisienne tient bien la comparaison avec d'autres pays présentant des caractéristiques similaires, mais elle s'appuie sur une assiette très étroite en raison des incitations fiscales accordées aux entreprises off-shore, des exonérations de TVA et du traitement inégal accordé aux revenus salariaux et aux revenus du capital. Le niveau de la fiscalité des entreprises et des taxes sur les ventes est conforme aux normes internationales, mais le niveau élevé des cotisations salariales et de sécurité sociale pèse lourdement sur les entreprises nationales.

- Marché du travail.** L'enquête sur la concurrence l'échelle mondiale de 2014-15 (*Global Competitiveness Survey*) classe la Tunisie à la 129^e position sur 144 pays au regard de l'efficacité du marché du travail, ce qui tient à la faible participation des femmes (134), à la rigidité de la détermination des salaires (119), au manque de coopération entre employés et patronat (118) et à la rigidité des pratiques de licenciement et d'embauche (97).

Il est intéressant de souligner que l'infrastructure n'est pas perçue comme une contrainte à la croissance. La position géographique de la Tunisie représente un atout pour la croissance, en raison de son accès direct à la mer et de la proximité du marché européen. Malgré les disparités régionales en infrastructures de base, l'infrastructure tunisienne semble constituer un atout. La disponibilité de main-d'œuvre a également été jugée appropriée, l'éducation de la main-d'œuvre n'étant classée par les entreprises tunisiennes qu'à la 10^e position des contraintes les plus fortes au regard de la pratique des affaires en 2014. Cependant, l'amélioration des cursus de l'enseignement supérieur pourrait aider à corriger les discordances existantes en matière d'aptitudes.

29. Pour que la réforme fiscale soit un succès, il convient d'améliorer l'administration de l'impôt. Les autorités ont confirmé qu'elles étaient déterminées à mettre en œuvre un programme de modernisation de l'administration de l'impôt sur 3 ans, qui a pour objectif de mettre en place une administration intégrée, avec de meilleurs systèmes et processus. Elles ont souligné qu'elles préféreraient adopter une démarche graduelle en commençant par améliorer le respect des obligations fiscales dans le secteur des petites entreprises avant d'étendre le processus aux moyennes et aux grandes entreprises. Les autorités ont indiqué que la création de nouveaux receveurs d'impôt (repère structurel pour fin juillet), qui aurait contribué à octroyer un pouvoir de recouvrement uniquement à l'administration, prendrait plus de temps car elles souhaitent tout d'abord déplacer les fonctions existantes au même endroit, mais dans la structure de gestion actuelle. Les services du FMI ont engagé les autorités à accélérer l'unification des fonctions de l'administration de l'impôt, en commençant par améliorer les processus au sein de la Direction des grandes entreprises (qui représente 80 % des impôts recouvrés).

30. Les services du FMI et les autorités ont convenu que la baisse des prix du pétrole offre une occasion importante de dépolitiser les prix des carburants et de réduire les subventions énergétiques de manière durable. La baisse de 56 % des prix internationaux du pétrole depuis le début de 2014 ne s'est pas encore traduite par une diminution des prix à la pompe des carburants, qui sont, pour certains produits, supérieurs de 30-50 % aux niveaux internationaux (graphique du texte), ce qui représente des économies budgétaires supplémentaires. Une réforme plus soutenue des subventions exigerait :



- **Une formule appropriée pour le calcul automatique des prix des carburants.** Les services du FMI engagent les autorités à transformer rapidement la formule asymétrique d'ajustement automatique des prix des carburants — qui n'est activée aujourd'hui qu'en cas d'augmentation cumulée de 6 dollars le baril au cours d'un trimestre — en une formule symétrique automatique qui lissera les fortes fluctuations des prix internationaux et garantira un recouvrement intégral des coûts et un recouvrement approprié des impôts. Les autorités ont souscrit à cette approche, mais ont indiqué qu'une telle révision prendrait du temps et ne peut être opérée qu'en 2016. Il sera nécessaire aussi d'engager une campagne de communication bien conçue pour expliquer la formule et son utilisation au cas où les prix mondiaux augmenteraient de nouveau.
- **Des ajustements des tarifs de l'électricité.** Les services du FMI regrettent la suspension des augmentations prévues des tarifs de l'électricité, qui restent fortement subventionnés : ils se situent 20 % au-dessous du niveau correspondant au recouvrement des coûts même après que, l'an dernier, les tarifs pour les clients basse et moyenne tension ont été ajustés et que les

subventions pour les cimenteries ont été éliminées. Les services du FMI ont engagé les autorités à relever les tarifs de l'électricité pour les rapprocher des niveaux correspondant au recouvrement des coûts afin de continuer de réduire les subventions énergétiques non ciblées et régressives. Les autorités ont indiqué que les gains réalisés sur le plan des subventions énergétiques globales grâce à la baisse des prix internationaux du pétrole ne justifient pas de relever les tarifs au stade actuel.

31. Il est essentiel de maîtriser la masse salariale afin de créer de l'espace pour les dépenses prioritaires. Les services du FMI jugent encourageant que les autorités soient déterminées à mettre en œuvre une réforme globale de la fonction publique, qui réduira la masse salariale à 11 % du PIB à moyen terme (MPEF, §32). Ils ont engagé les autorités à concevoir rapidement une stratégie de réforme globale de la fonction publique qui révisera la structure organisationnelle, ainsi que les traitements, avantages et indemnités, et renforcera les incitations.

32. Il est nécessaire de réformer la gestion des finances publiques pour renforcer l'exécution du budget, notamment en ce qui concerne les projets d'investissement (MPEF, §10). Les mesures prises précédemment pour décentraliser l'exécution des projets et l'adoption du code de passation des marchés publics l'an dernier n'ont pas réussi à accélérer les dépenses d'équipement, surtout au premier semestre de l'année, pendant lequel le taux d'exécution du budget a été proche de 30 %. Une meilleure sélection des projets et un meilleur établissement des priorités, une coordination plus étroite entre les administrations centrale et régionales, et une meilleure résolution des droits fonciers, notamment grâce à la mise en application des décrets publiés récemment qui autorisent l'expropriation si nécessaire, devraient contribuer à accélérer la mise en œuvre des projets d'investissement. Les services du FMI ont salué l'achèvement de la nouvelle loi organique du budget — conçue avec l'assistance technique de l'Union européenne — qui sera soumise au Parlement en novembre. Cette loi, conjuguée aux progrès accomplis dans l'établissement d'un budget d'exécution par objectifs (MPEF, §38), améliorera la préparation du budget, introduira la budgétisation à moyen terme, accroîtra la transparence et simplifiera les procédures de contrôle existantes.

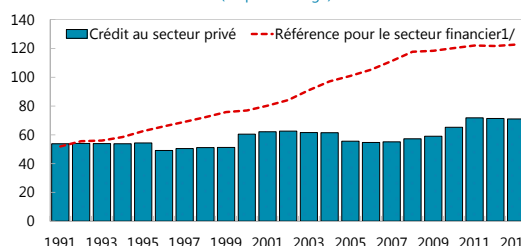
33. Il est nécessaire de renforcer la gestion et la surveillance des entreprises publiques afin de réduire les engagements conditionnels et les risques budgétaires. L'achèvement récent d'une évaluation détaillée des mécanismes d'audit et de contrôle interne des entreprises publiques servira de point de départ à la formulation d'une nouvelle stratégie de surveillance des entreprises publiques (repère structurel pour octobre 2015), incluant notamment le regroupement des divers organes de surveillance. La surveillance serait améliorée aussi par l'établissement de nouveaux contrats-plans pour les 5 plus grandes entreprises publiques (repère structurel pour fin octobre 2015), qui devraient inclure des indicateurs des résultats financiers. Les services du FMI ont engagé les autorités à procéder à une évaluation complète des risques budgétaires liés aux opérations des entreprises publiques, notamment à l'émission de nouvelles garanties. Les autorités ont souligné que l'encours des garanties publiques est resté inférieur à 10 % du PIB au cours des 3 dernières années et qu'un plan d'action précis visant à réduire les risques budgétaires sera établi après l'assistance technique que le FMI va bientôt fournir dans ce domaine.

Un système financier sain et efficient

34. Il est indispensable de mettre en place un système bancaire sain pour accélérer la croissance et mieux en partager les bienfaits.

L'ancien modèle, fondé sur des normes de garanties insuffisantes et l'omniprésence des prêts à des parties liées, et accompagné d'une réglementation insuffisante et d'un laisser-faire sur le plan du contrôle, n'a pas assuré l'intermédiation financière, ce qui a maintenu le crédit au secteur privé bien en deçà de son potentiel (graphique du texte). Un système bancaire moderne, soumis à un contrôle sérieux et à la concurrence, améliorerait l'allocation du crédit, ce qui éliminerait un obstacle important à la croissance économique.

Nouvelle référence pour l'approfondissement financier
(en pourcentage)



Sources : Fayad, D., P. Garcia Martinez, A. Mati, "Financial deepening in the Maghreb" (à paraître).

1/ Le niveau de référence est calculé en partant du principe que le développement du secteur financier est fonction des caractéristiques structurelles d'un pays, telles que le PIB par habitant, la population et d'autres facteurs démographiques.

35. L'une des grandes priorités du programme de réforme des autorités consiste à s'attaquer à la vulnérabilité des banques publiques.

Les trois banques publiques tunisiennes (encadré 7) souffrent de pratiques d'octroi des prêts défectives et de problèmes de gouvernance. L'exposition à un secteur du tourisme qui a été gravement touché par la révolution de janvier 2011 et, plus récemment, les attaques terroristes qui l'ont visé directement constitue un facteur supplémentaire. La réforme des banques publiques est en cours, même si elle accuse un certain retard :

- La **recapitalisation** se déroule conformément aux pratiques internationales (MPEF, §23). En août 2015, le Parlement a octroyé l'autorisation législative d'utiliser les fonds alloués à la recapitalisation dans le budget 2014. Les plans de restructuration des trois banques (dont deux ont été adoptés en février et en juin) et le lancement du processus de souscription au capital permettront à une banque publique (BH) d'observer le ratio de solvabilité de 10 % d'ici fin septembre. La recapitalisation de la STB (14 % des actifs et aujourd'hui insolvable) devrait être achevée en octobre à la fin du processus de souscription au capital. Sous réserve des résultats finaux de l'audit, la troisième banque publique (BNA) n'aura peut-être pas besoin de capitaux supplémentaires grâce à des garanties publiques explicites pour les prêts aux entreprises publiques et aux ventes d'actifs qui sont prévues. Pour toutes les banques publiques, et conformément aux bonnes pratiques internationales, l'État reste déterminé à couvrir tout capital non souscrit à la fermeture des livres, ce qui dans la pratique diluerait les actionnaires existants. Les services du FMI ont souligné que la baisse des besoins de provisionnement, justifiée dans les audits bancaires par l'existence de garanties souveraines pour les prêts aux entreprises publiques, exige un engagement explicite à renouveler ses garanties.
- Il conviendra de mettre à jour les **plans d'affaires** sur lesquels repose la recapitalisation des banques publiques afin d'assurer le respect de la réglementation pendant toute la période de restructuration (2015–19). Les plans d'affaires existants (adoptés avant l'attaque de Sousse) sont devenus irréalistes en raison de la forte baisse du tourisme et du fléchissement de l'activité

économique. Selon les tests de résistance préliminaires, un déficit de fonds propres apparaîtra dans un délai d'un an (d'environ 50 à 100 millions de dinars) dans le scénario de référence des services du FMI (et aucun recouvrement du portefeuille des prêts au secteur du tourisme). Les autorités ont convenues que les plans mis à jour devront être approuvés par les conseils d'administration des banques avant la fin de l'année (MPEF, §21). Elles s'attendent sans réserve à ce que les déficits de fonds propres soient comblés par les ventes d'actifs non stratégiques des banques. Les services du FMI sont convenus qu'il pourrait s'agir d'une stratégie acceptable à condition que les ventes se fassent dans les conditions normales du marché et pas à des filiales des banques.

- **Restructuration opérationnelle** (MPEF, §23). Les services du FMI ont salué la désignation de nouveaux administrateurs dans les trois banques publiques et ont engagé les autorités à poursuivre les progrès sur ce front en changeant la direction (prévu d'ici octobre 2015) et en signant des contrats-plans qui garantiront une surveillance appropriée des banques pendant la période de restructuration. Les services du FMI ont engagé les autorités à procéder à une surveillance sur une base consolidée, mais les autorités ont indiqué que leur système d'information ne le permet que pour certains indicateurs (par exemple, ratio coût/revenu). En outre, il sera nécessaire de surveiller de près les banques publiques pendant toute la période de restructuration pour s'assurer qu'elles respectent les réglementations, qu'elles s'en tiennent à une politique saine en matière de prêts et que leur gouvernance interne et leur gestion des risques sont appropriées.

Encadré 7. Tunisie : pourquoi se centrer sur les banques publiques?

Les résultats affichés par le système bancaire tunisien ont longtemps été tributaires de la performance des trois principales banques publiques. Ces établissements sont d'une importance systémique car ils représentent 37 % des actifs bancaires et près de 28 % des dépôts. Le rôle de l'État dans ces banques a diminué durant la dernière décennie mais l'État reste le principal actionnaire de ces trois établissements : STB (51 %); BH (57 %) et BNA (65 %). Les résultats de ces trois établissements bancaires ont été plus faibles que ceux du reste du secteur, ce qui a affaibli l'affectation du crédit et la gouvernance dans l'ensemble du système bancaire.

- **Ratio de solvabilité.** Une plus grande rigueur des règles prudentielles de classification des créances improductives et des ratios de provisionnement a mis en évidence les faiblesses des banques d'État, lesquelles ne tiennent plus les niveaux réglementaires des ratios de solvabilité. C'est ainsi qu'en l'absence d'un processus de recapitalisation, le ratio de solvabilité des banques publiques était le quart de celui des banques privées, deux banques étant gravement sous capitalisées et un établissement étant insolvable (son fonctionnement continue toutefois d'être toléré).

- **Détérioration de la qualité des actifs.** Les créances improductives des banques publiques représentent plus du double de celles des banques privées, ce qui témoigne de la faible qualité de la clientèle publique qui représente une part plus importante de leur portefeuille de crédit (13 % contre 8 % dans le cas des banques privées) et des capacités insuffisantes de recouvrement. Le ralentissement de l'activité économique aura pour effet d'affaiblir davantage la qualité des crédits — notamment dans le cas de la STB très impliquée dans le secteur touristique (54 % de son portefeuille de crédits).

- **La rentabilité des banques publiques** est également la moitié de celle des banques privées, principalement en raison des coûts de prise en charge des créances improductives mais aussi de plus grande prépondérance des marges d'intérêt dans le produit bancaire.

- **Refinancement.** La croissance des dépôts dans les banques publiques a été limitée, ce qui a poussé ces dernières à être les principales utilisatrices du guichet de refinancement de la BCT (40 % du refinancement total).

Les banques d'État accusent également un positionnement stratégique défavorable. Depuis de nombreuses années elles suivent des orientations stratégiques — dans l'agriculture, le logement et l'hôtellerie — qui ne sont pas viables à long terme, d'autant que ces stratégies servaient souvent à faciliter le financement de «parties liées». Elles connaissent de ce fait une érosion continue de leur part de marché par rapport aux banques privées. Selon les calculs de la Banque mondiale, toutes autres choses étant égales par ailleurs, sans restructuration des banques publiques, les pertes de parts de marché se seraient maintenues à un taux de 1 à 1,5 % par an.

Indicateurs de solidité financière, mars 2015

	Banques publiques	Banques privées
Prêts improductifs (en % du total des prêts)	23.9	9.9
Prêts improductifs, nets des provisions	11.3	2.8
Provisions (en % des prêts improductifs)	52.2	68.9
Ratio de liquidité	45.6	102.5
Rendement de l'actif 1/	0.5	1.1
Rendement des capitaux propres 1/	7.3	14.2
Ratio de fonds propres	3.5	12.7
Ratio de fonds propres de base	2.0	10.7

Source : autorités tunisiennes.

1/ Les données se rapportent à 2014.

36. Il est essentiel de résoudre le problème des prêts improductifs en vue de restructurer les banques. La création d'une société de gestion d'actifs à l'échelle du système pour faire face aux créances sinistrées a été envisagée dans le budget 2014 révisé, l'accent étant mis initialement sur la dette du secteur du tourisme. Le Parlement doit adopter la loi sur la société de gestion d'actifs, ce qui sera probablement retardé. Les services du FMI recommandent l'adoption de la loi pour autant qu'elle reste conforme aux meilleures pratiques internationales (par exemple en ce qui concerne les superpouvoirs de résolution des prêts, les prix équitables des transferts et la gouvernance) et ne constitue pas un moyen de sauver des emprunteurs en défaut de paiement. Faute d'une loi qui satisfait à ces conditions préalables et qui contribue à résoudre le problème du niveau élevé des prêts improductifs, les services du FMI et les autorités conviennent qu'il doit être prioritaire d'améliorer la gestion des prêts improductifs par les banques en adoptant rapidement la nouvelle loi sur les faillites qui renforce les droits des créanciers et un dispositif efficace de résolution. L'adoption de cette loi est prévue en octobre 2015.

37. Des mesures de soutien bien conçues en faveur des entités touristiques viables qui ont souffert du fléchissement du secteur limiteront une nouvelle accumulation des prêts improductifs. En réaction à l'attaque de Sousse, un ensemble de mesures exceptionnelles a facilité le rééchelonnement de nouveaux prêts accordés à des établissements touristiques actifs (MPEF, §25). Si les services du FMI souscrivent à la plupart de ces mesures, ils ont mis en garde contre un moratoire de durée indéterminée pour les prêts improductifs et ont préconisé d'appliquer des critères d'admissibilité stricts. Les autorités ont convenues avec les services du FMI que le traitement prudentiel des mesures d'urgence doit être strictement limité dans le temps, transparent et complété par des plans d'action correctifs ; sinon, il pourrait en résulter un laisser-faire relatif à la réglementation et une régénération des prêts, avec un risque de propagation à d'autres secteurs.

38. Il est essentiel de renforcer la réglementation et le contrôle bancaires pour réduire l'accumulation de risques. Depuis la révolution, de nouvelles réglementations relatives à la gouvernance, aux ratios de solvabilité, aux normes concernant le risque de concentration et au ratio de liquidité ont été établies. Une nouvelle mise à niveau de ces normes est nécessaire pour les rapprocher des normes internationales. Dans l'attente du recrutement d'agents expérimentés, il est urgent d'intensifier le contrôle, tant pour les banques publiques que pour les banques privées. Les services du FMI et les autorités ont convenus qu'il est nécessaire de renforcer le contrôle fondé sur les risques, grâce au recrutement de nouveaux superviseurs bancaire (repère structurel) et à l'observation stricte de la feuille de route de mesures détaillé dans le plan stratégique à moyen terme conçu avec l'assistance technique du FMI (MPEF, §29). Les services du FMI regrettent les retards dans la mise en œuvre du système de déclaration des banques qui a été conçu l'an dernier avec l'assistance technique du FMI, et ont noté avec

Principales mesures prudentielles adoptées depuis 2011

Gouvernance : renforcement de la gouvernance des banques – *circulaire du 20 mai 2011.*

Solvabilité : relèvement de 8 % à 10 % du ratio de fonds propres minimum, renforcement de la réglementation sur les gros engagements — *circulaire du 29 juin 2012.*

Provisions : renforcement des obligations en matière de provisions selon l'ancienneté des prêts improductifs— *circulaire du 30 décembre 2013.*

Liquidité : adoption du nouveau ratio de liquidité — *circulaire du 10 novembre 2014.*

satisfaction que les autorités sont déterminées à sanctionner les banques qui n'observent pas les normes prudentielles existantes.

39. Le dispositif de résolution bancaire est en train d'être renforcé. Le projet de nouvelle loi bancaire inclut des améliorations importantes en ce qui concerne les garanties des dépôts, la gouvernance des banques, la supervision consolidée, l'agrément et le dispositif de résolution renforcé. Les services du FMI et les autorités ont convenu que des changements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne l'application du contrôle, l'intervention rapide et la résolution afin de s'assurer que la loi est conforme aux bonnes pratiques internationales. Les services du FMI ont regretté les retards observés dans l'approbation de la loi par le Parlement et ont engagé les autorités à accélérer le processus de préparation, sachant que la période de consultation avec le secteur bancaire et les parties intéressées représentent un risque pour l'adoption de la loi en temps voulu.

40. Une réduction de l'intervention de l'État contribuerait au développement du secteur financier à moyen terme. Le contrôle direct des trois grandes banques publiques par l'État et sa participation minoritaire dans neuf petites banques (environ 10 % des actifs bancaires) pourraient continuer de créer des distorsions à l'avenir si les banques publiques continuent de financer des entreprises publiques déficitaires, de fournir des financements à des conditions qui ne correspondent pas à celles du marché ou à octroyer des crédits sur la base de leurs relations. Les autorités ont noté que l'État a un rôle essentiel à jouer et qu'il n'est pas prévu de réduire sa participation dans les trois banques publiques, bien que la recherche de partenaires techniques qui participeraient au processus de restructuration de certaines banques soit en cours.

41. Il est nécessaire de continuer de chercher à développer les marchés de capitaux. L'absence d'un marché secondaire qui fonctionne pour les obligations et la faible capitalisation boursière (environ 20 % du PIB, et une bourse dominée par les banques) signifient que les marchés de capitaux continuent de jouer un rôle mineur dans l'affectation du crédit entre les secteurs économiques et les échéances. La mise en place d'une courbe de rendement — notamment en privilégiant moins les échéances longues et en établissant un programme régulier d'émission de créances qui serait indépendant des fluctuations saisonnières de la trésorerie —, l'adoption de l'évaluation à la valeur de marché et la formulation de nouvelles normes pour le gouvernement d'entreprise encourageraient les transactions. Les autorités ont convenu que le développement du secteur financier non bancaire est aussi une priorité dont il convient de se préoccuper afin de stimuler le développement du secteur privé. Une stratégie globale dans ces domaines sera établie au cours des prochains mois, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

42. Un renforcement des établissements de microfinance pourrait aussi améliorer l'accès au crédit. Des mesures importantes ont été prises en 2011 avec l'adoption de la nouvelle loi sur la microfinance et la création d'un nouvel organe de contrôle. Cependant, les activités de microfinance restent trop faibles (les prêts des établissements de microfinance ne représentent que 0,3 % du total des prêts bancaires) : dans un premier temps, les autorités se sont attachées principalement à renforcer les capacités de l'organe de contrôle. Une mise à niveau du dispositif de réglementation et

de contrôle, l'élimination des plafonds existants des taux débiteurs et l'établissement de normes comptables appropriées seraient utiles aussi dans ce domaine.

Rehausser la compétitivité à l'aide de réformes structurelles

43. L'absence d'un climat des affaires propice à la croissance figure parmi les principaux obstacles à la croissance et au développement du secteur privé en Tunisie. Les distorsions de la réglementation — autorisations obligatoires, restrictions à l'investissement ou avantages fiscaux — ont offert un accès privilégié à des entreprises apparentées et ont limité l'entrée de nouvelles entreprises (par exemple, les secteurs où l'investissement est limité représentent plus de 50 % de l'économie tunisienne). Pour s'attaquer à ces problèmes et au coût élevé de la bureaucratie, les autorités ont engagé un certain nombre de réformes au cours des trois dernières années, dont certaines sont encore inachevées :

- **Réforme du code de l'investissement et des réglementations existantes.** Les services du FMI regrettent le retard observé dans l'adoption du code de l'investissement (qui est maintenant prévue pour novembre 2015). Cependant, ils ont pris note avec satisfaction de la dernière version du code, qui a été révisé pour la troisième fois en trois ans, car elle propose d'accroître l'accès aux marchés, de simplifier la réglementation de l'investissement et de rationaliser les incitations complexes qui exposaient différents secteurs à un arbitrage réglementaire (§37). Les services du FMI ont noté avec satisfaction aussi qu'il est proposé de déplacer toutes les incitations fiscales restantes du code de l'investissement au code de l'impôt, et ont souligné qu'il est nécessaire de limiter le nombre de décrets « sectoriels » qui sont nécessaires pour mettre en œuvre le code de l'investissement. Les services du FMI ont salué aussi le fait que les autorités restent déterminées à simplifier les procédures administratives (§38).
- **Réforme des lois sur la concurrence et les faillites.** Les services du FMI ont noté avec satisfaction de l'adoption de la nouvelle loi sur la concurrence, qui contribuera à éliminer l'application discrétionnaire de la réglementation des affaires et à ouvrir les principaux marchés de produits. L'approbation de la loi sur les faillites, qui se trouve au Parlement depuis deux ans, renforcerait les droits des créanciers : en conséquence, les banques seraient moins réticentes à octroyer des prêts. Les autorités ont répété qu'elles sont déterminées à mettre en œuvre ces lois, qui constitueront un élément central du nouveau modèle de croissance plus solidaire de la Tunisie.
- **Un cadre de référence pour les partenariats publics-privés.** Les services du FMI regrettent les retards observés dans l'approbation finale de la loi sur les partenariats publics-privés, qui se trouve au Parlement, et qui permettrait de mobiliser des ressources privées considérables pour des investissements dans les infrastructures publiques. Les autorités ont souligné qu'il est nécessaire de procéder à de plus larges consultations pour que les réformes soient appropriées par un plus grand nombre et éviter les idées fausses de « privatisation » qui sont liées à ces partenariats.

44. Il convient de réformer rapidement le marché du travail. Le problème du chômage structurel en Tunisie, qui se caractérise aussi par une inadéquation importante des qualifications entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, exige de modifier la réglementation du marché du travail de manière à mieux concilier une meilleure protection des travailleurs et une plus grande souplesse pour les entreprises. Jusqu'à présent, les autorités se sont attachées principalement à développer les programmes de formation et le programme d'appui aux petites et moyennes entreprises. Le dialogue tripartite (gouvernement, patronat et syndicats) qui a débuté en 2013 pendant la transition politique n'a pas encore permis d'arrêter une stratégie nationale globale pour l'emploi, qui s'inscrirait dans un horizon à 5 ans (MPEF, §42). Les services du FMI ont engagé les autorités à accélérer l'achèvement de cette stratégie en établissant des mesures de réforme concrètes du marché du travail (notamment en révisant les politiques rigides d'embauche et de recrutement, le système de protection des travailleurs et le système de rémunération dans les secteurs public et privé).

45. Un renforcement de la transparence des données devrait accompagner les efforts déployés pour mettre en place une société plus inclusive (MPEF, §38 et §43). Les services du FMI ont engagé les autorités à aligner le régime existant de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sur les normes 2012 du GAFI, notamment ce qui concerne l'application des sanctions financières. Ils ont salué aussi le renforcement du cadre structurel des statistiques, y compris l'adoption imminente de la Charte éthique pour les statistiques. Le FMI continuera d'offrir aux autorités une assistance technique à l'appui des efforts qu'elles déploient pour renforcer les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements.

C. Protéger les groupes les plus vulnérables

Il est nécessaire de renforcer et de développer le dispositif de protection sociale pour veiller à ce qu'une plus grande partie de la population profite des dividendes de la croissance.

46. Le renforcement du dispositif existant de protection sociale. Le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN) a été développé de manière à toucher 235 000 familles (soit deux fois le niveau de 2010 et près de 60 % de la population pauvre selon les estimations) et à accroître les transferts (le transfert moyen a triplé pour avoisiner 80 dollars par mois). L'étude d'évaluation du PNAFN et du programme de santé subventionné a recensé moins d'erreurs d'inclusion de non-pauvres que les estimations précédentes. Sur la base de ces conclusions et de l'expansion de l'identifiant social unique (dont disposent aujourd'hui 8,5 millions de Tunisiens), les services du FMI ont appelé à adopter rapidement un dispositif de protection sociale bien ciblé (en améliorant le PNAFN existant) qui pourrait être pleinement fonctionnel d'ici la fin de l'année.

47. Il est nécessaire de réformer le régime des retraites publiques afin d'en assurer sa viabilité financière (MPEF, §45). La Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS) est déficitaire et a épuisé sa trésorerie en 2011. Depuis, des transferts budgétaires, qui avoisinent 0,4 % du PIB en 2015, permettent de satisfaire les besoins de trésorerie à court terme et de payer les retraites. Étant donné l'importance de ce problème et ses conséquences sociales, toutes les parties prenantes ont engagé des concertations pour une réforme approfondie, mais sans être encore

arrivées à une conclusion. Entre-temps, le gouvernement post-transition a annoncé un relèvement ponctuel de l'âge de la retraite afin d'atténuer les tensions à court terme. Conformément aux études actuarielles existantes, les services du FMI ont souligné qu'une solution durable à long terme devrait aussi inclure une modification des paramètres des cotisations et des prestations de retraite.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET MODALITÉS

48. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre et fin mars ont été remplis (lettre d'intention, §3), bien que la composition inadéquate des dépenses publiques reste un sujet de préoccupation :

- **Finances publiques.** Le plancher du solde primaire pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 a été respecté largement, principalement en raison de la sous-exécution du budget d'équipement. Le plafond indicatif des dépenses courantes pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 a été respecté. Le plancher indicatif des dépenses sociales n'a pas été respecté car les transferts aux ménages vulnérables ont été plus faibles que prévu (à cause de problèmes dans le mécanisme d'allocations dans les régions éloignées).
- **Réserves.** Le plancher des réserves internationales nettes pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 a été respecté largement, principalement grâce au succès de l'émission d'obligations internationales.
- **Monétaire.** Les critères de réalisation relatifs aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 ont été remplis largement, principalement grâce à la baisse du crédit à l'État.

49. Les réformes structurelles avancent lentement. Seuls trois des dix-sept repères structurels de fin juin 2015 ont été atteints. La lenteur des progrès au cours de l'année écoulée s'explique par la nécessité de dégager un consensus à propos des réformes, la mise en place d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau parlement, ainsi que la nécessité de poursuivre l'analyse technique. Des mesures ont été prises en vue de réaliser tous les repères restants — avec l'élaboration ou la présentation de lois, ou la recapitalisation bancaire en cours. Les autorités ont toujours l'intention d'achever le vaste plan de réformes qui est appuyé par le programme dans les délais prévus dans ce dernier. C'est une tâche difficile qui exigera d'obtenir l'approbation du Parlement dans un certain nombre de domaines, y compris le code de l'investissement, la loi bancaire, le mécanisme de prêteur en dernier ressort, le contrôle bancaire, la politique fiscale (et la convergence), la réforme des entreprises publiques, la société de gestion des actifs, le système de déclaration et de notation des banques, et les adjudications hebdomadaires de devises.

50. Une nouvelle conditionnalité continue d'appuyer les objectifs du programme. Les services du FMI proposent de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour fin septembre afin de tenir compte de l'affaiblissement de l'activité économique. Pour mieux surveiller la composition du budget, le plafond indicatif des dépenses primaires courantes a été transformé en un critère de réalisation quantitatif. La mise en œuvre des mesures préalables ci-après conditionnent

l'achèvement de la revue en cours : i) recapitalisation d'au moins une banque publique (BH) et achèvement de la première phase (réservée aux actionnaires existants) de la souscription au capital pour une deuxième banque (STB) et ii) renouvellement des garanties publiques qui justifient une diminution des besoins de recapitalisation (table 2).

51. Il est proposé que les achats au titre de l'accord soient rééchelonnés (tableau 8, lettre d'intention, §4). Les autorités avaient demandé une prolongation du programme en mai 2015 afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour tenir leurs engagements. En conséquence, l'achat final au titre de l'accord sera rééchelonné et dépendra de l'achèvement de la septième et dernière revue. L'adoption du budget 2016 par le Parlement conformément au programme (avec la nouvelle réforme fiscale visant à renforcer l'équité et l'efficacité, et des mesures permanentes du côté des recettes pour compenser l'augmentation des salaires), la mise à jour des plans d'affaires des trois banques publiques, ainsi que leur recapitalisation, seront des éléments indispensables pour l'achèvement de cette revue.

52. Le programme est totalement financé. Des assurances de financement ont été fournies par des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le reste de la période couverte par le programme. L'aide multilatérale reste solide : la Banque mondiale a doublé (à 500 millions de dollars) et a concentré son décaissement en début de période, et la BafD négocie avec les autorités pour leur accorder une nouvelle aide budgétaire (environ 200 millions de dollars) cette année. Un recours supplémentaire aux marchés internationaux avec ou sans garantie souveraine est prévu aussi au dernier trimestre de 2015.

Tunisie : financement extérieur officiel
(en millions de dollars)

	2014		2015					
	Prog. 12/12/2014	Prél.	Prog. 12/12/2014	Année	T1	T2	T3	T4
Total	3,058.3	2,941.7	2821.0	3,287.2	1,053.6	158.8	1,038.2	1,036.5
Bilatéral	300.0	300.0		100.0	0.0	0.0	100.0	0.0
Algérie	100.0	100.0		100.0			100.0	
Turquie	200.0	200.0						
IFI	1,479.9	1,338.7	1895.4	1,528.1	42.1	108.4	801.5	576.1
BAD			200.0	200.0				200.0
FMA (Fonds monétaire arabe)	41.5	41.5		42.1	42.1			
FMI (soutien budgétaire)	1,061.9	1,047.2	549.5	502.6	0.0	0.0	301.5	201.0
Groupe de la Banque mondiale	250.0	250.0	900.0	560.0		0.0	500.0	60.0
UE	126.5	0.0	245.9	223.4		108.4	0.0	115.1
Autres	1,278.4	1,303.0	925.6	1,659.1	1,011.5	50.5	136.7	460.4
Émissions avec garantie des États-Unis	500.0	500.0						
Émissions avec garantie du Japon	463.7	463.7						
Aide-projets non ventilée par sources des fonds	256.3	265.7	300.0	300.0	30.0	50.0	110.0	110.0
Sukuk et autre financement de marché	0.0	0.0	565.6	1,308.5	978.5	0.0	0.0	330.0
Transferts de prêts aux entreprises publiques	58.4	73.6	50.0	50.7	3.1	0.5	26.7	20.4
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Dons	176.9	216.8		154.6	4.1	50.0	100.5	0.0
UE	126.9	166.8		104.6	4.1		100.5	
Algérie	50.0	50.0		50.0		50.0		

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

53. La Tunisie a les moyens de rembourser le FMI, mais le programme reste exposé à des risques considérables. La Tunisie affiche de solides antécédents de paiement au FMI, et les indicateurs standards des engagements envers le FMI resteront faibles (tableau 10). Cependant, ces

indicateurs ne tiennent pas compte de l'augmentation des paiements d'amortissement prévus en 2017–19. Par ailleurs, les risques, notamment l'incertitude politique et la montée des tensions sociales ou sécuritaires, pourraient menacer les objectifs du programme et réduire la capacité de remboursement. Cela dit, les risques pesant sur la mise en œuvre du programme sont atténués par la volonté réaffirmée par le gouvernement de s'en tenir au programme de réforme qui bénéficie de l'appui d'un large éventail de partis politiques et de nouvelles promesses d'aide internationale après les attaques récentes. Une période prolongée où les prix internationaux du pétrole resteraient bas contribuerait à renforcer les amortisseurs extérieurs.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

54. La situation économique reste difficile étant donné les risques sur le plan de la sécurité et les tensions sociales. L'économie tunisienne s'est montrée résiliente dans un contexte marqué par une transition politique prolongée et un environnement économique international difficile. En 2015, l'aboutissement de la transition et l'amélioration des perspectives mondiales — avec la baisse des prix du pétrole et une reprise en Europe — devaient rehausser les perspectives de l'économie tunisienne. Mais les récentes attaques terroristes ont souligné sa fragilité : la croissance est faible, les déséquilibres extérieurs persistent, la composition du budget se détériore, les banques sont très vulnérables et la création d'emplois est faible.

55. L'aboutissement de la transition politique et l'évolution favorable sur le plan extérieur représentent une occasion d'accélérer les réformes. Si certaines réformes seront probablement difficiles à opérer étant donné l'opposition de groupes d'intérêts, elles ne peuvent plus être reportées. L'inaction sur le plan des réformes risque de placer l'économie tunisienne sur une trajectoire de croissance faible où il sera difficile de créer des emplois et de satisfaire les aspirations de la population tunisienne.

56. Les services du FMI saluent la détermination des autorités à continuer de mener une politique budgétaire appropriée. Le relâchement modeste de la politique budgétaire en 2015 constitue une réaction appropriée face à l'affaiblissement de l'activité économique. À terme, il est nécessaire d'assainir les finances publiques afin de réduire les déséquilibres extérieurs, de rétablir la confiance du secteur privé et d'assurer la viabilité de la dette.

57. Mais l'ajustement doit aller de pair avec une amélioration de la composition du budget. Une masse salariale croissante occupe l'espace budgétaire créé par la baisse des prix internationaux du pétrole. Pour soutenir la croissance, il convient de créer un espace budgétaire en contenant la masse salariale grâce à une réforme de la fonction publique et de réduire les subventions énergétiques de manière durable en appliquant une nouvelle formule de calcul automatique des prix des carburants. La résolution des problèmes de capacités d'absorption, y compris ceux relatifs les droits fonciers, contribuerait à accélérer le rythme des dépenses d'équipement, qui est tombé à un niveau sans précédent.

58. Il est nécessaire de procéder à une réforme fiscale pour soutenir l'assainissement des finances publiques et améliorer l'équité. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention d'adopter, dans le cadre du budget 2016, une stratégie de réforme fiscale qui inclut des mesures permanentes d'élargissement de l'assiette de l'impôt, ce qui contribuerait à accroître les recettes et à promouvoir l'efficacité et l'équité tout en simplifiant le système. Il est nécessaire d'améliorer l'administration de l'impôt, notamment en unifiant les fonctions au sein d'une administration unique, afin de compléter les modifications apportées à la politique fiscale.

59. Il convient de surveiller attentivement les risques budgétaires. Les services du FMI engagent les autorités à accélérer la conception d'un mécanisme de surveillance des entreprises publiques et la mise en œuvre des contrats-plans pour les cinq plus grandes entreprises publiques. Ils saluent la volonté des autorités de procéder à une réforme des retraites, qui est urgente en vue d'assurer la viabilité financière du système.

60. Il convient de renforcer les coussins de réserves. Les interventions sur le marché des changes doivent rester limitées au lissage des fortes fluctuations du taux de change. La mise en place d'un système d'adjudications hebdomadaires et le développement du marché des changes contribueront à promouvoir une plus grande flexibilité du taux de change et à améliorer la liquidité des banques. C'est indispensable étant donné le déficit élevé des transactions extérieures courantes et l'augmentation de la dette extérieure.

61. La politique monétaire doit rester prudente. Les services du FMI notent avec satisfaction que les taux d'intérêt réels sont, à nouveau, positifs et que les autorités sont prêtes à relever les taux d'intérêt si les tensions inflationnistes augmentent. L'élimination du plafond des taux débiteurs et l'établissement d'un mécanisme de prêteur en dernier ressort renforceraient notablement le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

62. Il convient d'achever la réforme du secteur bancaire. Les services du FMI saluent l'adoption de la loi sur la recapitalisation des banques et la désignation de nouveaux administrateurs. Ils regrettent les retards dans la recapitalisation des banques publiques, car cette dernière aurait contribué à réduire les risques pesant sur la stabilité financière. Les services du FMI ont souligné qu'il importe de mettre à jour les plans d'affaires sur lesquels repose la recapitalisation des banques publiques afin de veiller à ce que la réglementation soit observée pendant toute la période de restructuration. La restructuration des banques doit aussi être complétée par une solution appropriée aux problèmes des prêts improductifs, avec la mise en place d'une société de gestion d'actifs adéquate et l'adoption d'une nouvelle loi sur les faillites. L'adoption d'un dispositif de résolution approprié, le renforcement de la réglementation bancaire et l'amélioration du contrôle bancaire sont essentiels aussi pour freiner l'accumulation de risques.

63. Il convient de veiller attentivement sur les mesures prises récemment pour aider le secteur du tourisme. Le traitement prudentiel dans les banques des mesures d'allègement doit être strictement limité dans le temps, transparent et complété par des plans d'action correctifs.

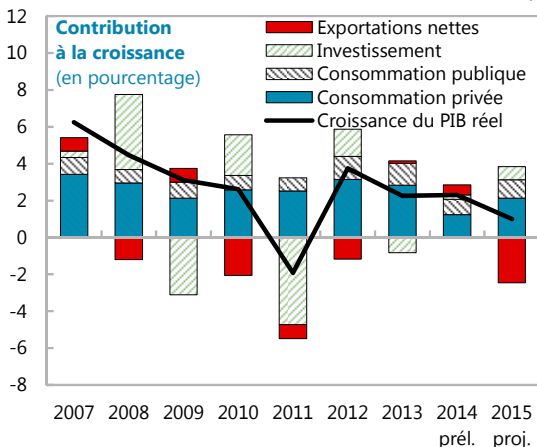
64. Il est urgent d'améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance et la création d'emplois. Les services du FMI ont salué l'adoption de la loi sur la concurrence. Il est nécessaire de continuer de réviser les réglementations existantes. Il est essentiel d'adopter les lois qui existent depuis longtemps sur le code de l'investissement et les partenariats publics-privés pour favoriser le développement du secteur privé et offrir des conditions égales à tous les investisseurs. Il convient de concevoir et d'appliquer d'urgence une stratégie nationale pour l'emploi afin de s'attaquer aux inefficiences du marché du travail qui freinent l'emploi des jeunes et des femmes.

65. Les risques restent considérables. Les répercussions des conflits régionaux, les menaces sur la sécurité, le manque de consensus au sein du gouvernement de coalition et l'opposition de groupes d'intérêts restent les risques les plus importants pour l'exécution des réformes. Une solide campagne d'information et une participation accrue de toutes les parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des réformes principales contribueraient à atténuer ces risques.

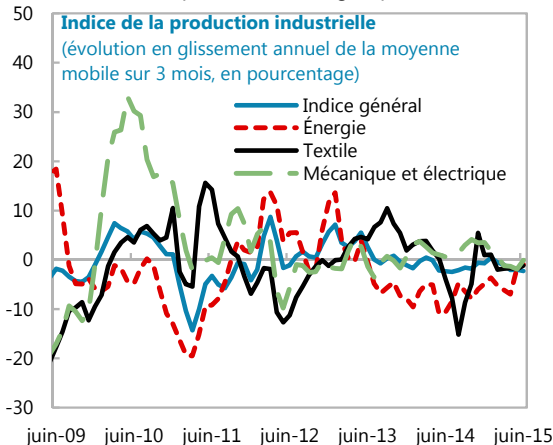
66. Sur la base des résultats obtenus par la Tunisie dans le cadre de l'accord de confirmation et dans un contexte inhabituel et difficile, et en supposant que le gouvernement tiendra ses engagements dans les délais prévus par le programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la sixième revue. Les services du FMI souscrivent i) au réaménagement de l'accès parallèlement à la prolongation du programme et ii) à l'établissement d'un nouveau critère de réalisation relatif aux dépenses primaires courantes et de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour fin septembre 2015. Les services du FMI proposent que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule conformément à la décision sur les cycles de consultation au titre de l'article IV (Décision n°14747(10/96), telle que modifiée).

Graphique 1. Tunisie : évolution économique récente, 2007-15

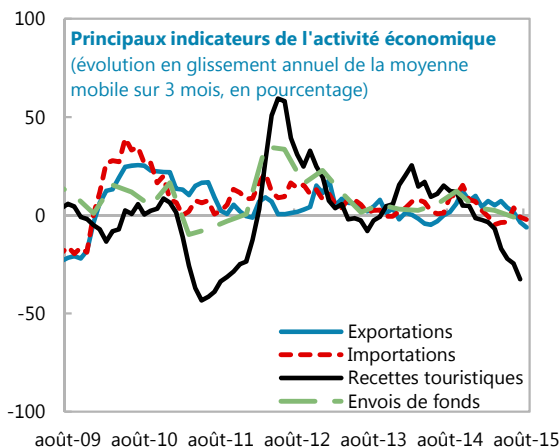
Les attaques terroristes au premier semestre de 2015 ont encore retardé le rebond attendu de l'activité économique.



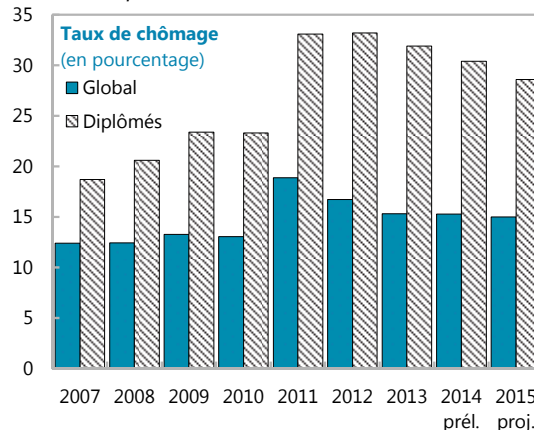
La production industrielle reste faible en dépit d'un certain redressement de la production énergétique.



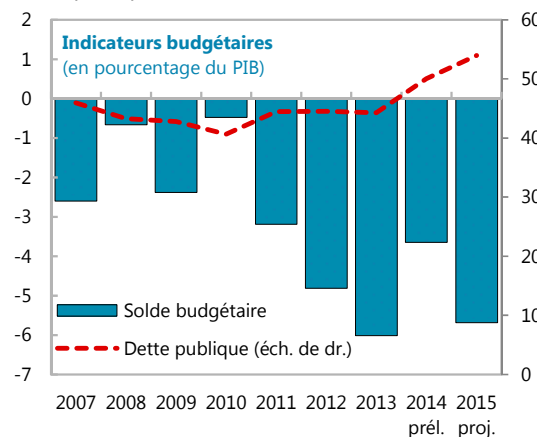
Les recettes tirées du tourisme sont en nette baisse, tandis que les exportations demeurent faibles.



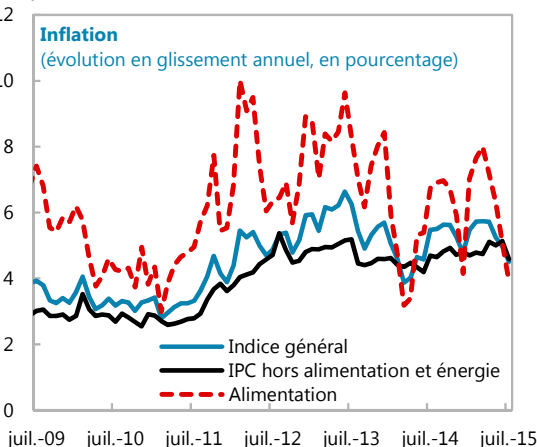
Après sa forte hausse en 2011, le chômage est maîtrisé, mais le ralentissement de l'activité en 2015 pourrait affaiblir la création d'emplois.



L'orientation de la politique budgétaire s'est améliorée en 2014, mais au détriment de la composition du budget, et la dette publique est en hausse.



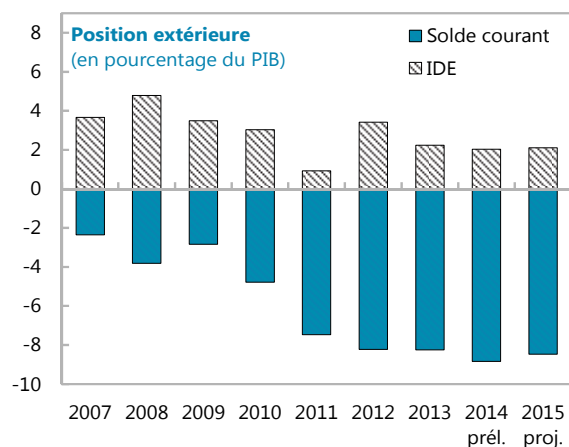
Après être montée au début de 2015, l'inflation a fléchi considérablement en juillet en raison de la baisse des prix des produits alimentaires.



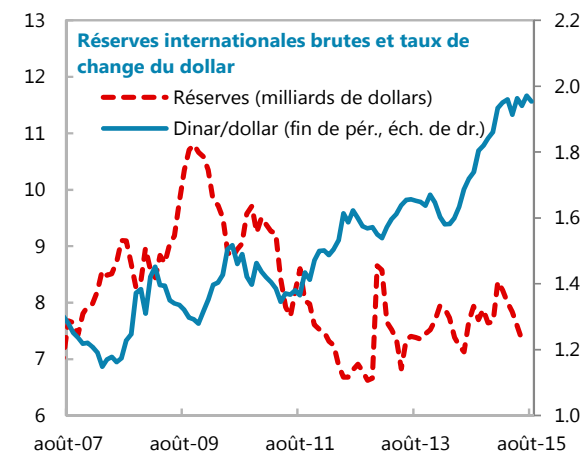
Sources : autorités tunisiennes et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Tunisie : indicateurs extérieurs et financiers, 2007–15

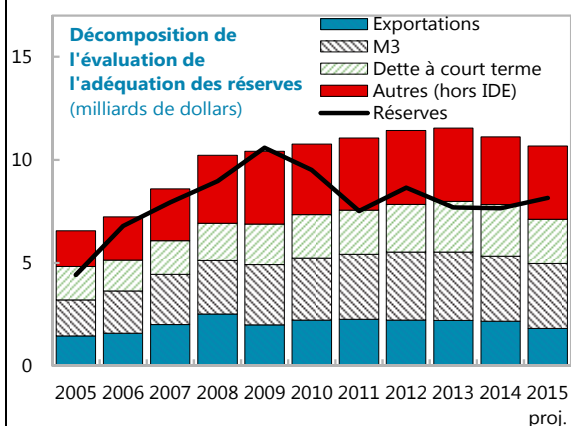
Le déficit des transactions extérieures courantes reste élevé et ne diminuera que légèrement en 2015 étant donné la baisse des recettes tirées du tourisme et de la faiblesse persistante des entrées d'IDE.



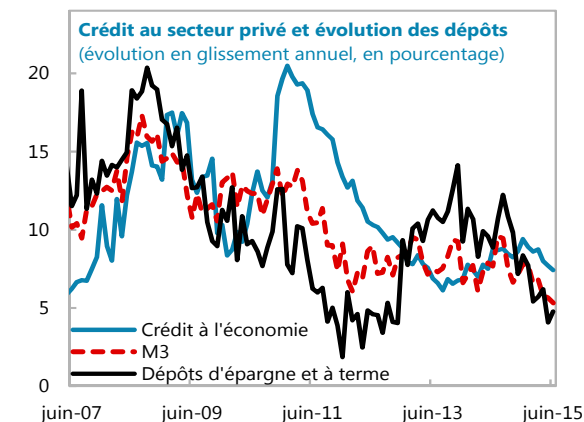
Les réserves internationales ont diminué récemment tandis que le dinar s'est déprécié par rapport au dollar, mais pas en valeur effective.



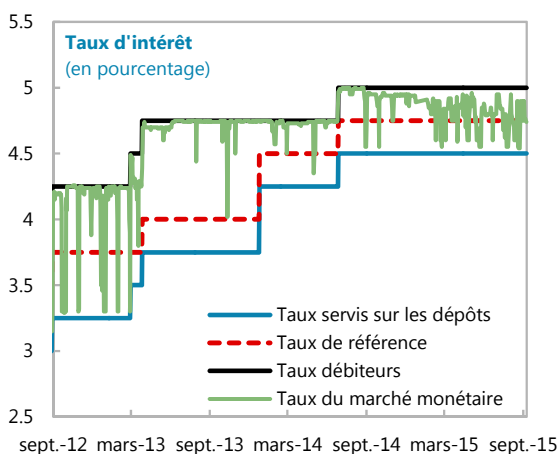
Les réserves restent inférieures au nouvel indice.



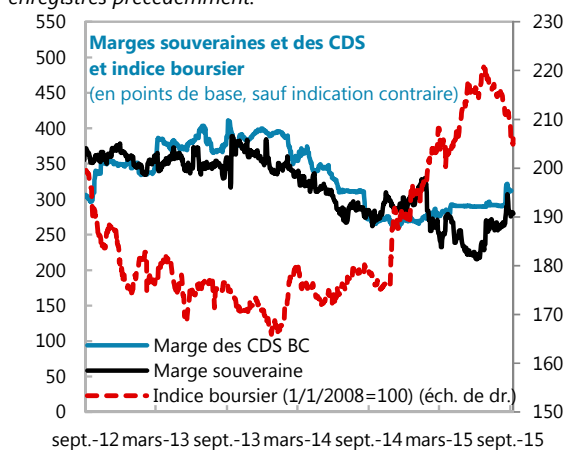
Le crédit à l'économie fléchit, de même que la croissance des dépôts.



Le taux directeur de la banque centrale est resté stable après son dernier relèvement à 4,75 % en juin.



Le marché boursier est demeuré ferme, même si, au lendemain de l'attaque de Sousse, il a fléchi par rapport aux records enregistrés précédemment.



Sources : autorités tunisiennes ; Statistiques financières internationales; Markit; Bloomberg; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Tunisie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16

	2011	2012	2013	2014		2015		2016
				Prog. 12/12/14	Prél.	Prog. 12/12/14	Proj.	Proj.
Production et revenu (variation en pourcentage)								
PIB réel	-1.9	3.7	2.3	2.4	2.3	3.0	1.0	3.0
Déflateur du PIB	4.6	5.3	5.7	5.7	5.7	4.8	4.8	3.6
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	3.5	5.1	5.8	5.6	4.9	5.0	5.0	4.0
Indice des prix à la consommation (IPC), fin de période	3.9	5.9	5.7	5.5	4.8	4.5	4.4	4.0
Épargne nationale brute (en % du PIB)	16.1	16.1	13.8	12.7	12.2	14.2	13.0	14.6
Investissement brut (en % du PIB)	23.6	24.3	22.0	20.6	21.0	20.6	21.5	21.7
Administration centrale (% du PIB, sauf indication contraire) 1/								
Recettes totales (hors dons)	24.5	23.1	23.6	23.9	24.0	23.6	22.4	23.1
Total des dépenses et prêts nets	28.0	28.8	29.8	28.8	28.1	29.8	28.4	27.4
Solde de l'administration centrale (hors dons)	-3.5	-5.7	-6.2	-4.8	-4.1	-6.2	-6.0	-4.3
Solde de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-2.8	-5.0	-4.5	-7.1	-6.7	-6.2	-6.0	-4.3
Solde budgétaire structurel 2/	-3.0	-5.3	-4.5	-4.1	-3.3	-3.8	-3.5	-2.9
Dette de l'administration centrale (extérieure et intérieure)	44.5	44.5	44.3	49.4	50.0	55.2	54.0	56.3
Dette publique en devises (% de la dette totale)	58.0	62.8	63.9	68.3	68.0	68.3	68.0	75.0
Total de la dette extérieure								
Dette extérieure (milliards de dollars)	22.1	24.3	25.4	26.6	27.4	29.8	28.5	30.1
Dette extérieure (% du PIB)	48.0	53.8	54.1	54.4	56.2	60.6	64.4	67.5
Ratio du service de la dette (% des exportations de BSHRF)	11.9	12.0	9.6	9.2	10.1	7.1	11.3	9.3
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)								
Crédit à l'économie	13.4	8.8	6.8	7.2	9.4	6.9	6.5	7.6
Masse monétaire au sens large (M3 du système financier)	9.1	8.4	6.6	8.7	7.8	10.5	6.9	7.6
Vitesse de circulation (PIB/M2)	1.45	1.46	1.48	1.47	1.48	1.44	1.47	1.45
Secteur extérieur (variation en pourcentage)								
Exportations de biens, f.à.b. (en dollars)	8.5	-4.6	0.3	1.1	-1.9	3.9	-11.3	5.1
Importations de biens, f.à.b. (en dollars)	7.7	2.1	-0.5	2.3	1.8	0.9	-15.1	1.1
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	-0.4	1.4	4.7	2.3	1.4	4.6	4.8	3.7
Importations de biens, f.à.b. (volume)	3.7	8.5	5.1	2.6	2.4	3.1	2.0	2.1
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-10.4	-13.5	-12.6	-12.9	-13.7	-11.8	-11.4	-10.1
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	-7.5	-8.2	-8.3	-7.9	-8.8	-6.4	-8.5	-7.0
Investissement direct étranger, net (en pourcentage du PIB)	0.4	1.5	1.1	2.1	2.2	2.8	2.3	2.6
Termes de l'échange (détérioration -)	4.9	-0.1	1.2	0.2	-2.7	0.9	1.6	2.3
Réserves officielles								
Réserves officielles brutes (milliards de dollars, fin de période)	7.5	8.7	7.7	7.8	7.7	10.1	8.2	9.0
En mois d'importations de biens et services de l'année suivante, CAF	3.4	3.9	3.4	3.4	4.0	4.4	4.3	4.6
Postes pour mémoire :								
PIB aux prix courants (millions de dinars)	64,690	70,658	76,350	82,643	82,562	89,217	87,399	93,262
PIB aux prix courants (milliards de dollars)	46.0	45.2	47.0	48.9	48.6	49.3	44.3	44.6
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage, dépréciation -) 3/	-1.76	-1.53	-1.84	...	0.03
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, fin de période)	3.5	3.3	4.8	...	4.7
Indice boursier TUNINDEX (31/12/1997=1000)	4,722	4,580	4,381	...	4,674

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Non compris les comptes de la sécurité sociale.

2/ Non compris le coût des recapitalisations bancaires et les paiements ponctuels d'arriérés au titre des subventions énergétiques.

3/ Système des avis d'information.

Tableau 2. Tunisie : balance des paiements, 2011-20

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

	2011	2012	Projections														
			2013		2014		2015				2016			2017	2018	2019	2020
			Annuel	Prog. 12/12/14	Annuel	Prog. 12/12/14	T1	T2	T3	T4	Prog. 12/12/14	Annuel					
Solde extérieur courant	-3,430	-3,722	-3,879	-3,866	-4,302	-736	-1,299	-895	-822	-3,132	-3,752	-3,133	-2,806	-2,332	-2,007	-1,882	
Balance commerciale	-4,799	-6,105	-5,931	-6,285	-6,670	-992	-1,573	-1,424	-1,040	-5,832	-5,030	-4,500	-4,443	-3,872	-3,629	-3,621	
Exportations	15	16,997	17,050	17,236	16,733	3,727	3,651	3,462	4,003	17,903	14,843	15,594	16,361	17,204	17,928	18,330	
Énergie	2,592	2,849	2,591	2,360	2,204	355	216	343	453	2,259	1,366	1,390	1,367	1,463	1,511	1,538	
Hors énergie	15,231	14,147	14,459	14,876	14,529	3,372	3,435	3,119	3,550	15,644	13,477	14,204	14,994	15,740	16,417	16,792	
Dont : hors alimentation	13,390	12,497	12,772	13,040	13,176	2,711	2,830	2,854	3,296	13,710	11,690	12,257	12,921	13,559	14,134	14,403	
Importations	-22,623	-23,102	-22,981	-23,521	-23,403	-4,719	-5,224	-4,866	-5,043	-23,735	-19,873	-20,094	-20,804	-21,076	-21,557	-21,951	
Énergie	-3,409	-4,100	-4,172	-4,658	-4,348	-809	-779	-740	-701	-4,604	-3,029	-3,188	-3,352	-3,756	-4,077	-4,347	
Hors énergie	-19,214	-19,001	-18,809	-18,862	-19,055	-3,910	-4,445	-4,147	-4,342	-19,131	-16,844	-16,906	-17,451	-17,320	-17,480	-17,604	
Dont : hors alimentation	-17,339	-16,984	-16,627	-18,013	-17,035	-3,436	-3,911	-3,740	-3,891	-17,174	-14,977	-15,206	-15,821	-15,773	-16,022	-16,229	
Services et transferts (net)	1,369	2,383	2,052	2,419	2,368	256	274	529	218	2,700	1,278	1,368	1,637	1,540	1,622	1,739	
Services hors revenu des facteurs	1,523	1,955	1,622	1,747	1,442	173	76	209	-58	2,095	400	674	1,070	1,104	1,147	1,198	
Dont : tourisme	1,680	2,033	1,983	2,089	2,136	295	317	349	214	2,309	1,175	1,308	1,422	1,454	1,533	1,618	
Services facteurs et transferts (net)	-154	428	430	672	926	83	199	320	276	605	878	694	567	436	475	541	
Dont : envois de fonds	1,990	2,266	2,291	2,403	2,347	444	456	588	489	2,424	1,978	2,007	2,041	2,080	2,142	2,208	
Paiements d'intérêts sur la dette extérieure	-653	-618	-571	-561	-544	-48	-128	-514	109	-534	-581	-566	-509	-456	-414	-377	
Comptes de capital et d'opérations financières	-675	3,783	2,566	2,926	4,504	1,298	676	1,480	1,006	4,844	4,461	3,990	2,853	3,255	3,104	3,070	
Compte de capital	184	450	115	217	287	3	52	107	84	202	246	232	219	207	203	198	
Compte d'opérations financières	1,380	3,333	2,451	2,709	4,217	1,295	624	1,373	923	4,641	4,215	3,758	2,634	3,048	2,902	2,872	
Investissements directs et de portefeuille (net)	381	1,530	1,128	1,021	1,061	235	338	291	167	1,363	1,030	1,175	1,320	1,419	1,496	1,548	
Prêts à moyen et long terme (net)	652	1,667	631	1,129	1,928	919	-53	932	552	2,393	2,349	1,251	223	614	641	618	
Décaissements	2,707	3,717	2,172	2,639	3,575	1,147	285	1,164	1,228	3,517	3,823	2,424	2,494	2,626	2,506	1,999	
Amortissement	-2,055	-2,049	-1,541	-1,510	-1,647	-228	-338	-231	-676	-1,124	-1,474	-1,174	-2,271	-2,012	-1,864	-1,380	
Capitaux à court terme	347	136	691	733	1,228	142	173	206	173	1,049	693	875	637	593	582	515	
Dont : variation des AEN des banques commerciales	...	1,700	1,065	...	670	91	76	-28	11	...	149	209	197	193	78	74	
Variations de valeur	166	-55	31	...	142	458	454	422	182	190	
Erreurs et omissions 1/	-162	1,069	348	-42	-232	-215	0	0	0	35	-215	0	0	0	0	0	
Solde global	-4,267	1,130	-965	-982	-29	347	-623	585	184	1,747	494	858	47	924	1,097	1,189	
Variation des réserves brutes (+ = accumulation) dont : FMI (net)	-1,984	1,130	-965	-77	-29	347	-623	585	184	-2,296	494	858	47	924	1,097	1,189	
Postes pour mémoire :																	
Solde extérieur courant/PIB (pourcentage)	-7.5	-8.2	-8.3	-7.9	-8.8	-1.7	-2.9	-2.0	-1.9	-6.4	-8.5	-7.0	-6.2	-5.0	-4.0	-3.5	
Réserves (milliards de dollars)	7.5	8.7	7.7	7.8	7.7	8.0	7.4	8.0	8.2	10.1	8.2	9.0	9.1	10.0	11.1	12.3	
Réserves en mois d'importations de biens et services 2/	3.4	3.9	3.4	3.4	4.0	4.2	3.9	4.2	4.3	4.4	4.3	4.6	4.6	4.9	5.4	5.6	
Réserves/dette extérieure à court terme totale (pourcentage) 3/	147.2	139.7	117.0	137.7	111.9	126.6	154.9	140.0	150.1	170.2	136.7	144.5	137.7	143.5	149.8	165.3	
Dette extérieure à moyen et long terme (milliards de dollars)	16.9	18.1	18.9	21.0	20.5	19.9	20.1	21.4	22.5	23.9	22.5	23.9	24.5	25.2	25.8	26.7	
Dette extérieure à moyen et long terme/PIB (pourcentage)	39.3	39.8	40.7	42.9	46.2	46.2	44.6	43.2	42.2	48.6	51.3	54.0	54.2	54.1	51.9	50.3	
Dette extérieure à court terme (milliards de dollars)	5.1	6.2	6.6	5.6	6.8	6.3	4.8	5.7	5.4	5.9	6.0	6.2	6.6	7.0	7.4	7.4	
Dette extérieure à court terme/PIB (pourcentage)	11.8	13.6	14.2	11.5	15.4	15.4	14.2	10.2	11.2	12.0	13.6	14.1	14.5	14.9	14.9	14.0	
Ratio du service de la dette (% des exportations de BS, FMI compris)	11.9	12.0	9.6	8.2	10.1	7.8	11.0	9.1	16.9	6.4	11.3	9.3	15.5	14.5	12.8	8.9	
Importations (% du PIB)	49.23	51.07	48.90	48.12	41.77	44.38	38.63	36.63	44.89	45.07	45.59	44.88	42.97	41.00			
Exportations (% du PIB)	0.03	37.57	36.28	34.41	32.99	31.01	27.37	29.08	33.53	34.98	35.86	36.63	35.73	34.24			
PIB national en dollars	45951	45239	46995	48633	11299.3	11772.3	12650.5	13766.5	44272	44584	45629	46962	50171	53537			

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.
 1/ Différent de zéro pendant l'année en cours et les années futures en raison des effets d'évaluation des stocks.
 2/ Réserves en fin d'année rapportées aux importations de l'année suivante.
 3/ Court terme = un an ou moins.

Tableau 3. Tunisie : besoins de financement extérieur, 2012–20
(en millions de dollars)

	2012	2013		2014		2015				Projections					
		Année	Année	Année	Année	T1	T2	T3	T4	Année	2016	2017	2018	2019	2020
Total des besoins de financement	10,881	11,613	12,520	7,791	8,592	8,056	8,340	12,068	10,271	11,315	10,921	10,828	10,656		
Déficit extérieur courant	3,722	3,879	4,302	736	1,299	895	822	3,752	3,133	2,806	2,332	2,007	1,882		
Amortissements	2,049	1,541	1,647	228	338	231	672	1,470	1,174	2,271	2,012	1,864	1,380		
Administrations publiques	1,234	1,032	611	103	198	106	194	602	646	1,431	1,200	1,425	1,076		
Banque centrale	0	0	519	33	3	31	339	406	92	419	427	96	0		
Entreprises 1/	815	509	517	92	137	94	139	462	436	421	385	344	304		
Dette à court terme 2/	5,110	6,193	6,572	6,827	6,955	6,930	6,846	6,846	5,965	6,237	6,578	6,957	7,394		
Total des sources de financement	10,881	11,613	12,520	7,791	8,592	8,056	8,340	12,067	10,271	11,315	10,921	10,828	10,656		
Investissements directs et de portefeuille (net)	1,530	1,128	1,061	235	338	291	167	1,030	1,175	1,320	1,419	1,496	1,548		
Décaissements (dette)	3,717	2,172	3,575	1,147	285	1,164	1,230	3,825	2,424	2,494	2,626	2,506	1,999		
Administrations publiques	3,060	1,296	2,898	1,095	159	1,038	1,029	3,320	1,914	2,025	2,191	2,134	1,642		
Entreprises 1/	657	876	677	52	126	125	201	504	510	470	435	372	357		
Dette à court terme	6,149	6,661	7,505	6,413	4,815	5,671	5,441	6,019	6,295	6,634	7,017	7,453	7,482		
Autres flux nets (dont recours aux AEN des banques commerciales)	617	686	350	344	2,531	1,517	1,687	1,687	1,235	913	783	470	815		
Recours aux réserves brutes	-1,130	965	29	-347	623	-585	-184	-494	-858	-47	-924	-1,097	-1,189		
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dont : crédits du FMI 1/	0	150	1,047	0	0	302	201	503	-35	-322	-566	-497	-221		
Achats	0	150	1,047	0	0	302	201	503	0	0	0	0	0		
Rachats	0	0	0	0	0	0	0	0	-35	-322	-566	-497	-221		
<i>Postes pour mémoire :</i>															
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	8,655	7,689	7,660	8,007	7,384	7,969	8,154	8,154	9,012	9,059	9,982	11,079	12,268		
Taux de refinancement de l'État (en pourcentage)	248	126	474	1,058	80	981	529	552	296	141	183	150	152		
Taux de refinancement des entreprises (en pourcentage)	81	172	131	56	92	133	144	109	117	112	113	108	118		

Sources : autorités tunisiennes; projections des services du FMI.

1/ Comprend les entreprises publiques et privées.

2/ Selon l'échéancier proposé des achats dans le cadre de l'accord de confirmation.

Tableau 4a. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2012–16 1/
(en millions de dinars)

	2012	2013	2014		2015					2016
			Prél.	Prog. annuel	Annuel	T1	T2	T3	T4	
						12/12/14	Proj.	Eff.	Est./Eff.	
Total des recettes et des dons	16,939	18,150	20,190	21,265	19,896	5,345	4,811	4,828	4,912	21,762
Recettes	16,310	18,039	19,824	21,054	19,590	5,334	4,712	4,632	4,912	21,556
Recettes fiscales	14,864	16,333	18,580	19,820	18,510	5,010	4,378	4,445	4,678	20,218
Recettes non fiscales	1,446	1,657	1,240	1,230	1,076	324	333	186	233	1,335
Revenu du capital	0	49	4	4	4	1	1	1	1	4
Dons	629	110	366	211	306	11	99	196	0	206
Total des dépenses et prêts nets	20,344	22,746	23,206	26,595	24,864	5,167	5,395	6,859	7,444	25,534
Dépenses totales	20,694	22,747	22,786	25,175	23,623	5,108	5,394	6,696	6,425	25,434
Dépenses courantes	16,003	19,023	19,291	20,475	19,593	4,598	4,537	5,401	5,057	20,025
Traitements et salaires	8,624	9,572	10,502	11,157	11,591	3,159	2,709	2,898	2,825	12,173
Biens et services	1,167	1,200	1,489	1,598	1,611	430	190	403	588	1,679
Paiements d'intérêts	1,272	1,411	1,513	1,705	1,750	483	399	456	411	1,745
Transferts et subventions	4,940	5,959	5,787	5,843	4,490	488	1,201	1,607	1,194	4,277
CGC (alimentation)	1,242	1,450	1,417	1,500	1,530	153	398	559	420	1,427
Subventions énergétiques	2,111	2,854	2,353	1,826	392	0	150	212	30	239
Autres (y compris les transferts à la CNRPS)	1,587	1,655	2,017	2,517	2,568	335	653	835	745	2,611
Autres dépenses (non affectées)	0	880	0	172	151	38	38	38	38	151
Dépenses d'équipement	4,692	3,725	3,495	4,700	4,030	511	857	1,294	1,369	5,409
Prêts nets	-351	-1	420	1,420	1,241	59	1	163	1,018	100
Dont : recap. et restruct. des banques publiques + coûts d'exploitation AMC	41	0	0	1,450	1,127	0	0	110	1,017	0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons)	-4,033	-4,707	-3,382	-5,541	-5,274	167	-682	-2,227	-2,532	-3,978
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris)	-3,404	-4,596	-3,016	-5,331	-4,968	178	-583	-2,031	-2,532	-3,772
Paiements en instance	-505	-1,264	2,128	0	0	-105	-187	0	292	0
Déficit de l'administration centrale (-) (hors dons, base caisse)	-3,529	-3,443	-5,510	-5,541	-5,274	272	-495	-2,227	-2,824	-3,978
Déficit de l'administration centrale (-) (dons compris, base caisse)	-2,899	-3,333	-5,143	-5,331	-4,968	283	-396	-2,031	-2,824	-3,772
Financement	2,899	3,333	5,143	5,331	4,968	-283	396	2,031	2,824	3,772
Extérieur	2,524	-605	3,922	4,147	5,240	1,869	-68	1,818	1,620	2,623
Utilisation	4,450	1,057	4,994	5,367	6,490	2,068	315	2,070	2,037	3,974
Amortissement	1,926	1,662	1,072	1,220	1,250	199	383	251	417	1,351
Intérieur	-18	3,459	1,129	984	-472	-2,152	464	133	1,084	949
Utilisation	1,582	1,843	3,267	2,065	1,111	486	373	236	16	2,374
Amortissement	925	1,333	2,278	2,205	1,820	713	81	101	925	1,753
Dépôts publics (+ = retraits / - = accumulation)	-675	2,948	140	24	238	-1,925	172	-2	1,993	328
Recapitalisation des banques	0	0	0	1,100	0	0	0	0	0	0
Produit des privatisations 2/	394	479	92	200	200	0	0	80	120	200
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Solde primaire de l'administration centrale (hors dons, base caisse)	-2,256	-2,032	-3,997	-3,836	-3,524	756	-96	-1,771	-2,412	-2,233
Solde budgétaire corrigé des variations cycliques	-3,774	-4,337	-2,754	-4,835	-4,222	-2,741
Solde budgétaire structurel	-3,733	-3,457	-2,754	-3,385	-3,095	-2,741
Dette de l'administration centrale 3/	31,441	33,801	41,307	49,218	47,164	52,536
PIB nominal	70,658	76,350	82,562	89,217	87,399	21,850	23,316	25,218	27,380	93,262

Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.

1/ Comprend les fonds de concours. Ne comprend pas la Caisse de sécurité sociale (CSS).

2/ Concerne essentiellement la vente des avoirs confisqués.

3/ Dette brute.

Tableau 4b. Tunisie : opérations financières de l'administration centrale, 2012–20
(en pourcentage du PIB)

	2012	2013	2014		2015		2016	2017	2018	2019	2020
			Prog. 12/12/14	Prel.	Prog. 12/12/14	Proj.					
Total revenue and grants	24.0	23.8	24.3	24.5	23.8	22.8	23.3	23.7	24.0	24.1	24.1
Revenue	23.1	23.6	23.9	24.0	23.6	22.4	23.1	23.4	23.9	23.9	24.0
Tax revenue	21.0	21.4	22.7	22.5	22.2	21.2	21.7	22.0	22.3	22.4	22.4
Direct taxes	8.6	9.3	10.5	9.9	9.8	8.6	8.7	8.8	9.0	9.1	9.2
Trade taxes	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
VAT	6.2	5.8	5.9	6.2	6.1	6.1	6.5	6.8	7.0	7.1	7.1
Excise	2.3	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Other taxes	3.0	3.3	3.3	3.4	3.2	3.4	3.1	3.0	2.9	2.8	2.8
Nontax revenue	2.0	2.2	1.3	1.5	1.4	1.2	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Grants	0.9	0.1	0.4	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total expenditure and net lending	28.8	29.8	28.8	28.1	29.8	28.4	27.4	26.8	26.6	25.7	25.0
Total expenditure	29.3	29.8	28.6	27.6	28.2	27.0	27.3	26.7	26.5	25.7	24.9
Current expenditure	22.6	24.9	23.8	23.4	22.9	22.4	21.5	20.2	19.5	18.7	17.9
Wages and salaries	12.2	12.5	12.7	12.7	12.5	13.3	13.1	12.5	12.1	11.5	11.0
Goods and services	1.7	1.6	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7
Interest payments	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	2.0	1.9	1.5	1.5	1.4	1.3
Transfers and subsidies	7.0	7.8	7.2	7.0	6.5	5.1	4.6	4.3	4.1	3.9	3.8
CGC	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8	1.5	1.4	1.3	1.2	1.1
Energy subsidies	3.0	3.7	2.8	2.8	2.0	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1
Other (including transfer to CNRPS)	2.2	2.2	2.6	2.4	2.8	2.9	2.8	2.8	2.6	2.6	2.6
Other expenditure (non-allocated)	0.0	1.2	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0
Capital expenditure	6.6	4.9	4.8	4.2	5.3	4.6	5.8	6.5	7.0	7.0	7.0
Net lending	-0.5	0.0	0.2	0.5	1.6	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<i>Of which: public banks' recap. and restr. + AMC operating costs</i>	0.1	0.0	0.0	0.0	1.6	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Central government deficit (-) (excluding grants)	-5.7	-6.2	-4.8	-4.1	-6.2	-6.0	-4.3	-3.4	-2.7	-1.8	-1.0
Central government deficit (-), (including grants)	-4.8	-6.0	-4.5	-3.7	-6.0	-5.7	-4.0	-3.2	-2.5	-1.6	-0.9
Float	-0.7	-1.7	2.2	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Central government deficit (-), (excluding grants, cash basis)	-5.0	-4.5	-7.1	-6.7	-6.2	-6.0	-4.3	-3.4	-2.7	-1.8	-1.0
Central government deficit (-), (including grants, cash basis)	-4.1	-4.4	-6.7	-6.2	-6.0	-5.7	-4.0	-3.2	-2.5	-1.6	-0.9
Financing	4.1	4.4	6.7	6.2	6.0	5.7	4.0	3.2	2.5	1.6	0.9
Foreign	3.6	-0.8	5.0	4.8	4.6	6.0	2.8	0.6	1.0	0.5	0.7
Domestic	0.0	4.5	1.6	1.4	1.1	-0.5	1.0	2.3	1.4	1.0	0.0
Privatization proceeds 1/	0.6	0.6	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<i>Memorandum items:</i>											
Central government primary balance (excluding grants, cash basis)	-3.2	-2.7	-5.3	-4.8	-4.3	-4.0	-2.4	-1.9	-1.3	0.3	0.0
Structural fiscal balance	-5.3	-4.5	-4.1	-3.3	-3.8	-3.5	-2.9	-2.1	-1.7	-1.1	-0.4
Central government debt 2/	44.5	44.3	49.4	50.0	55.2	54.0	56.3	57.0	57.4	55.6	53.4

Sources: Tunisian authorities; and IMF staff estimates.

1/ It includes mostly sale of confiscated assets.

2/ Gross debt.

Tableau 5. Tunisie : situation monétaire (système financier), 2010–16
(en millions de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015	2016
					Prél.			Proj.		
	(millions de dinars)									
Avoirs extérieurs nets (AEN)	9,078	5,749	7,054	3,865	2,173	3,247	1,951	2,486	2,429	3,857
Avoirs extérieurs	16,023	12,893	15,410	15,027	16,764	18,099	16,947	18,064	18,438	20,376
Banque centrale	13,705	11,315	13,455	12,701	14,294	15,731	14,293	15,455	15,822	17,826
Engagements extérieurs	-6,946	-7,143	-8,357	-11,162	-14,591	-14,852	-14,996	-15,578	-16,009	-16,519
Banque centrale	-623	-782	-1,134	-3,004	-5,043	-5,228	-5,347	15	-6,228	-6,154
Avoirs intérieurs nets (AIN)	34,190	41,454	44,114	50,684	56,628	56,133	57,267	59,358	60,429	63,803
Crédit intérieur	46,370	53,577	58,022	65,660	74,851	74,314	75,679	80,263	80,889	86,675
Crédit à l'État (net)	3,227	4,659	4,791	8,794	12,641	11,233	11,501	11,709	14,632	15,402
Crédit net de la banque centrale	-3,250	-3,355	-3,461	-175	1,264	-808	-562	35	2,434	2,762
Banques commerciales	2,937	3,568	3,686	4,111	5,807	5,901	6,236	6,051	6,650	6,898
Autres	4,189	4,447	5,265	4,858	5,570	6,140	5,827	5,623	5,548	5,742
Crédit à l'économie	43,144	48,918	53,231	56,866	62,210	63,081	64,178	68,554	66,257	71,273
Autres postes (net)	-12,181	-12,123	-13,908	-14,976	-18,222	-18,181	-18,411	-20,904	-20,459	-22,872
Monnaie plus quasi-monnaie (M2)	40,854	44,652	48,327	51,686	55,908	56,524	56,197	57,878	59,559	64,109
Monnaie (M1)	15,862	19,007	20,007	20,877	22,542	23,263	23,052	23,626	24,015	25,849
Pièces et billets en circulation	5,518	6,814	6,559	7,236	8,084	8,066	8,152	8,561	8,612	9,270
Dépôts à vue	10,344	12,192	13,448	13,641	14,458	15,197	14,900	15,065	15,402	16,579
Quasi-monnaie	24,992	25,646	28,320	30,809	33,366	33,261	33,145	34,252	35,545	38,260
Dépôts à long terme (M3-M2)	2,414	2,551	2,841	2,863	2,893	2,856	3,021	3,966	3,300	3,552
Monnaie au sens large (M3)	43,267	47,203	51,168	54,549	58,802	59,380	59,218	61,845	62,859	67,660
	(taux de variation annuelle en pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	-5.7	-36.7	22.7	-45.2	-43.8	36.7	18.8	9.2	11.8	58.8
Avoirs intérieurs nets	18.1	21.2	6.4	14.9	11.7	5.5	4.9	6.7	6.7	5.6
Crédit intérieur	16.8	15.5	8.3	13.2	14.0	8.5	6.0	10.4	8.1	7.2
Crédit à l'État (net)	-11.4	44.4	2.8	83.5	43.7	6.9	-1.0	-1.9	15.8	5.3
Crédit à l'économie	19.6	13.4	8.8	6.8	9.4	8.7	7.4	12.8	6.5	7.6
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	11.9	9.3	8.2	7.0	8.2	7.2	5.3	5.0	6.5	7.6
Monnaie au sens large (M3)	12.1	9.1	8.4	6.6	7.8	6.9	5.3	6.8	6.9	7.6
	(taux de croissance annuelle, en pourcentage de la masse monétaire au sens large)									
Avoir extérieur nets	-1.4	-7.7	2.8	-6.2	-3.1	1.6	0.5	0.4	0.4	2.3
Avoirs intérieurs nets	13.6	16.8	5.6	12.8	10.9	5.3	4.8	6.4	6.5	5.4
Crédit intérieur	17.3	16.7	9.4	14.9	16.8	10.4	7.7	13.1	10.3	9.2
Crédit à l'État (net)	-1.1	3.3	0.3	7.8	7.1	1.3	-0.2	-0.4	3.4	1.2
Crédit à l'économie	18.4	13.3	9.1	6.8	9.4	8.7	7.4	12.8	6.9	8.0
Autres postes (net)	-3.7	0.1	-3.8	-2.1	-6.0	-5.1	-2.9	-6.6	-3.8	-3.8
<i>Poste pour mémoire :</i>										
PIB (millions de dinars)	63,059	64,690	70,658	76,350	82,562	87,399	93,262

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Tunisie : bilan de la banque centrale, 2010–16
(en millions de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015	2016
Avoir extérieur nets	13082	10533	12321	9696	8615	7765	9120	9251	10503	8946	9628	9595	11672
Avoirs	13705	11315	13455	12701	12265	12060	13929	14294	15731	14293	15455	15822	17826
Engagements	623	782	1134	3004	3650	4296	4809	5043	5228	5347	5827	6228	6154
Avoirs intérieurs nets	-4707	-1189	-1332	1382	2457	3371	2841	1688	1034	1959	3114	2059	871
Crédit intérieur (net)	-2673	222	248	3493	4467	5573	5279	4358	3611	4554	6320	5056	3926
Crédit net à l'État 1/	-3250	-3355	-3461	-175	574	835	1048	1242	-828	-577	20	2412	2740
Crédit aux banques	578	3577	3709	3668	3893	4738	4231	3116	4439	5131	6300	2644	1186
Autres postes (net)	-2035	-1412	-1579	-2111	-2011	-2201	-2438	-2669	-2577	-2595	-3205	-2997	-3054
Base monétaire 2/	8415	9406	10989	11078	11072	11136	11961	10939	11537	10906	12742	11653	12544

Sources : Banque centrale de Tunisie; et estimations des services du FML

1/ Comprend la souscription aux FMI/FMA.

2/ Ne comprend pas les dépôts des autres établissements financiers, des personnes physiques et des entreprises non financières.

Tableau 7. Tunisie : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–15
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015T1
							Prél.	
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les risques	11.7	12.2	11.6	11.9	11.8	8.2	9.4	9.5
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	10.6	10.7	10.2	10.0	9.5	6.6	7.6	7.6
Fonds propres/actifs	8.1	8.5	8.4	8.5	7.8	5.6	6.2	6.3
Qualité des actifs								
Distribution sectorielle des prêts/total des prêts								
Industrie manufacturière	31.3	30.0	30.5	28.6	27.9	27.8	27.2	27.0
Agriculture	3.6	3.4	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Commerce	17.3	17.4	15.0	16.0	15.4	15.1	15.6	16.2
BTP	4.5	4.9	5.9	5.6	5.4	5.5	5.7	5.8
Tourisme	9.1	8.2	7.3	7.3	6.9	6.5	6.1	6.1
Ménages	20.1	21.6	22.1	23.4	25.4	26.2	26.1	26.0
Autres	14.3	14.4	16.3	16.3	16.2	16.0	16.7	16.1
Prêts en devises/total des prêts	3.9	4.5	5.3	5.1	4.8	4.8	5.5	5.4
Crédit au secteur privé/total des prêts	71.6	70.4	70.6	67.4	67.7	73.8	73.9	74.0
Prêts improductifs/total des prêts	15.5	13.2	13.0	13.3	14.9	16.5	15.7	15.8
Provisions spécifiques/prêts improductifs	48.6	45.7	56.4	58.0	56.6
Prêts improductifs, nets des provisions/fonds propres de base	71.1	57.9	60.3	66.2	86.3	111.8	89.6	92.4
Provisions spécifiques/total des prêts	8.8	7.7	7.6	7.6	8.0	10.3	10.1	10.0
Provisions générales/total des prêts	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5
Rentabilité								
Rendement des actifs	1.0	1.0	0.9	0.6	0.6	0.3	0.9	...
Rendement des fonds propres	11.2	11.7	10.2	5.9	7.2	3.0	11.2	...
Écart moyen de taux d'intérêt (entre les prêts et les dépôts)	3.6	3.5	3.5	3.0	3.0	3.3	3.1	2.9
Rendement des intérêts sur les crédits	7.0	6.4	6.2	5.7	5.4	5.9	6.4	6.2
Coût du risque en pourcentage du crédit	1.4	1.2	1.7	1.2	1.2	1.9
Marge d'intérêt nette/produit net bancaire (PNB)	58.6	58.8	58.6	57.2	58.1	58.9	57.2	...
Charges d'exploitation/PNB	45.4	47.2	46.5	51.1	50.3	47.3	48.7	...
Charges d'exportation/total des actifs	1.6	1.6	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7	...
Dépenses de personnel/dépenses hors intérêts	60.4	61.4	59.1	62.6	61.5	60.8	59.0	...
Revenu d'exploitation et autres revenus hors intérêts/PNB	21.7	22.1	21.8	22.5	20.9	21.6	22.3	...
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs 1/	31.6	32.1	29.8	26.5	28.2	28.4	28.2	5.3
Actifs liquides/passif à court terme	124.0	119.1	104.1	89.4	89.2	92.6	96.6	81.2
Dépôts/prêts	98.9	100.9	94.6	87.4	89.5	89.6	88.8	87.9
Dépôts des entreprises publiques/total des dépôts	13.8	14.8	13.8	12.6	13.2	13.0	11.7	11.5
Sensibilité au risque de marché								
Position ouverte nette en devises/fonds propres de base	1.4	1.5	1.4	1.9	2.3	3.1	2.2	3.4

Source : Banque centrale de Tunisie.

1/ La définition du ratio de liquidité a été modifiée en 2015. Désormais, les actifs liquides ne comprennent que les bons du Trésor et les espèces. Selon la nouvelle définition, le ratio de liquidité de fin décembre 2014 aurait été de 6 %.

Tableau 8. Tunisie : accès et réaménagement au titre de l'accord de confirmation, 2013–15

Revue	Date de mise à disposition	Action	Achat		Décassements
			Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de dollars 2/
Échelonnement approuvé					
	7 juin 2013	Approbation de l'accord de confirmation par le Conseil	98.800	34.485	150.155
Première revue	15 septembre 2013	Observation des critères de réalisation de fin juin 2013, achèvement de la première revue	98.600	34.415	149.848
Deuxième revue	15 décembre 2013	Observation des critères de réalisation de fin septembre 2013, achèvement de la deuxième revue	230.520	80.461	350.335
Troisième revue	15 mars 2014	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2013, achèvement de la troisième revue	145.080	50.639	220.491
Quatrième revue	15 juin 2014	Observation des critères de réalisation de fin mars 2014, achèvement de la quatrième revue	143.250	50.000	220.486
Cinquième revue	15 septembre 2014	Observation des critères de réalisation de fin juin 2014, achèvement de la cinquième revue	143.250	50.000	217.705
Sixième revue	15 décembre 2014	Observation des critères de réalisation de fin septembre 2014, achèvement de la sixième revue	143.250	50.000	108.853
Septième revue	15 mars 2015	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2014, achèvement de la septième revue	71.625	25.000	109.896
Huitième revue	15 mai 2015	Observation des critères de réalisation de fin mars 2015, achèvement de la huitième revue	71.625	25.000	109.896
Total			1146.000	400.000	1,637.666
Rééchelonnement approuvé 12 déc. 2014					
Cinquième revue	15 novembre 2014	Observation des critères de réalisation de fin septembre 2014, achèvement de la cinquième revue	71.625	25.000	108.853
Sixième revue	15 mars 2015	Observation des critères de réalisation de fin décembre 2014, achèvement de la sixième revue	214.875	75.000	301.543
Septième revue	15 mai 2015	Observation des critères de réalisation de fin mars 2015, achèvement de la septième revue	143.250	50.000	201.029
Total devant être rééchelonné			429.750	150.000	611.425
Rééchelonnement proposé					
Septième revue	15 novembre 2015	Observation des critères de réalisation de fin septembre 2015, achèvement de la septième revue	143.250	50.000	201.029
Source : projections des services du FMI.					
1/ La quote-part est de 286,5 millions de DTS.					
2/ Montants indicatif basé sur le taux de change annuel moyen.					

Tableau 9. Tunisie : scénario de croissance à moyen terme, 2011–20

	2011	2012	2013	2014	Proj.					
					2015	2016	2017	2018	2019	2020
	(variation en pourcentage)									
Croissance du PIB réel	-1.9	3.7	2.3	2.3	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7
Consommation totale	4.0	5.2	4.6	2.3	3.5	2.1	2.6	3.3	3.7	4.6
Privée	4.0	4.7	4.2	1.8	3.1	2.5	3.5	3.8	4.4	5.8
Publique	4.1	6.8	6.2	4.2	4.9	0.9	-0.4	1.4	1.0	0.3
Investissement	-18.9	7.1	-3.9	1.2	3.6	4.0	5.0	6.5	7.0	7.5
Formation brute de capital fixe	-12.6	7.1	-3.8	1.2	3.5	4.0	5.0	6.5	7.0	7.5
Exportations de biens et de services hors revenu des facteurs	-7.9	7.0	3.5	3.9	-4.3	6.1	6.1	4.6	4.5	3.2
Importations de biens et de services hors revenu des facteurs	3.5	8.3	4.9	2.2	1.8	1.9	3.4	3.1	3.2	3.3
Inflation (moyenne annuelle)	3.5	5.1	5.8	4.9	5.0	4.0	3.9	3.9	3.8	3.8
	(en pourcentage du PIB)									
Épargne nationale brute	16.1	16.1	13.8	12.2	13.0	14.6	15.7	17.3	18.6	19.6
État (chiffres consolidés) 2/	4.1	2.0	-1.0	0.8	-0.9	2.0	3.5	4.8	5.7	6.1
Reste de l'économie	12.0	14.0	14.7	11.4	13.9	12.7	12.2	12.5	12.8	13.5
Investissement brut	23.6	24.3	22.0	21.0	21.5	21.7	21.9	22.2	22.6	23.1
État (chiffres consolidés)	7.2	6.7	4.9	4.3	4.6	5.8	6.5	7.0	7.0	7.0
Reste de l'économie	16.4	17.6	17.1	16.7	16.8	15.8	15.3	15.2	15.6	16.1
Consommation totale	83.9	85.1	87.2	87.4	89.7	89.3	88.1	87.0	85.8	85.6
Privée	65.9	66.7	68.2	67.9	69.4	69.3	69.0	68.5	68.0	68.6
Publique	17.9	18.4	19.0	19.5	20.3	20.0	19.1	18.6	17.8	17.0
Écart épargne-investissement	-7.5	-8.2	-8.3	-8.8	-8.5	-7.0	-6.2	-5.0	-4.0	-3.5
État (chiffres consolidés)	-3.0	-4.7	-5.9	-3.5	-5.6	-3.9	-3.0	-2.3	-1.3	-0.9
Reste de l'économie	-4.4	-3.6	-2.4	-5.3	-2.9	-3.2	-3.2	-2.7	-2.7	-2.7
<i>Postes pour mémoire :</i>										
PIB nominal aux prix courants (millions de dinars)	64,690	70,658	76,350	82,562	87,399	93,262	100,872	109,522	119,598	130,226
Dette générale en pourcentage du PIB	44.5	44.5	44.3	50.0	54.0	56.3	57.0	57.4	55.6	53.4
Dette extérieure en pourcentage du PIB	48.0	53.8	54.1	56.2	64.4	67.5	68.1	68.5	66.2	63.8
Solde de l'administration centrale en pourcentage du PIB 3/	-3.5	-5.7	-6.2	-4.1	-6.0	-4.3	-3.4	-2.7	-1.8	-1.0
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	-7.5	-8.2	-8.3	-8.8	-8.5	-7.0	-6.2	-5.0	-4.0	-3.5
Crédit à l'économie (évolution en glissement annuel, %)	13.4	8.8	6.8	9.4	6.5	7.6	8.0	8.6	9.4	8.4
Sources : autorités tunisiennes; estimations des services du FMI.										
1/ Biens et services hors revenus des facteurs.										
2/ Comprend la sécurité sociale; ne comprend pas les recettes de privatisation.										
3/ Hors dons et privatisations.										

Tableau 10. Tunisie : indicateurs du crédit du FMI, 2012–20

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Crédits existants et prévisibles du FMI (millions de DTS)									
Décassements	0	99	689	358	0	0	0	0	0
Stock	0	99	788	1,146	1,121	894	498	152	0
Obligations	0	3	0	4	42	243	404	350	153
Rachats	0	0	0	0	25	227	396	346	152
Commissions	0.02	2.72	0.36	4.34	17.61	15.52	8.28	3.91	1.18
Stock des crédits existants et prévisibles du FMI									
En pourcentage de la quote-part	0.0	34.5	275.0	400.0	391.4	312.1	173.9	53.1	0.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.3	2.5	3.6	3.5	2.8	1.5	0.4	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.7	5.5	8.8	8.2	6.3	3.4	1.0	0.0
En pourcentage des réserves brutes	0.0	2.0	15.6	19.7	17.5	14.0	7.1	2.0	0.0
Obligations envers le FMI résultant d'accords existants et prévisibles									
En pourcentage de la quote-part	0.0	0.9	0.1	1.5	14.8	84.6	141.1	122.1	53.5
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.8	1.2	1.0	0.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	1.7	2.8	2.3	1.0
En pourcentage des réserves brutes	0.0	0.1	0.0	0.1	0.7	3.8	5.8	4.5	1.8

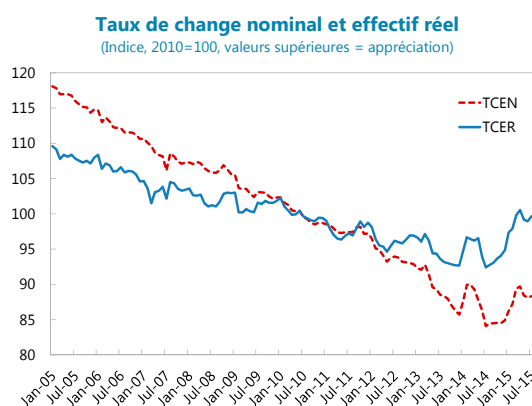
Source : estimations des services du FMI.

Annexe I. Tunisie : Évaluation du secteur extérieur¹

Cette Annexe présente une évaluation du secteur extérieur de la Tunisie, notamment des taux de change, de l'adéquation des réserves et de la compétitivité internationale. Les résultats suggèrent que (i) le dinar tunisien reste surévalué d'environ 5-15 %, (ii) les réserves devraient couvrir 4 mois d'importations, mais restent inférieures au niveau d'adéquation suggéré par la nouvelle évaluation de FMI (ARA) et (iii) la compétitivité internationale de la Tunisie se détériore par rapport aux pairs régionaux. Ces conclusions indiquent qu'il est nécessaire d'accroître la souplesse du régime de change et de redynamiser les réformes structurelles afin d'accroître la compétitivité.

Évaluation du taux de change

Le taux de change réel de la Tunisie, basé sur l'IPC, suit une tendance à la dépréciation qui s'est récemment inversée. Depuis 2005, les taux de change nominaux et effectifs réels (pondérés par les partenaires commerciaux) se sont dépréciés de 27 et de 10 %, respectivement. Plus récemment, le renforcement du dollar vis-à-vis de l'euro, la principale monnaie dans le panier de la Tunisie, s'est traduit par une forte appréciation de la monnaie en termes réels et effectifs (3 et 6 % à partir d'août 2014, respectivement). Il semble que le taux de change effectif suit les mouvements du taux de change nominal, car les différentiels de prix semblent avoir joué un rôle mineur pour expliquer la tendance. Lorsqu'on calcule les taux effectifs, ces conclusions sont tirées à l'aide de la monnaie de libellé des transactions commerciales, plutôt que des pays partenaires.



Le dinar tunisien reste surévalué d'environ 5-15 %:

- **Les méthodologies standards du CGER suggèrent qu'en moyenne, le taux de change est surévalué d'environ 7 %, avec une certaine variation dans les conclusions (tableau du texte).** Premièrement, la méthode du taux de change effectif réel (TCER) d'équilibre, qui évalue le taux de change sur la base d'un jeu de fondamentaux en 2015, suggère que le TCER est surévalué d'environ 9 %. Cela explique l'impact de la récente appréciation du dinar tunisien et représente la différence en

Évaluation du taux de change à l'aide des estimations de panel du CGER (en pourcentage)			
	Solde sous-jacent CC 2/	Norme CC	Désalignement du TCER 1/
Méthode TCERE	9.1
Méthode EM 3/	-3.5	-1.9	6.6
Méthode SE 3/	-3.5	-2.2	4.5

Sources: Autorités tunisiennes et calculs des services du FMI.
1/ Surévaluation (+); sous-évaluation (-)
2/ En 2020, corrigé de l'ajustement du programme.
3/ Basé sur une élasticité du CC/PIB par rapport au TCER de -0.25
4/ Stabilisant les AEN à 14,4% du PIB (niveaux de 2010).

¹ Préparé par Amr Hosny, SPR.

pourcentage entre le TCER d'équilibre estimé et le TCER réel en 2015. Deuxièmement à l'aide des données projetées de 2020, la méthode de l'équilibre macroéconomique (EM) suggère une surévaluation d'environ 7 %, calcul qui repose sur la norme calculée du compte courant qui devrait être supérieure au solde sous-jacent des transactions courantes. Troisièmement, la méthode de la viabilité extérieure (VE) indique qu'un léger ajustement d'environ 5 % du dinar est nécessaire pour stabiliser au niveau de 2010 du ratio des avoirs extérieurs nets (AEN) au PIB à moyen terme².

- **La méthode d'évaluation du solde extérieur (ESE) suggère une surévaluation plus importante d'environ 15 %**

(tableau du texte). La méthode ESE estime la contribution des variables de la politique économique aux évaluations des taux de change et des positions extérieures³. Les estimations suggèrent qu'il existe un écart

Méthode équilibre macro à l'aide méthode ABE (en pourcentage)			
CC projeté 2015	-8.5	Écart CC	-6.3
Norme CC	-2.3	Contribution des écarts de politique identifiés	1.8
		Résiduel inexpliqué	-7.5
CC ajusté	-4.1		
Désalignement du TCER	15.7		
Sources: Autorités tunisiennes et calculs des services du FMI.			
1/ Surévaluation (+); sous-évaluation (-)			
2/ Basé sur une élasticité du CC/PIB par rapport au TCER de 0.44			

marqué entre le déficit projeté des transactions courantes en 2015 et sa norme, ce qui indique une surévaluation accrue du TCER d'environ 15 %. Cet écart des transactions courantes s'explique en partie par quelques différences en matière de politique économique, notamment la politique budgétaire, bien que l'ensemble puisse être attribué à un résiduel important non expliqué. Il est probable que ce dernier soit imputable à des fondamentaux qui manquent, à des erreurs de mesure, à des chocs extérieurs non repris dans la régression ou à des distorsions éventuelles de la politique économique.

Évaluation de l'adéquation des réserves

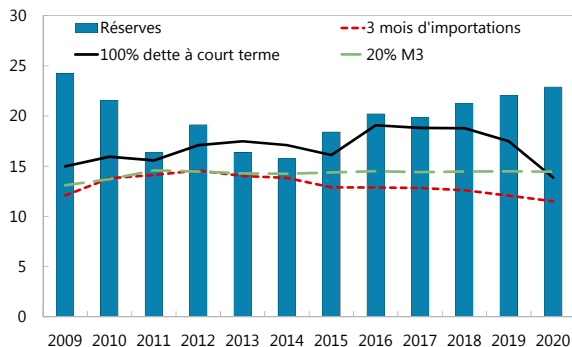
Les réserves brutes de la Tunisie semblent adéquates sur la base des évaluations traditionnelles de la couverture des réserves, mais sont encore insuffisantes par rapport à la nouvelle évaluation de l'adéquation des réserves (ARA) du FMI. La couverture des réserves s'est améliorée en 2015, favorisée par l'émission en janvier d'un milliard de dollars d'euro-obligations et devrait augmenter davantage en raison des décaissements attendus de sources multilatérales et bilatérales.

² Il convient de noter que les méthodes de l'EM et de l'ESE du CGER relèvent une surévaluation plus modérée que celle obtenue avec la méthode du TCER d'équilibre, car en utilisant les données de 2020, elles supposent implicitement que les variables qui expliquent les mouvements du compte courant et du taux de change seront plus proches de leur niveau d'équilibre à moyen terme, tandis que la méthode du TCER d'équilibre utilise les données de 2015.

³ FMI (2013) «The External Balance Assessment (EBA) Methodology», Document de travail du FMI 13/272 (Washington, D.C., Fonds monétaire international).

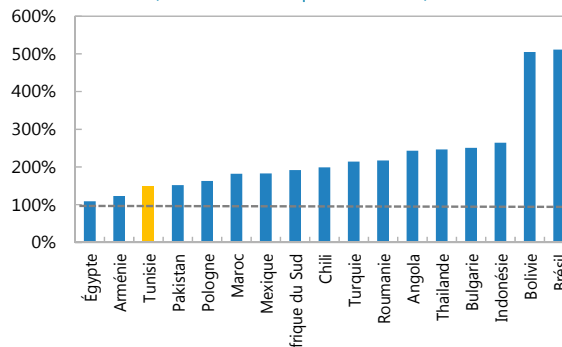
- Les réserves ont dépassé les repères des indicateurs traditionnels de couverture des réserves, à savoir la couverture de : trois mois d'importations, 100 % de la dette à court terme et 20 % de la masse monétaire (graphique du texte). Bien qu'en 2015, les réserves doivent être

Calcul traditionnel de la couverture des réserves
(en pourcentage du PIB)



Sources: Autorités tunisiennes et calculs des services du FMI.

Réserves / 3 mois d'importations
(Fourchette d'adéquation: >100%)



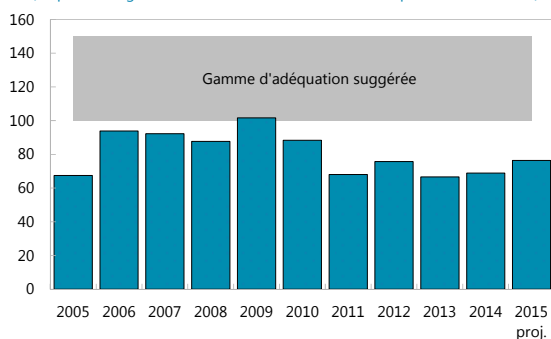
Sources: Autorités tunisiennes et calculs des services du FMI.

supérieures à 4 mois d'importations pour la première fois depuis 2010, elles sont encore relativement faibles par rapport à la plupart des économies émergentes (graphique du texte).

- La méthode d'évaluation composite ARA du FMI⁴ montre que les réserves brutes en 2015 ne couvriraient qu'environ 75 % de l'encours des passifs pondérés par le risque de la Tunisie, tandis que la fourchette d'adéquation suggérée se situe entre 100 et 150%⁵. Même si cette année le résultat de l'évaluation ARA devait être le plus élevé depuis 2011, il n'atteint toutefois pas encore la fourchette suggérée d'adéquation de 100 à 150 %, observée pour la dernière fois en 2009. En 2015, l'analyse du scénario suggère que les réserves pourraient

Adéquation des réserves

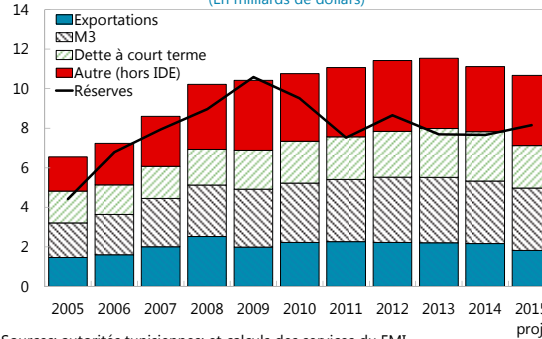
(en pourcentage de la mesure de l'évaluation de l'adéquation des réserves)



Sources: autorités tunisiennes; et calculs des services du FMI.

La décomposition de la mesure de l'évaluation de l'adéquation des réserves

(En milliards de dollars)



Sources: autorités tunisiennes; et calculs des services du FMI.

⁴ De plus amples détails, voir FMI (2014) «[Assessing Reserve Adequacy—Specific Proposals](#)», document du Conseil d'administration du FMI (Washington, D.C., Fonds monétaire international).

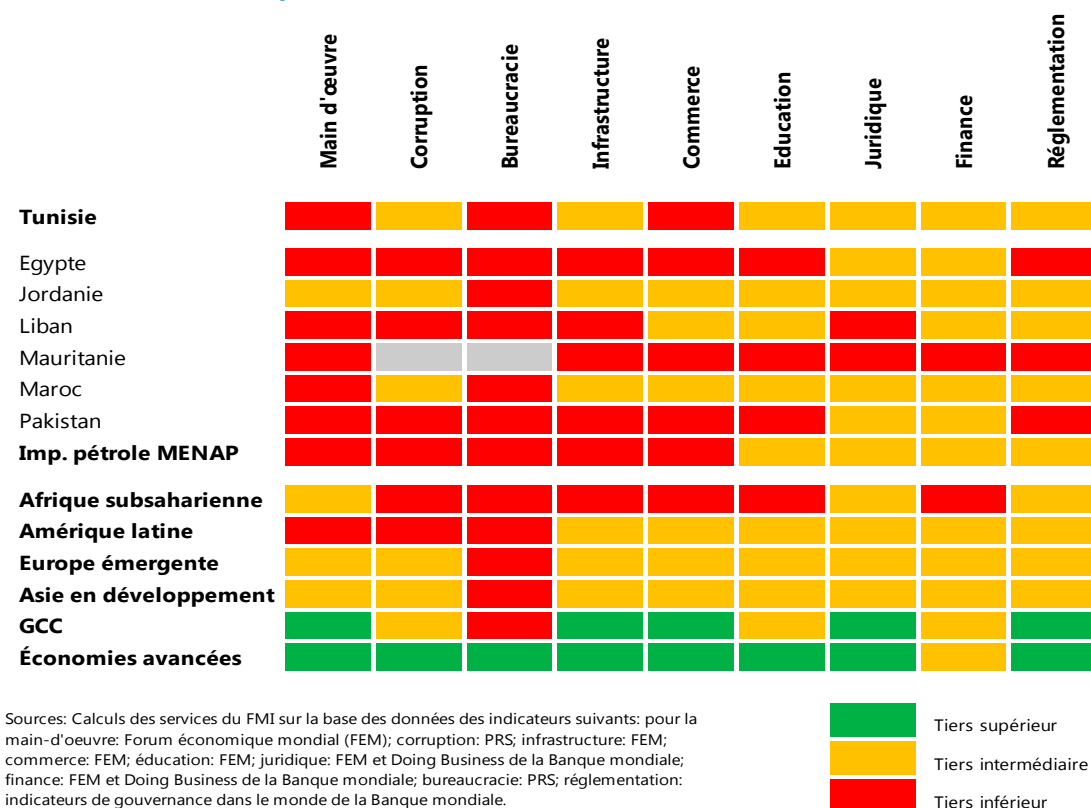
⁵ Compte tenu du fait que le régime de change de facto de la Tunisie est un régime de parité mobile, l'encours des passifs pondérés par le risque est calculé de la manière suivante : méthode d'évaluation ARA = (10% × exportations) + (10% × Monnaie au sens large) + (30% × Dette à court terme) + (20% × Autres passifs).

couvrir (i) environ 115 % de la dette à court terme à l'échéance restante, ce qui atténuerait les risques de refinancement et accroîtrait l'appétit des investisseurs pour les actifs tunisiens et (ii) plus de 4 mois d'importations de biens et de services de l'année prochaine, ce qui pourrait nettement alléger les contraintes qui pèsent sur le financement des importations si les recettes des exportations restaient modérées ou baissaient soudainement. Les risques de sorties importantes de capitaux restent limités en raison des contrôles de capitaux en place.

Évaluation de la compétitivité internationale

Parmi les régions, la compétitivité globale de la Tunisie est comparable à celle économies émergentes similaires. La comparaison entre un certain nombre de domaines structurels — y compris la main-d'œuvre, la bureaucratie, l'infrastructure, le commerce et la réglementation — montre que même si la compétitivité globale de l'économie tunisienne se compare généralement favorablement avec les autres pays de la région MOAN, elle est encore relativement faible par rapport aux autres économies émergentes et aux économies de marché avancées⁶.

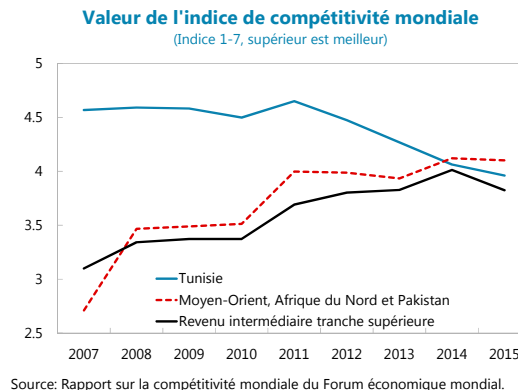
Pour accroître la compétitivité, des réformes structurelles audacieuses sont nécessaires



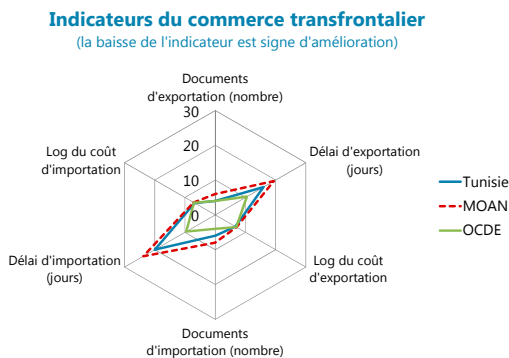
⁶ Voir également le document de la série des questions générales sur la croissance potentielle, pour de plus amples détails sur l'impact estimé des réformes structurelles sur le potentiel de la croissance en Tunisie.

Dans le temps, toutefois, la Tunisie a perdu des places sur l'indice de compétitivité mondiale (GCI)⁷. Si l'on examine la performance

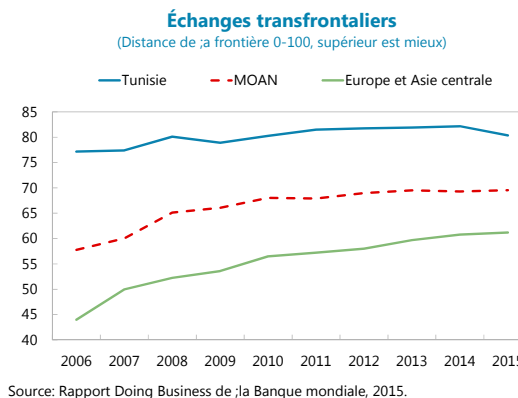
de la Tunisie dans le temps, on remarque que même si elle se classe historiquement à un niveau supérieur aux moyennes de la région MOAN et des pays à revenu intermédiaire, elle a récemment chuté en deçà des niveaux comparateurs (graphique du texte). Cette détérioration requiert des réformes structurelles plus audacieuses et plus rapides dans un certain nombre de domaines, plus spécifiquement s'agissant du développement du marché financier, de l'état de préparation de la technologie et de l'innovation.



On observe le même schéma pour les mesures de la compétitivité liées au commerce. La base de données «échanges transfrontaliers», qui fait partie du Rapport «Doing Business» de la Banque mondiale, place la Tunisie légèrement au-dessus de la moyenne de la région MOAN (graphique du texte). La Tunisie se classe aussi relativement bien par rapport aux pays de l'OCDE en termes de coûts pour les importations et les exportations, bien que le nombre de documents et de jours nécessaires à l'exportation et à l'importation soit inférieur à celui des pays de l'OCDE. Globalement, dans une dimension transversale, la Tunisie semble relativement bien se classer en termes de compétitivité des échanges. Toutefois, les preuves indiquent que la performance de la Tunisie a stagné dans le temps, alors que celle des autres s'est améliorée plus vite ce qui leur a permis de combler plus rapidement le fossé avec les économies émergentes (graphique du texte).



Source : Rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, 2015.



⁷L'Indice mondial de compétitivité (GCI), publié par le Forum économique mondial, évalue le paysage général de la compétitivité de plus de 140 économies et donne des indications sur les institutions, les politiques et les facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays.

La compétitivité est un concept relatif. La discussion qui précède suggère que la compétitivité, qu'elle soit globale ou en termes d'échanges, est un concept relatif plutôt qu'absolu et qu'un pays peut être moins compétitif même s'il s'améliore légèrement mais pas suffisamment

rapidement par rapport aux autres pays. Une étude récente de Behar et Calani (2015, à paraître) démontre ce point⁸ en montrant qu'une petite économie ouverte typique peut perdre jusqu'à environ

Impact de la perte de compétitivité relative sur les exportations (en %)	
Nombre de documents d'exportation (1 doc)	16.7
Coût non tarifaire (100 dollars)	8.6
Délai d'exportation (1 jour)	2.9

Source: Behar et Calani (2015, à paraître).

17 % de ses exportations si elle ne réduit pas le nombre de documents d'exportation, alors que les autres pays ont éliminé un document. De même, un pays peut perdre environ 9 % et 3 % de ses exportations s'il ne fait rien en termes de coût et de délais d'exportation, alors que tous les autres pays les réduisent de 100 dollars et d'un jour, respectivement.

Des réformes plus audacieuses et plus rapides sont par conséquent nécessaires. L'analyse qui précède indique que la lenteur des progrès dans les domaines qui déterminent la compétitivité de la Tunisie peut avoir un effet préjudiciable sur la performance du secteur extérieur à moyen terme du pays. L'appréciation récemment observée du TCER est également susceptible de causer des pertes de compétitivité à court terme. C'est pourquoi, des réformes structurelles plus audacieuses et plus rapides qui simplifient les transactions, encouragent l'innovation et la technologie et mettent à niveau la logistique et les procédures douanières sont urgentes pour doper la compétitivité et la productivité.

⁸ Behar, A. et M. Calani (2015, à paraître). «The Cost of Policy Inertia: An Application to Exports in the Middle East and Central Asia», document de travail du FMI à paraître.

Annexe II. Tunisie : analyse de viabilité de la dette publique

Bien qu'elle ait enregistré des déficits budgétaires élevés depuis le début de la révolution, la Tunisie continue d'afficher des niveaux d'endettement viables et inférieurs à ceux d'autres pays comparables de la région. D'après la trajectoire budgétaire convenue dans le cadre du programme (le «scénario de référence»), la dette publique devrait culminer à 57,4 % du PIB en 2018, puis se replier à moyen terme. Les besoins de financement bruts devraient culminer à près de 9,2 % du PIB en 2015, puis descendre à environ 5,9 % du PIB à l'horizon 2019, en raison des échéances relativement longues et des conditions favorables consenties par les créanciers officiels extérieurs. Les scénarios prévoyant des tests de résistance et la carte thermique confirment la viabilité de la dynamique de la dette, même si certains facteurs importants de vulnérabilité se manifestent en raison de la forte proportion de dette extérieure et de la faiblesse continue de la croissance et/ou d'une dépréciation de la monnaie.

Scénario de référence et réalisme des projections¹

- Croissance des prix.** Les projections passées de croissance accusent certaines erreurs de prévision par trop optimistes, principalement attribuables à la forte fluctuation de PIB qui a suivi la révolution. Depuis, les erreurs de prévision ont été conformes à celles observées dans d'autres pays. Les perspectives de croissance à court terme ont été revues à la baisse en raison de l'affaiblissement de l'activité économique et des attentats terroristes du début de l'année 2015 ayant gravement touché le secteur du tourisme. Les projections passées d'inflation ont été généralement conformes à celles observées dans d'autres pays, encore que depuis 2011 l'inflation ait été généralement supérieure aux prévisions initiales. Les prévisions actuelles d'inflation sont inchangées par rapport à la dernière revue, en raison de la modération des prix des produits alimentaires et du caractère limité des effets de second tour liés à l'augmentation des prix administrés.
- Niveau d'endettement et ajustement budgétaire.** L'augmentation des coûts de recapitalisation bancaire et la dynamique de croissance plus faible que prévu contribueront à accroître le ratio dette/PIB à 54 % du PIB à l'horizon 2015. Le processus de rééquilibrage budgétaire, certes graduel mais soutenu, et le rebond des taux de croissance à partir de 2016 devraient aider à maintenir le ratio dette/PIB à un niveau légèrement plus bas d'ici la fin 2020. Cela dit, ce niveau serait tout de même supérieur de 7,1 points de PIB à la moyenne 2004–12. Le rythme de rééquilibrage budgétaire prévu (avec un déficit base caisse baissant de 5,7 % du PIB en 2015 à moins de 1,0 % du PIB en 2020) est conforme à celui d'autres pays.
- Rendement des titres souverains.** Le taux d'intérêt effectif de la Tunisie devrait diminuer à moyen terme grâce à la forte proportion de dette concessionnelle ou garantie et au remboursement de l'euro-obligation de 2017. Cependant, les rendements intérieurs pourraient quelque peu augmenter durant les trois années à venir, par rapport aux niveaux

¹ Description du cadre d'AVD : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/050913.pdf>

modérés actuellement observés, avant de se stabiliser à moyen terme grâce à la diminution des primes de risque à mesure que les réformes porteront leurs fruits.

- **Échéances et refinancement.** La dette intérieure et extérieure de la Tunisie bénéficie d'échéances relativement longues (la moyenne étant nettement supérieure à trois ans sur le marché intérieur). Les besoins de financement bruts resteront modérés, mais un niveau élevé de déficit courant et un important amortissement extérieur du secteur privé auront pour effet d'accroître les besoins de financement extérieur à 26 % du PIB, d'où une vulnérabilité à un surcroît d'incertitudes sur les flux extérieurs.

Test de résistance et carte thermique

La dynamique d'endettement public reste vulnérable aux chocs négatifs et pourrait se détériorer sensiblement par rapport au scénario de référence; elle resterait toutefois encore viable.

- Dans la plupart des scénarios défavorables, le ratio dette publique/PIB connaîtrait une dégradation initiale avant de se stabiliser entre 56 et 63 % en 2020. Les scénarios prévoient : une non-exécution du rééquilibrage budgétaire à moyen terme; des chocs sur la croissance ou le taux d'intérêt réel; et la réalisation à titre ponctuel d'un passif budgétaire conditionnel représentant 10 % du PIB.²
- En présence des chocs les plus prononcés, la dette à moyen terme serait supérieure mais elle resterait viable. Une dépréciation ponctuelle de 40 % aurait pour effet d'accroître le ratio dette publique/PIB à environ 69 % avant de descendre à 63,4 % à l'horizon 2020, car environ 68 % de la dette publique est libellée en devises.
- Une combinaison de chocs (à la croissance réelle et au solde primaire) porterait la dette publique à 82,2 % du PIB d'ici 2018 avant qu'elle ne se replie à 78,6 % à la fin de la période de projection considérée; tandis qu'en cas de choc sur les passifs conditionnels, la dette publique pourrait atteindre 72,3 % en 2018 avant de retomber à 67,6 % en 2020.

La dépendance relativement forte de la Tunisie à l'égard de la dette extérieure constitue une faiblesse (voir carte thermique), ce qui la rend plus vulnérable aux perceptions du marché et à la volatilité des flux du secteur privé. L'apparition d'un volume important de passifs conditionnels pourrait aussi accroître sensiblement les besoins de financement, par-delà le seuil supérieur d'alerte avancée. Cela étant, la dette publique présente généralement des échéances longues et, pour autant que le rééquilibrage budgétaire se poursuive comme prévu, la dynamique de la dette restera favorable.

² Le choc ponctuel de 10 % du PIB sur les passifs conditionnels correspond à un coût additionnel de recapitalisation bancaire de 3 % du PIB et à la réalisation, pour environ 7 % du PIB, de passifs conditionnels de l'État issus des entreprises publiques (ces dernières représentent environ 70 % des passifs conditionnels existants de l'État).

Tunisie : analyse de viabilité de la dette (AVD) du secteur public - Scénario de référence

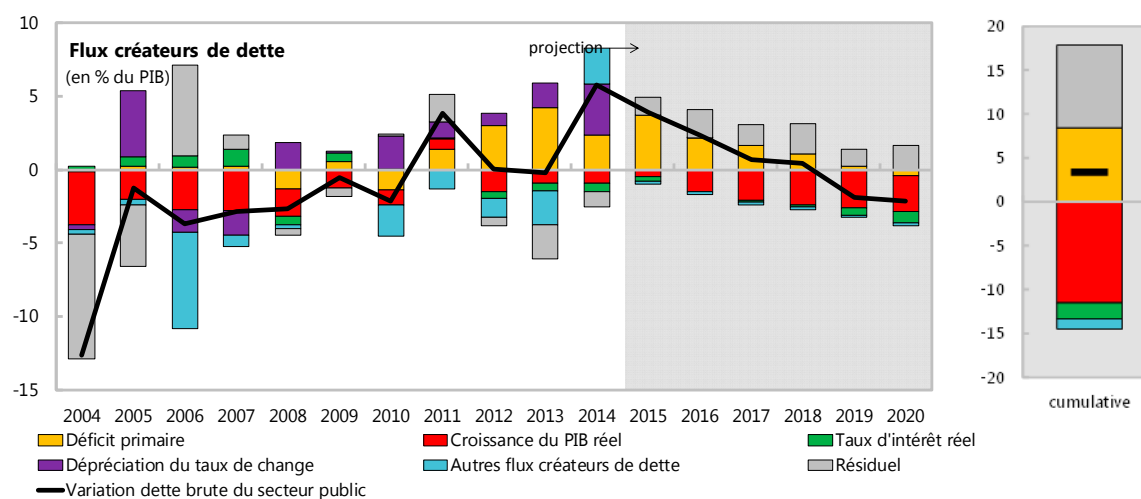
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Indicateurs d'endettement, indicateurs économiques et indicateurs de marché ^{1/}

	Chiffres effectifs			Projections						Au 5 août 2015	
	2004-2012 ^{2/}	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Marges sur dette souveraine EMBIG (pb) ^{3/}	267
Dettes publiques brutes nominales	46.3	44.3	50.0	54.0	56.3	57.0	57.4	55.6	53.4		
Besoin brut de financement public	6.3	9.9	8.2	9.2	8.2	8.1	8.1	5.9	5.9	CDS à 5 ans (pb)	293
Dettes publiques nettes	42.9	41.9	48.0	52.3	55.2	57.0	57.4	55.6	53.4		
Dettes publiques (en pourcentage du PIB)	46.3	44.4	50.2	53.5	56.2	57.1	57.5	55.5	53.3		
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.8	2.3	2.3	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7		
Inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	4.1	5.7	5.7	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0	Notes	Extérieure Locale
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	8.0	8.1	8.1	5.9	6.7	8.2	8.6	9.2	8.9	Moody's	Ba3 Ba3
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) ^{4/}	4.8	4.5	4.5	4.2	3.7	4.0	3.7	3.3	2.6	S&Ps
										Fitch	BB- BB

Contribution à l'évolution de la dette publique

	Chiffres effectifs			Projections						cumulé	Solde primaire stabilisant la dette ^{9/}
	2004-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Variation de la dette brute du secteur public	-2.4	-0.2	5.8	3.9	2.4	0.7	0.4	-1.9	-2.2	3.4	
Flux créateurs de dette identifiés	-1.9	2.1	6.8	2.7	0.5	-0.7	-1.7	-3.0	-3.8	-6.1	
Déficit primaire	0.3	4.2	2.3	3.7	2.2	1.7	1.1	0.2	-0.4	8.4	-3.4
Recettes et dons primaires (hors intérêts)	22.9	23.7	24.4	22.8	23.3	23.6	24.0	24.1	24.1	142.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	23.2	27.9	26.8	26.4	25.5	25.3	25.1	24.4	23.7	150.4	
Dynamique endogène de la dette ^{5/}	-0.7	0.2	2.0	-0.8	-1.5	-2.2	-2.5	-3.1	-3.2	-13.3	
Taux d'intérêt/différentiel de croissance	-1.5	-1.5	-1.5	-0.8	-1.5	-2.2	-2.5	-3.1	-3.2	-13.3	
Dont : taux d'intérêt réel	0.3	-0.5	-0.6	-0.3	0.0	-0.1	-0.1	-0.5	-0.8	-1.8	
Dont : croissance du PIB réel	-1.8	-0.9	-0.9	-0.5	-1.5	-2.1	-2.4	-2.6	-2.4	-11.5	
Dépréciation du taux de change ^{7/}	0.8	1.6	3.5	
Autres flux créateurs de dette identifiés	-1.5	-2.3	2.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-1.1	
AC : produits de privatisation (négligeable)	-1.1	-0.6	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-1.1	
Passifs conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
AC : instances	-0.4	-1.7	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs ^{8/}	-0.6	-2.4	-1.0	1.2	1.9	1.4	2.1	1.1	1.7	9.4	



Source : services du FMI.

1/ Secteur public défini comme les administrations publiques.

2/ D'après les données disponibles.

3/ Marges sur les obligations à long terme par rapport aux obligations américaines.

4/ Défini comme les paiements d'intérêts divisés par le stock de dette (hors garanties) à la fin de l'année précédente.

5/ Calculée de la façon suivante : $[r - \pi(1+g) - g + ae(1+r)] / (1+g + \pi + g\pi)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal effectif, π = taux de croissance du déflateur du PIB; g = taux de croissance du PIB réel; a = proportion de la dette libellée en devises; et e = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur en dollars de la monnaie locale).6/ La contribution du taux d'intérêt réel est tirée du numérateur de la note 5, à savoir $r - \pi(1+g)$, et la contribution de la croissance réelle, $-g$.7/ La contribution de taux de change et tirée du numérateur de la note 5, à savoir $ae(1+r)$.

8/ Comprend les variations des actifs et les recettes d'intérêts (le cas échéant). Pour les projections, comprend des variations du taux de change pendant la période de projection.

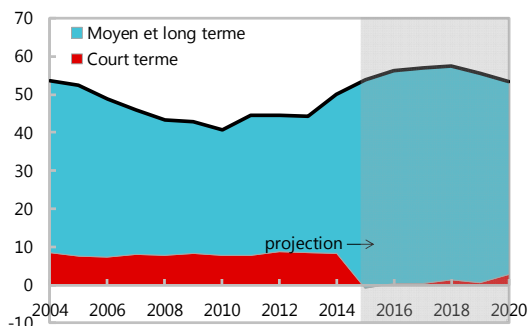
9/ Repose sur l'hypothèse que les principales variables (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et les autres flux créateurs de dette) restent au niveau de la dernière année de projection.

Tunisie : AVD publique - Composition de la dette publique et autres scénarios

Composition de la dette publique

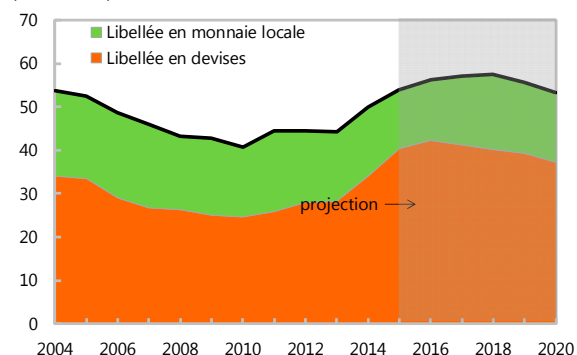
Par échéance

(en % du PIB)



Par monnaie

(en % du PIB)



Autres scénarios

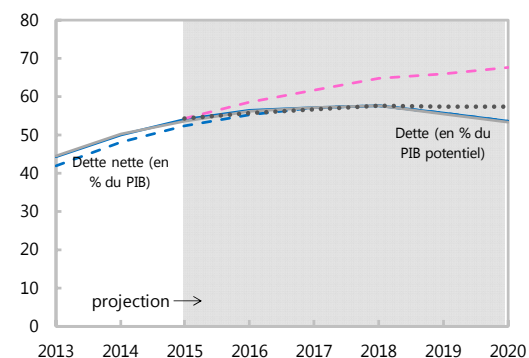
— Scénario de référence
— Choc sur passifs conditionnels

..... Scénario historique

— Solde primaire constant

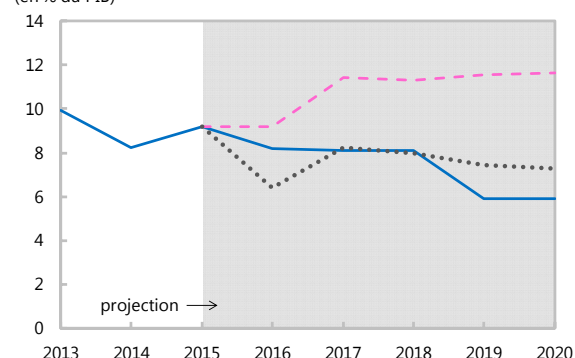
Dettes publiques nominales brutes

(en % du PIB)



Besoins de financements publics bruts

(en % du PIB)



Hypothèses de base

(en pourcentage)

Scénario de référence	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7
Inflation	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-2.2	-1.7	-1.1	-0.2	0.4
Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.0	3.7	3.3	2.6
Scénario de solde primaire constant						
Croissance du PIB réel	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7
Inflation	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-3.7	-3.7	-3.7	-3.7	-3.7
Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.0	3.8	3.5	3.0

Scénario historique	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel	1.0	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Inflation	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.1	3.9	3.5	2.9
Choc sur passifs conditionnels						
Croissance du PIB réel	1.0	0.7	1.7	4.6	5.0	4.7
Inflation	4.8	3.0	3.4	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-11.7	-1.7	-1.1	-0.2	0.4
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.1	4.7	4.3	3.9	3.2

Source : services du FMI.

Tunisie : AVD publique - Réalisme des hypothèses de référence

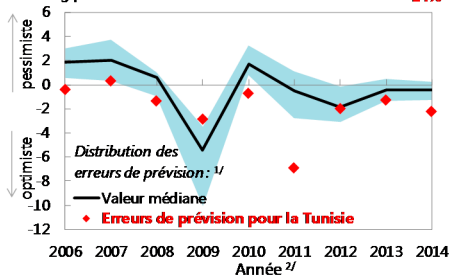
Bilan des prévisions, par rapport à tous les pays

Croissance du PIB réel

(en %, chiffres effectifs-projections)

Erreur de prévision médiane pour la Tunisie, 2006-2014: **1.38**

Rang percentile : **14%**

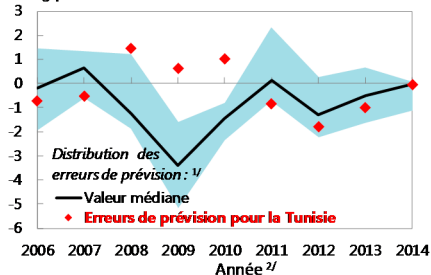


Solde primaire

(en %, chiffres effectifs-projections)

Erreur de prévision médiane pour la Tunisie, 2006-2014: **0.54**

Rang percentile : **42%**

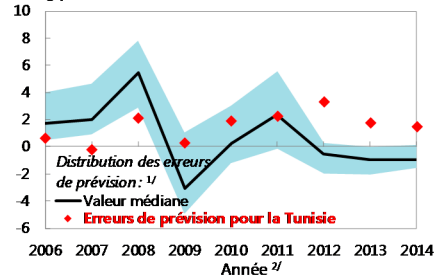


Inflation (déflateur)

(en %, chiffres effectifs-projections)

Erreur de prévision médiane pour la Tunisie, 2006-2014: **1.73**

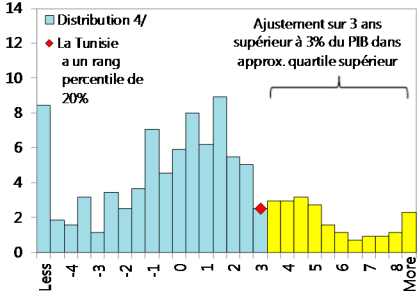
Rang percentile : **70%**



Évaluation du réalisme de l'ajustement budgétaire prévu

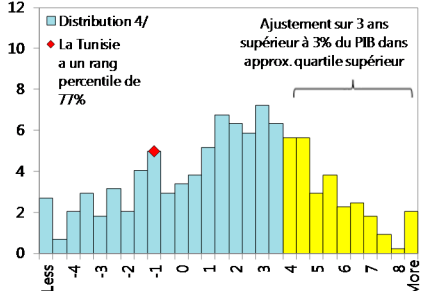
Ajustement sur 3 ans du solde primaire corrigé des variations cycliques

(% du PIB)



Niveau moyen sur 3 ans du solde primaire corrigé des variations cycliques

(% du PIB)

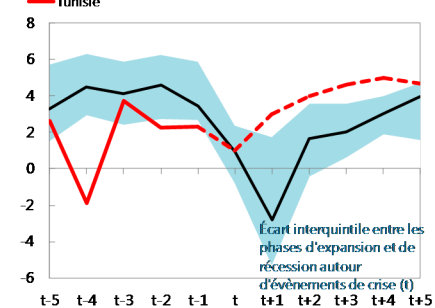


Analyse expansion-récession^{3/}

Croissance du PIB réel

(en %)

— Tunisie



Source : services du FMI.

1/ La distribution tracée inclut tous les pays, le rang de percentile se rapporte à tous les pays.

2/ Projections de l'édition des PEM du printemps de l'année précédente.

3/ La Tunisie a enregistré un écart de production positif pendant trois années consécutives, de 2012 à 2014. Pour la Tunisie, (t) correspond à 2015; pour la distribution, (t) correspond à la première année de crise.

4/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2011 pour les pays avancés et les pays émergents ayant une dette supérieure à 60 % du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

Tunisie : AVD publique - Tests de résistance

Tests de résistance macrobudgétaires

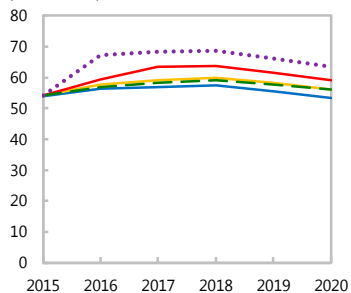
— Scénario de référence
— Choc sur la croissance du PIB réel

— Choc sur le solde primaire
— Choc sur le taux de change réel

— Choc sur le taux d'intérêt réel

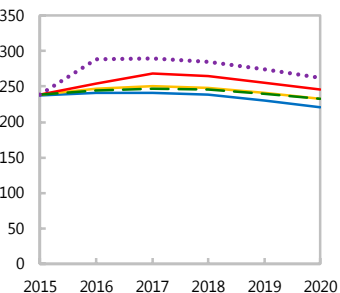
Dettes publique nominale brute

(en % du PIB)



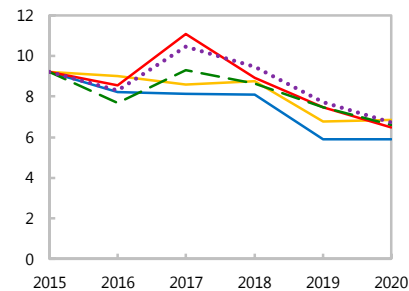
Dettes publique nominale brute

(en % des recettes)



Besoins de financements publics bruts

(en % du PIB)



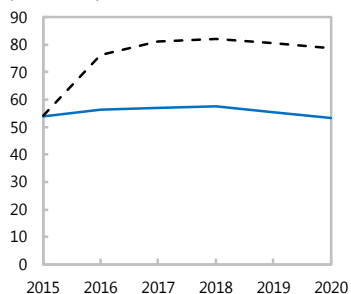
Autres tests de résistance

— Scénario de référence

— Choc macrobudgétaire combiné

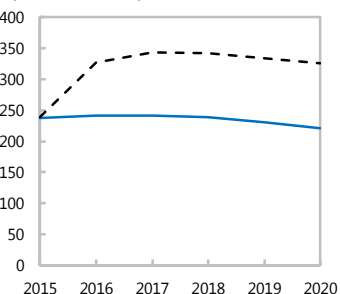
Dettes publique nominale brute

(en % du PIB)



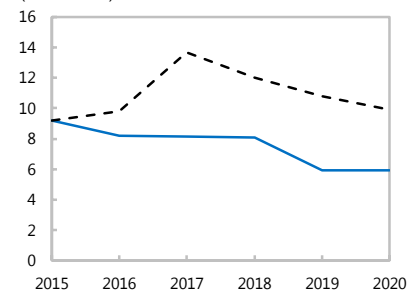
Dettes publique nominale brute

(en % des recettes)



Besoins de financements publics bruts

(en % du PIB)



Hypothèses de base

(en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Choc solde primaire							Choc croissance PIB réel						
Croissance du PIB réel	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7	Croissance du PIB réel	1.0	0.7	1.7	4.6	5.0	4.7
Inflation	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0	Inflation	4.8	3.0	3.4	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-2.9	-1.9	-1.4	-0.7	0.1	Solde primaire	-3.7	-2.9	-3.1	-1.1	-0.2	0.4
Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.0	3.8	3.4	2.7	Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.0	3.9	3.4	2.7
Choc taux d'intérêt réels							Choc taux de change réel						
Croissance du PIB réel	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7	Croissance du PIB réel	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7
Inflation	4.8	3.6	4.0	3.8	4.0	4.0	Inflation	4.8	13.6	4.0	3.8	4.0	4.0
Solde primaire	-3.7	-2.2	-1.7	-1.1	-0.2	0.4	Solde primaire	-3.7	-2.2	-1.7	-1.1	-0.2	0.4
Taux d'intérêt effectif	4.2	3.7	4.4	4.6	4.4	3.9	Taux d'intérêt effectif	4.2	4.4	3.7	3.4	3.2	2.6
Choc combiné													
Croissance du PIB réel	1.0	0.7	1.7	4.6	5.0	4.7							
Inflation	4.8	3.0	3.4	3.8	4.0	4.0							
Solde primaire	-3.7	-2.9	-3.1	-1.4	-0.7	0.1							
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.4	4.1	4.3	4.3	4.0							

Source : services du FMI.

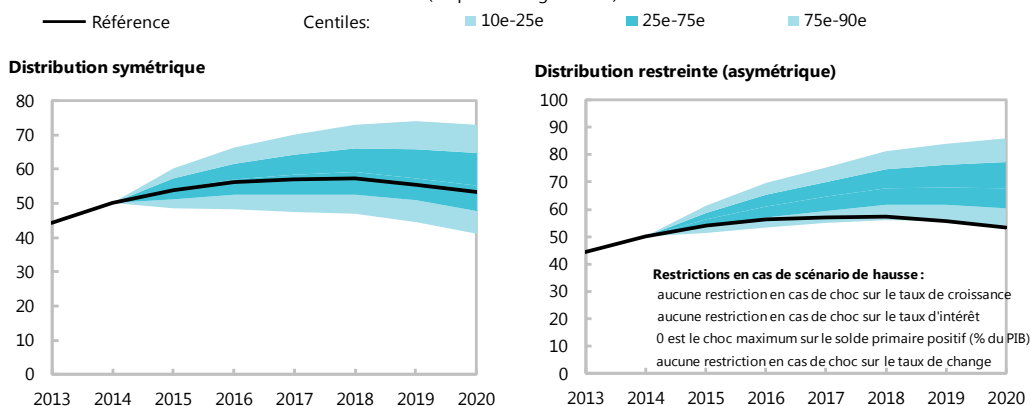
Tunisie : évaluation des risques selon l'analyse de viabilité de la dette publique

Carte thermique

Niveau d'endettement ^{1/}	Choc sur croissance du PIB réel	Choc sur solde primaire	Choc sur taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur passifs conditionnels
Besoin de financement brut	Choc sur croissance du PIB réel	Choc sur solde primaire	Choc sur taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur passifs conditionnels
Profil de la dette ^{3/}	Perception des marchés	Besoins de financement extérieur	Variation de la proportion de la dette à court terme	Dettes publiques détenues par non-résidents	Dettes libellées en devises

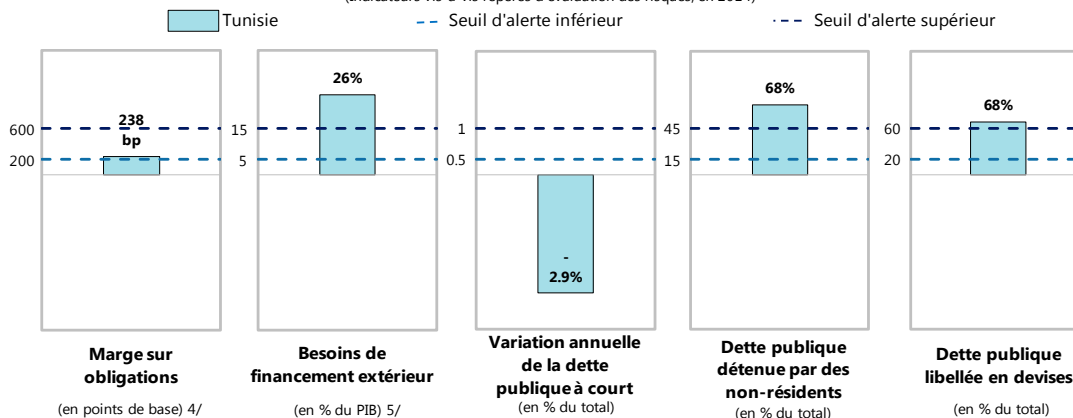
Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB)



Vulnérabilités liées au profil de la dette

(Indicateurs vis-à-vis repères d'évaluation des risques, en 2014)



Source : services du FMI.

1/ La cellule est en vert si le repère d'endettement de 70 % n'est pas dépassé avec le choc précisé ou dans le scénario de référence, en jaune si le repère est dépassé avec le choc précisé mais pas dans le scénario de référence, en rouge si le repère est dépassé dans le scénario de référence et en blanc si le test de résistance n'est pas applicable.

2/ La cellule est en vert si le repère de 15 % pour les besoins bruts de financement n'est pas dépassé avec le choc précisé ou dans le scénario de référence, en jaune si le repère est dépassé avec le choc précisé mais pas dans le scénario de référence, en rouge si le repère est dépassé dans le scénario de référence et en blanc si le test de résistance n'est pas applicable.

3/ La cellule est en vert si la valeur de la dette du pays est inférieure au repère d'évaluation des risques, en rouge si elle dépasse le repère supérieur d'évaluation des risques, en jaune si elle se situe entre les repères inférieur et supérieur, et en blanc si les données ne sont pas disponibles ou si l'indicateur ne s'applique pas. Les repères inférieur et supérieur d'évaluation des risques sont : 200 et 600 points de base pour les marges obligataires ; 5 et 15 % du PIB pour le besoin de financement extérieur ; 0,5 et 1 % pour la variation de la part de la dette à court terme ; 15 et 45 % pour la dette publique détenue par des non-résidents ; et 20 et 60 % pour la part de la dette libellée en monnaies étrangères.

4/ Marges sur les obligations à long terme par rapport aux obligations américaines, moyenne sur les trois derniers mois, 7 mai 2015 au 5 août 2015.

5/ Les besoins de financement extérieur correspondent à la somme du déficit courant, de l'amortissement de la dette extérieure totale à moyen et à long terme, et de la dette extérieure totale à court terme à la fin de la période précédente.

Annexe III. Tunisie : analyse de viabilité de la dette extérieure

La dette extérieure de la Tunisie ne cesse d'augmenter depuis 2011. La dette extérieure avait nettement reculé ces dernières années, passant de plus de 65 % du PIB en 2002 à 48 % du PIB à la fin de 2011. Les autorités ont suivi une politique d'emprunt prudente : elles se sont abstenues, jusqu'à récemment, de faire appel aux marchés internationaux de capitaux et ont opté pour des ressources concessionnelles des banques multilatérales et de développement. Juste après la révolution de janvier 2011, le ratio dette extérieure/PIB a regagné du terrain, s'établissant à 54 % environ, sous l'effet d'une orientation budgétaire expansionniste et d'un creusement du déficit des transactions courantes. Les nouveaux emprunts proviennent essentiellement des créanciers officiels ou résulte d'un accès aux marchés avec une garantie d'une tierce partie, outre les euro-obligations émises en janvier 2015 pour un montant d'un milliard de dollars.

Selon les projections de référence, la dette extérieure devrait continuer de progresser et culminer en 2018 avant de se résorber progressivement à moyen terme.¹ Le ratio dette extérieure/PIB devrait passer de 56,5 % en 2014 à 64,4 % en 2015, grâce à l'émission d'euro-obligations en janvier 2015 pour un montant d'un milliard de dollars et à des financements officiels extérieurs au cours du second semestre de l'année. Il devrait culminer à 68,5 % en 2018, avant de tourner autour de 64 % d'ici 2020, sous l'effet d'une dynamique favorable du compte courant (tableau 1).

Le ratio de la dette extérieure/PIB résiste bien à la plupart des chocs extérieurs, hormis à une forte dépréciation du taux de change. Le niveau relativement faible de la dette extérieure tunisienne, ainsi que ses caractéristiques (faible taux d'intérêt moyen et échéances relativement longues) la rendent résistante à la plupart des chocs, à l'exception d'une forte dépréciation du taux de change réel. Plus précisément, les résultats indiquent que le ratio de la dette extérieure/PIB resterait inférieur à 74 % du PIB pendant la période de projection dans tous les scénarios envisageant un choc, sauf un. Par exemple, un choc permanent sur la croissance ou le compte courant ferait monter le ratio d'endettement à 71–73 % du PIB, tandis qu'une hausse du taux d'intérêt moyen n'aurait pratiquement aucun impact. Cependant, une nette dépréciation réelle (ponctuelle de 30 %) du taux de change par rapport au scénario de référence ferait accroître le ratio d'endettement extérieur à près de 97 % du PIB en 2016, pour descendre ensuite à 91 % environ en 2020 (graphique 1).

¹ Pour plus de détails, voir FMI, (2008) «Note d'orientation sur l'analyse de la viabilité de la dette des pays ayant accès aux marchés», document du Conseil d'administration du FMI, Washington.

Tableau 1. Tunisie : cadre de viabilité de la dette extérieure, 2010–2020

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Projections						Solde courant hors intérêts stabilisateur de la dette 6/		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Scénario de référence : Dette extérieure	48.5	48.0	53.8	54.1	56.2	64.4	67.5	68.1	68.5	66.2	63.8	-10.1		
Variation de la dette extérieure	-0.8	-0.5	5.8	0.4	2.1	8.1	3.2	0.6	0.4	-2.2	-2.5			
Flux créateurs de dette extérieure identifiés (4+8+9)	1.3	5.0	4.2	2.6	3.5	3.6	-0.1	-2.6	-4.8	-6.0	-6.1			
Déficit compte courant, paiements intérêts exclus	3.3	6.0	6.9	7.0	7.7	7.2	5.8	5.0	4.0	3.2	2.8			
Déficit balance de biens et de services	4.8	7.1	9.2	9.2	10.8	10.5	8.6	7.4	5.9	4.9	4.5			
Exportations	50.5	49.4	49.2	47.0	44.6	41.2	43.0	44.0	44.6	43.3	41.5			
Importations	55.3	56.5	58.4	56.2	55.4	51.6	51.5	51.4	50.5	48.3	46.1			
Entrées nettes de capital non créatrices de dette (négatif)	-2.9	-0.5	-4.8	-3.7	-3.5	-4.3	-5.2	-6.1	-6.7	-6.8	-6.7			
Dynamique automatique de la dette 1/	0.9	-0.6	2.1	-0.8	-0.7	0.7	-0.6	-1.5	-2.1	-2.4	-2.2			
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.4	1.4	1.4	1.2	1.1	1.3	1.3	1.1	1.0	0.8	0.7			
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	0.9	-1.8	-1.2	-1.2	-0.6	-1.9	-2.6	-3.0	-3.2	-2.9			
Contribution des variations de prix et du taux de change 2/	0.8	-2.9	2.6	-0.8	-0.6			
Résiduel, variations des avoirs extérieurs bruts incl. (2-3) 3/	-2.2	-5.5	1.6	-2.2	-1.4	4.5	3.3	3.2	5.2	3.8	3.7			
Ratio dette extérieure/exportations (en pourcentage)	96.1	97.2	109.4	115.2	126.1	156.4	157.2	154.9	153.7	152.8	153.5			
Besoin brut en financement extérieur (milliards dollars) 4/	8.6	10.5	10.9	11.6	12.5	12.1	10.3	11.3	10.9	10.8	10.7			
en pourcentage du PIB	19.6	22.8	24.1	24.7	25.7	10 ans	10 ans	27.3	23.0	24.8	23.3	21.6	19.9	
A. Scénario avec principales variables à leur moyenne historique 5/						64.4	65.3	66.5	69.4	73.2	77.0	-4.3		
Principales hypothèses macroéconomiques à la base du scénario de référence						<u>Moyenne historique</u>	<u>Écart type</u>							
PIB nominal (dollars)	44.1	46.0	45.2	47.0	48.6			44.3	44.6	45.6	47.0	50.2	53.5	
Croissance du PIB réel (en %)	2.6	-1.9	3.7	2.3	2.3	3.2	2.3	1.0	3.0	4.0	4.6	5.0	4.7	
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-1.6	6.3	-5.1	1.6	1.2	1.4	5.1	-9.9	-2.2	-1.6	-1.6	1.7	1.9	
Taux d'intérêt nominal extérieur (en %)	2.9	3.1	2.8	2.3	2.1	3.2	0.6	2.1	2.0	1.7	1.5	1.3	1.1	
Croissance des exportations (dollars, en %)	11.6	2.0	-1.9	-0.7	-1.8	6.0	13.9	-16.0	5.1	4.8	4.3	3.9	2.3	
Croissance des importations (dollars, en %)	15.5	6.6	1.7	0.0	2.0	7.6	13.8	-15.1	0.6	2.0	1.1	2.2	1.8	
Solde compte courant, paiements intérêts exclus	-3.3	-6.0	-6.9	-7.0	-7.7	-3.3	3.3	-7.2	-5.8	-5.0	-4.0	-3.2	-2.8	
Entrées de capitaux non génératrices de dette	2.9	0.5	4.8	3.7	3.5	3.2	1.4	4.3	5.2	6.1	6.7	6.8	6.7	
B. Tests paramétrés														
B1. Taux d'intérêt nominal à moyenne historique plus un écart type								64.4	67.7	68.5	69.1	67.0	64.7	-9.9
B2. Croissance du PIB réel à moyenne historique moins un écart type								64.4	68.6	70.2	71.5	70.1	68.3	-9.8
B3. Solde courant hors intérêts à moyenne historique moins un écart type								64.4	69.2	71.4	73.4	72.6	71.4	-10.5
B4. Combinaison de B1-B3 avec chocs de 1/2 écart type								64.4	68.8	70.7	72.3	71.1	69.6	-10.1
B5. Dépréciation réelle ponctuelle de 30% en 2006								64.4	96.0	96.8	97.3	94.1	90.6	-14.3

1/Calculé comme $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente, avec r = taux de change effectif nominal sur la dette extérieure; p =variation du déflateur du PIB intérieur en termes de dollars; g = taux de croissance du PIB réel; en appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et a = part de la dette en monnaie nationale dans le

2/ La contribution des variations des prix et du taux de change est définie comme $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ fois l'encours de la dette de la période précédente. r augmente avec l'appréciation de la monnaie nationale ($e > 0$) et la progression de l'inflation (basé sur le déflateur du PIB).

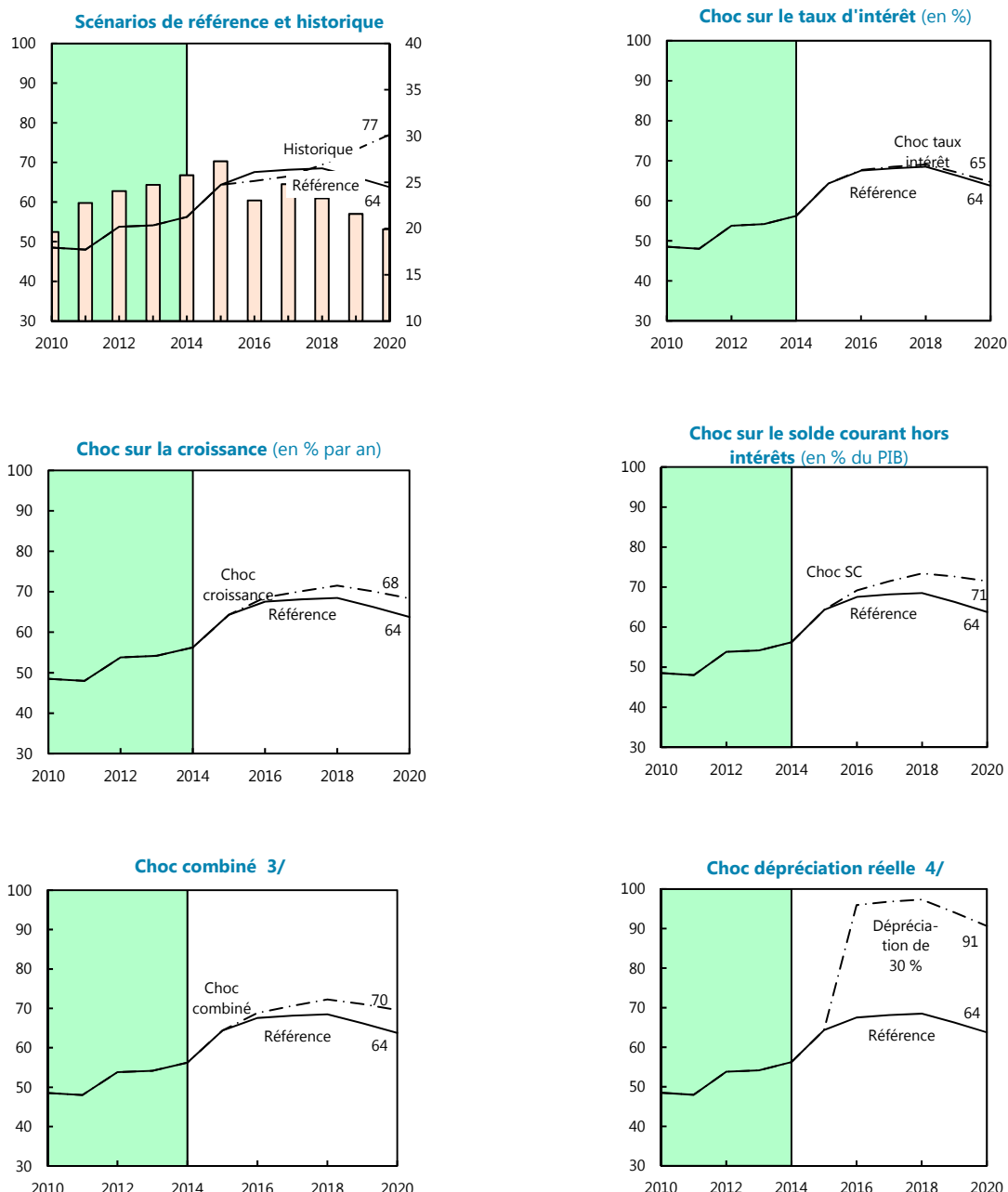
3/ Pour la projection, inclut l'impact des variations des prix et des taux de change.

4/ Déficit du compte courant, plus l'amortissement sur la dette à moyen et long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les principales variables incluent la croissance du PIB, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur du PIB et le compte courant hors intérêts et les entrées autres que la dette en pourcentage du PIB.

6/ Solde à long terme et constant qui stabilise le ratio de la dette en supposant que les variables principales (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur en dollar et entrées de capitaux non créatrices de dette en % du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année couverte par les projections.

Graphique 1. Tunisie : viabilité de la dette extérieure : tests paramétrés 1/ 2/
(dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : FMI, données de l'équipe chargée du pays; estimations des services du FMI.

1/ Les zones grisées représentent les données réelles. Les chocs sont des chocs permanents de 1/2 écart type (à l'exception de la croissance : 3/4 écart type.) Les chiffres des encadrés représentent les projections moyennes pour la variables respectives dans le scénario de référence et le scénario présentés. Une moyenne historique sur 10 ans est indiquée aussi.

2/ Pour les scénarios historiques, les moyennes historiques sont calculées sur une période de 10 ans et l'information est utilisée pour projeter la dynamique de la dette sur 5 ans.

3/ Le taux d'intérêt réel, le taux de croissance et le solde du compte courant sont soumis à des chocs permanents de 1/4 écart type.

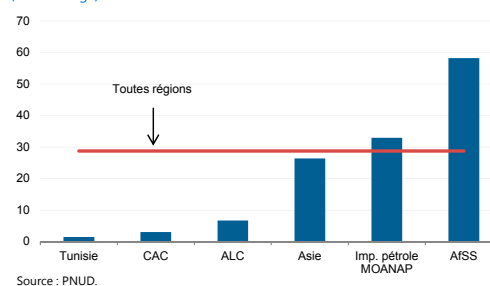
4/ Une dépréciation réelle ponctuelle de 30% se produit en 2015.

Annexe IV. Tunisie : problématique de l'inclusion¹

Les solides taux de croissance enregistrés par la Tunisie au cours des dernières décennies ont permis de réaliser des progrès sensibles en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités. Toutefois, la faible création d'emplois et les fortes disparités régionales sur les plans économique et social, sans compter le vaste secteur informel, entravent l'inclusion.

La croissance robuste du PIB a contribué à la réduction de la pauvreté en Tunisie au cours des dernières décennies. Avec un taux de croissance de 4,4 % sur la période 1980–2010, le taux de pauvreté — sur la base du seuil de pauvreté international fixé à 2 dollars par jour — a pu être réduit de moitié, soit de 19,7 % dans les années 1990 à 10 % en 2010. Au cours de la même période, la Tunisie est parvenue d'une part à améliorer le niveau de vie de la population, contribuant ainsi au développement d'une large classe moyenne (environ 80 % de la population), et d'autre part à élargir l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et le système de santé (comme en témoigne le très faible indice de pauvreté multidimensionnel).² L'inégalité de revenu a également été réduite pendant cette période, même si elle demeure supérieure à la moyenne des pays du MOAN.

Population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, 2013
(Pourcentage)



Taille de la classe moyenne selon diverses définitions
(% de la population)
Moyennes régionales pondérées d'après la population

	Ravallion ¹	Banque mondiale asiatique de développement ²	BAFD		Ferreira ⁵	Birdsall ⁶
			"Tranche inférieure" ³	"Tranche supérieure" ⁴		
<i>Années 1990</i>						
CAC	59.6	61.3	24.6	3.8	4.1	31.2
Asie	21.9	22.2	4.3	0.5	0.6	35.7
ALC	65.3	71.6	33.8	12.1	17.4	22.4
IPMOANAP	39.4	40.2	12.4	1.8	2.2	41.6
AfSS	22.2	22.8	6.3	1.2	1.7	26.9
Toutes régions	29.0	30.1	9.0	2.1	2.9	33.3
Tunisie	74.5	78.1	36.8	7.9	10.0	27.2
<i>Années 2000</i>						
CAC	83.2	86.3	44.7	7.5	8.7	36.4
Asie	51.5	53.4	20.0	4.2	5.2	31.2
ALC	67.9	78.4	39.2	20.0	28.6	22.6
IPMOANAP	59.1	60.2	18.2	2.6	3.1	40.8
AfSS	30.3	31.1	8.2	1.6	2.4	28.9
Toutes régions	51.9	54.6	21.1	5.6	7.4	30.6
Tunisie	84.6	92.7	53.4	18.6	21.6	31.3

Source : calculs des services du FMI fondés sur la base de données de la Banque mondiale sur la pauvreté.

¹ Revenu journalier entre 2 et 13 dollars, PPA dollars 2005

² Revenu journalier entre 2 et 20 dollars, PPA dollars 2005

³ Revenu journalier entre 4 et 10 dollars, PPA dollars 2005

⁴ Revenu journalier entre 10 et 20 dollars, PPA dollars 2005

⁵ Revenu journalier entre 10 et 50 dollars, PPA dollars 2005

⁶ Revenu entre 75% et 125% du revenu médian national

¹ Préparé par Giorgia Albertin et Adnen Lassoued (Bureau du représentant résident du FMI).

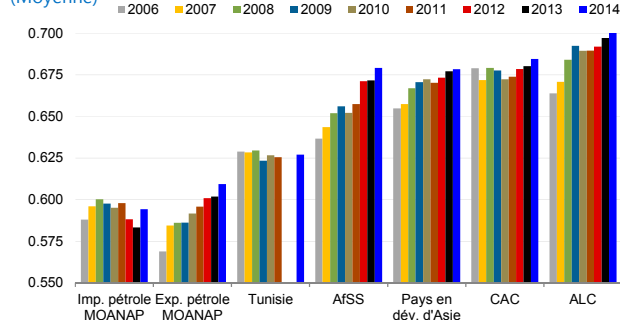
² L'indice de pauvreté multidimensionnelle utilise 10 indicateurs pour mesurer le degré de privation au regard de trois principales dimensions du bien-être : éducation, santé et niveau de vie, dont l'accès à des combustibles de cuisine, à des toilettes, à l'eau, à l'électricité et à des actifs.

Cependant, la croissance tunisienne n'a pas profité de manière équitable à tous. Elle n'a pas permis de résorber le chômage qui affiche depuis les vingt dernières années un taux à deux chiffres et dépasse les 15 % en moyenne cette année (après avoir culminé à 19 % au lendemain de la révolution). Les opportunités économiques n'ont pas profité aux catégories suivantes :

- **Les jeunes.** Le taux de chômage pour les 15–24 ans s'est rapproché de 35 % en 2015, soit le double du taux global. Celui des jeunes diplômés est étonnement élevé (67 % en 2015), ce qui s'explique surtout par une inadéquation structurelle sur le marché du travail entre une offre de main d'œuvre de plus en plus formée et une demande de main d'œuvre peu qualifiée, due à une concentration de l'économie tunisienne dans des activités de production à faible valeur ajoutée. Le taux chômage élevé des jeunes diplômés a par ailleurs facilité la croissance de l'économie informelle.

- **Les femmes.** L'indice de disparité entre les sexes établi par le Forum économique mondial indique que l'inégalité entre les hommes et les femmes demeure problématique en Tunisie, même si les femmes y sont mieux intégrées sur les plans économique et social que dans les autres pays de la région MOAN. Le faible taux de participation féminine (28,5 % en 2014) conjugué au taux de chômage élevé pour les femmes (22,2 % contre 12,4 % pour les hommes en 2015) reflète des disparités marquées entre les sexes, qui peuvent s'expliquer par de hauts salaires de réserve, des coûts élevés relatifs aux services domestiques, un manque de débouchés intéressants et des préférences sociales.

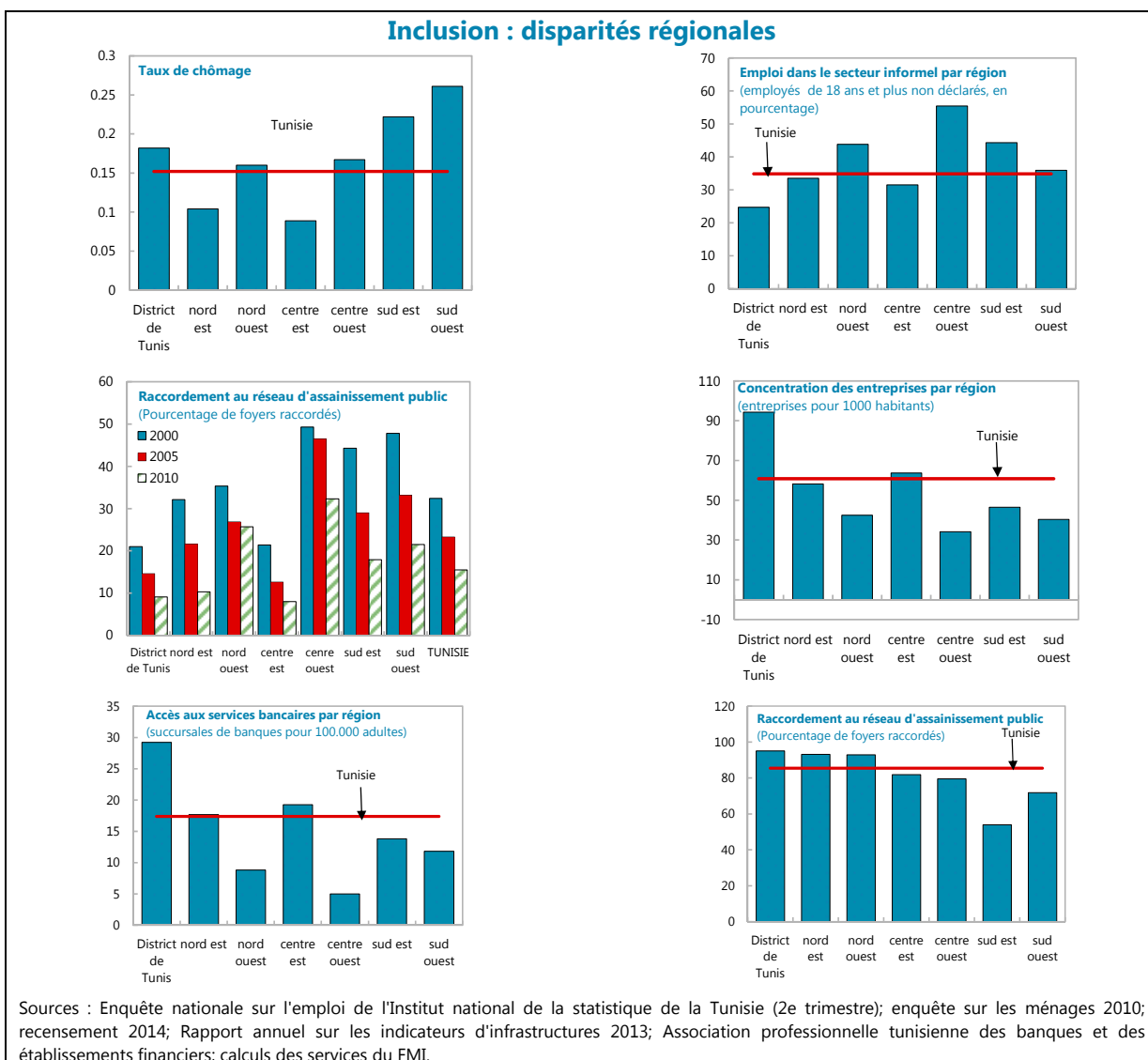
Indice de l'inégalité femmes-hommes dans le monde, 2006-14 (Moyenne)



Source : Forum économique mondial, *Global Gender Gap Report (2014)*.

- **Les régions.** L'activité économique tunisienne étant essentiellement concentrée dans les régions côtières, le taux de chômage des régions du centre-ouest et du sud ainsi que le taux de pauvreté à l'intérieur du pays sont trois fois supérieurs à ceux des régions côtières. De plus, le taux d'analphabétisme équivaut à plus du double du taux de 12,5 % enregistré dans les régions urbaines; six foyers sur dix dans les régions à l'intérieur du pays ont accès à des sources d'eau améliorées, tandis que la région de Tunis bénéficie d'un accès quasi universel; quant au nombre de succursales bancaires pour 100.000 adultes, la région de la capitale en compte six fois plus par rapport aux régions les plus pauvres et les plus éloignées. Ces disparités régionales s'expliquent principalement par les facteurs suivants : des charges fiscales et réglementaires excessives dans les régions intérieures, des incitations fiscales en faveur du secteur off-shore opérant essentiellement dans les régions côtières, un manque d'infrastructures et une rigidité du marché du travail.

L'envergure de l'économie informelle entrave l'inclusion en Tunisie. Sur la base d'un modèle MIMIC, la taille de l'économie informelle tunisienne est estimée à environ 30 % du PIB (FMI, 2011).³ L'informalité est notamment confirmée par le phénomène généralisé du travail indépendant (étant donné que 85 % des entreprises n'ont pas d'employés salariés), ainsi que par le manque de protection sociale (35 % des travailleurs ne disposent d'aucune protection sociale, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment). Le secteur informel est par ailleurs plus présent dans les régions intérieures.



³Voir Fonds monétaire international, Perspectives économiques régionales, octobre 2011. S'appuyant sur les indicateurs et facteurs mesurables de l'économie informelle, le modèle Multiples indicateurs–multiples causes (MIMIC) fournit une estimation de la taille de l'économie informelle en utilisant la monnaie fiduciaire comme fraction de la masse monétaire, et le travail indépendant comme fraction de l'emploi global; il utilise comme facteurs mesurables des indicateurs de la charge fiscale, de la réglementation sur les marchés financiers et des produits, de la rigidité du marché du travail et de la qualité des institutions.

Annexe V. Tunisie : une fiscalité équitable¹

La fiscalité peut jouer un rôle important en matière d'équité, car elle permet de définir la relation entre les citoyens et l'État en termes d'égalité de traitement, de répartition de la charge fiscale et de perspectives économiques.² Cette annexe s'intéresse au régime fiscal tunisien et examine l'équité de ses diverses taxes. Il en ressort que les impôts indirects sont inefficients et avantagent les classes aisées, tandis que les impôts directs favorisent les revenus du capital et les entreprises off-shore. Les deux impôts devraient être modernisés afin d'améliorer l'efficacité et l'équité, objectif de la réforme fiscale en cours de finalisation qui a été entreprise par les autorités tunisiennes suite aux Assises nationales de la fiscalité.

La mobilisation des recettes en Tunisie est relativement élevée. À hauteur de 22,5 % du PIB, les recettes fiscales tunisiennes correspondent au double de la moyenne enregistrée dans la région MOAN et sont les plus élevées parmi celles des pays comparables (tableau–texte). Les impôts indirects, incluant la TVA, les droits d'accise et d'autres taxes sur les biens et les services, constituent la première source des recettes fiscales, atteignant 12 % du PIB, soit presque la moitié des recettes totales. La deuxième grande source est l'impôt sur le revenu — composé, à part égales, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés — qui équivaut à près du double de la moyenne observée dans les pays émergents (environ 5,5 % du PIB). Malgré une forte mobilisation des recettes, le recouvrement des impôts fait preuve de peu d'efficacité et d'équité.

Recettes fiscales par catégorie, dernières données disponibles
(en % du PIB)

	Total	TVA	Accise	Revenu personnes physiques	Revenu société	Commerce	Revenu foncier	Biens et services
Algérie	16.7	2.1	0.4	4.2	2.2	3.0	0.0	6.1
Égypte	13.0	2.6	1.7	1.6	4.5	0.9	0.9	4.6
Jordanie	16.5	11.1	N/D	0.6	2.4	1.3	0.5	11.1
Liban	14.0	4.0	1.7	0.8	2.5	2.7	1.7	5.1
Maroc	22.2	8.2	2.7	3.8	4.5	0.9	1.5	11.0
Tunisie 1/	22.5	6.2	2.0	4.6	4.6	1.0	0.5	3.4
Moyenne MOAN	10.4	4.4	1.3	2.3	3.1	1.4	0.5	5.6

Source : autorités nationales; calculs des services du FMI.

Note : En raison des disparités entre les dernières données parmi les différentes catégories ou de données incomplètes, les composantes peuvent ne pas correspondre au total.

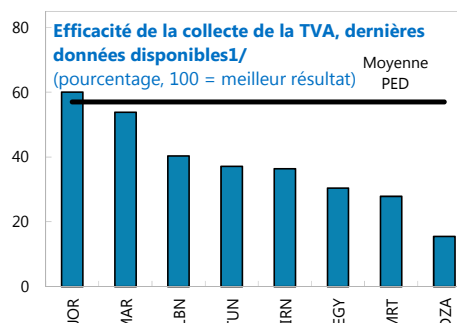
1/ Dans le cas de la Tunisie, les taxes sur biens et les services incluent des impôts particulièrement destinés à des fonds spéciaux.

¹ Préparé par Lorraine Ocampos.

² Voir FMI (2015) «Fiscalité équitable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord», Note de réflexion des services du FMI SDN/15/16, Washington.

Impôts indirects — peu efficaces et avantageant les classes aisées

Les impôts indirects en Tunisie sont inefficaces et inéquitables. Le ratio d'efficacité du recouvrement de la TVA en Tunisie (efficacité C) — qui compare le rendement effectif de la TVA et le rendement potentiel en fonction d'une TVA de référence parfaitement administrée et perçue à un taux uniforme pour tous les biens de consommation — équivaut aux deux tiers du ratio moyen de 60 % enregistré dans les pays émergents. Ce faible résultat s'explique par le niveau élevé des dépenses fiscales et par la complexité réglementaire :



Sources : autorités nationales; et estimations des services du FMI.
1/ Recettes de TVA divisées par le produit des taux de TVA et de la consommation privée.

- Dépenses fiscales élevées.** Le taux normal de la TVA en Tunisie s'élève à 18 %, celui pour le tourisme et les loisirs à 12 %, et celui pour les services de la santé à 6 %. Plusieurs acteurs de la chaîne de valeur économique en sont par ailleurs exonérés. Ces dépenses fiscales — correspondant aux exonérations accordées aux produits agricoles du commerce de gros, aux activités culturelles, aux restaurants, et aux hôtels, parmi d'autres secteurs — représentent près de 4 % du PIB.
- Seuils des chiffres d'affaires peu élevés pour la TVA.** En Tunisie, les seuils de chiffres d'affaires sont d'une part relativement bas (32.000 dollars) en comparaison régionale et internationale, et d'autre part multiples, ce qui rend le système encore plus complexe et entraîne une accumulation de remboursements de la TVA aux entreprises.

Les dépenses fiscales rendent la TVA encore moins progressive comme elles profitent davantage aux plus aisés. Les analyses des services du FMI indiquent que les dépenses fiscales en matière de TVA bénéficient essentiellement aux classes aisées. Le quintile supérieur de l'échelle de répartition des revenus bénéficie d'environ 40 % des exonérations, tandis que le quintile inférieur en obtient moins de 10 %. Une analyse de la consommation des biens dans divers déciles indique que les classes les plus pauvres consomment moins de 10 % des biens et des activités exonérées, tandis que les 20% des ménages les plus riches en consomment 40 à 50 %.

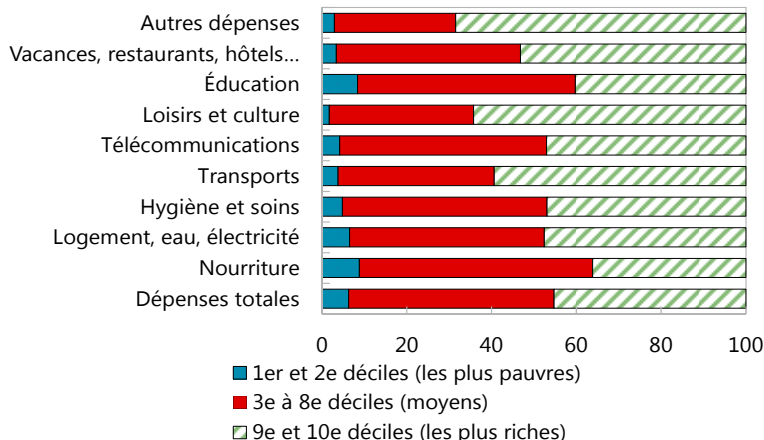
Impact des dépenses fiscales de TVA sur la répartition du revenu en Tunisie

T1	T2	T3	T4	T5	Total
7.9	12.7	17.0	23.2	39.2	100.0

Source : Enquête auprès des ménages, 2010, INS.

Part des déciles dans la consommation finale

(en pourcentage)



Source : données de l'enquête auprès des ménages de l'Institut national de la statistique 2010.

Le système du droit d'accise n'est ni efficient ni suffisamment ciblé sur les biens et les services consommés par les ménages à haut revenu. Il est fondé sur un régime complexe avec une longue liste de produits qui — à l'exception du tabac, des boissons alcoolisées et des véhicules — ont un faible rendement et imposent une charge inutile à l'administration fiscale. Les droits d'accise sur l'alcool et le tabac sont notamment utilisés pour protéger la production locale.

Impôts directs — pénalisant les salaires, excluant le capital et favorisant excessivement le secteur off-shore

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est essentiellement perçu par les retenues à la source des salaires.

En Tunisie, le système de l'IRPP — dont les recettes se montent à plus du double de la moyenne de la région MOAN — correspond à un système cédulaire³ avec une assiette limitée. Les revenus salariaux (salaires et pensions de retraite) représentent environ 80 % du recouvrement de l'IRPP et sont imposés progressivement à des taux allant de 0 à 35 %. Toutefois, le rendement de l'IRPP, reflétant une haute imposition sur le revenu des personnes physiques, aurait pu être plus élevé sans :

- **Un régime de taxation forfaitaire.** Les revenus non salariaux (c'est-à-dire les revenus provenant du travail indépendant, dont les professions libérales telles que docteurs et avocats) bénéficient d'un régime qui prélève les impôts sur une base d'imposition forfaitaire

Tunisie : impôt sur le revenu - Tranches et niveaux d'imposition

Tranches annuelles nettes d'imposition (en dinars)	Niveau d'imposition
0 - 1.500	0%
1.500 - 5.000	15%
5.000 - 10.000	20%
10.000 - 20.000	25%
20.000 - 50.000	30%
> 50.000	35%

Source : autorités tunisiennes.

³ Un régime fiscal est dit cédulaire lorsque les bénéfices industriels et commerciaux, les traitements et salaires, les revenus des titres et des actions, les revenus fonciers sont imposés différemment.

et estimée (régime forfaitaire). Ce système, principalement utilisé pour les professions libérales et les petites entreprises, incite à la sous-déclaration et facilite l'évasion fiscale; d'autant plus que l'administration fiscale ne dispose pas de moyens suffisants pour vérifier les comptes et les revenus. Ainsi, plus de 90 % des contribuables imposés sous ce régime déclare des chiffres d'affaires annuels inférieurs à 10.000 dinars (5.000 dollars)

(tableau–texte), ce qui maintient le rendement de ce type d'imposition à moins de 1 % des impôts sur le revenu. L'inexactitude des registres comptables contribue également à la faiblesse de ce système : il a fallu vingt ans pour mettre à jour le nombre de contribuables immatriculés, alors que le salaire minimum a entre-temps passé au-dessus du seuil minimum de non-imposition.

- **L'exonération ou la faible imposition des revenus du capital.** Les revenus du capital (dividendes, intérêts, loyers) sont soit imposés à des taux bas soit exonérés. L'imposition des dividendes a été réinstaurée en 2014, mais à un taux de 5 % seulement.

Le ratio d'efficacité du recouvrement de l'impôt sur les sociétés (IS) est l'un des plus bas de la région (tableau–texte). Actuellement, il équivaut à la moitié de la moyenne observée dans les pays émergents, son efficacité étant principalement affaiblie par les exonérations et trêves fiscales et par la rationalisation du régime fiscal pour les entreprises des régions off-shore. Certaines mesures d'incitation—représentant jusqu'à 2 % du PIB—destinées au secteur off-shore incluent :

- **Une réduction de l'IS.** Un régime d'exonération de l'impôt sur les bénéfices pour les dix premières années d'opération était en vigueur dans les régions off-shore (tandis que les bénéfices du secteur on-shore/intérieur étaient imposés à hauteur de 30 %). Mais cette disparité a été réduite de moitié en 2014 : le taux de l'IS dans le secteur off-shore a grimpé de 0 à 10 % et celui du secteur on-shore a été réduit de 30 à 25 %.

- **Diverses mesures d'incitation fiscale** comprenant notamment une déduction totale de l'impôt sur les bénéfices réinvestis.

Impôts divers — encourageant l'évasion fiscale, pouvant s'avérer trop favorables au secteur off-shore, et pas assez efficaces quant à l'imposition des classes aisées

En Tunisie, les taxes sur les échanges internationaux sont peu efficaces — représentant seulement 4 % des recettes — et favorisent les entreprises off-shore. Avec sept tarifs douaniers différents, dont certains sont très élevés, les droits de douane incitent à la

Tunisie : régime de taxation forfaitaire, 2014

(En milliers de dinars)

Tranche de chiffre d'affaires (CA)	Nombre de contribuables	%	CA	Impôts dus	% du CA
0 - 10	165,600	91.3	562,970	20,430	3.6
10 - 50	14,978	8.3	292,850	5,696	1.9
50 - 100	842	0.5	58,699	1,080	1.8
Total	181,420	100.0	914,519	27,206	3.0

Source : autorités tunisiennes.

Efficacité recouvrement IS 1/

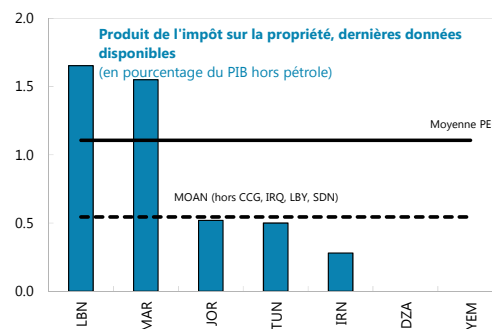
Jordanie	14%
Djibouti	18%
Égypte	18%
Liban	17%
Maroc	16%
Mauritanie	10%
CCG	18%
Tunisie	7%
Algérie	9%
Yémen	7%
Soudan	1%
Iraq	3%
Moyenne PEPED	15%

Sources : autorités nationales; KPMG; calculs des services du FMI.

1/ Calculée en divisant le ratio IS/PIB par le taux standard de l'IS.

contrebande et compliquent l'administration douanière. Ils ont également tendance à profiter aux entreprises off-shore, qui sont exonérées des droits d'importation sur tous les intrants et équipements si elles exportent plus de 70 % des intrants importés. Des procédures douanières rationalisées dans le secteur off-shore représentent une réduction marquée des coûts, compte tenu d'une administration fiscale et bureaucratie complexes et inefficaces. En outre, le caractère insuffisant du système d'évaluation et de l'application discrétionnaire du code des douanes pousse à la fraude fiscale par le biais de la sous-déclaration de la valeur des importations (estimée par la Banque mondiale à environ 1,2 milliard de dollars entre 2002 et 2009 seulement).

Les impôts fonciers ont un rôle peu significatif. À hauteur de 0,3 % du PIB, ils se situent en-dessous de la moyenne régionale de 1 % (1,5 % du PIB au Maroc). Une augmentation de leur rendement permettrait de rehausser l'imposition sur la fortune, correspondant souvent à des biens immobiliers. Les principaux problèmes à résoudre sont liés à l'érosion de l'assiette de l'impôt foncier due au cadastre incomplet, et aux techniques d'évaluation trop anciennes, malgré un registre foncier informatique fonctionnant relativement bien.



Sources : autorités nationales; et calculs des services du FMI.
Note : Il n'existe pas d'impôt sur la propriété en Égypte.

Calendrier de réformes : que faire ?

Le prochain réexamen du système fiscal tunisien a pour objectif de remédier au manque d'équité mentionné précédemment. Les principales priorités sont : (i) réduire les exonérations de la TVA et supprimer les traitements préférentiels pour les droits de douane; (ii) remédier à la complexité du système d'imposition indirecte en réduisant le nombre de taux de la TVA de trois à deux; limiter les droits d'accises à une sélection de produits tout en les ciblant davantage sur le tabac et les boissons; et rationaliser les droits de douanes de sept à trois niveaux (0 %, 20 % et 36 %); (iii) réformer l'imposition sur le revenu en imposant les dividendes, en réduisant davantage les disparités fiscales entre les taux de l'IS du secteur on-shore et celui du secteur off-shore; (iv) rendre l'IRPP plus progressif en rehaussant le niveau de non-imposition et en simplifiant le régime fiscal pour les petites entreprises. Il conviendrait d'accompagner la réforme de la politique fiscale d'un remaniement des administrations fiscales et douanières, en renforçant notamment le service des grands contribuables et en instaurant un système de respect des obligations basé sur le risque.

Appendix. Lettre d'Intention

Tunis, le 15 septembre 2015

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Madame la Directrice Générale,

1. La Tunisie a achevé avec succès sa transition politique vers la démocratie et ouvre aujourd'hui avec détermination une nouvelle page de son histoire. Suite aux résultats des élections historiques de fin 2014, le premier Gouvernement de la période post-transition—nommé en février 2015 avec le soutien d'une vaste majorité au Parlement—a rapidement établi ses priorités. Dans ce contexte, il a non seulement mis l'accent sur le renforcement de la sécurité et la lutte contre le terrorisme—condition sine qua non pour le progrès économique et social au regard des conséquences désastreuses des récentes attaques terroristes sur notre économie et notre peuple—mais aussi identifié cent priorités dans le domaine économique. Celles-ci s'inscrivent dans la perspective du nouveau modèle de développement économique qui sera finalisé dans le cadre d'une vision stratégique à moyen terme avant la conférence internationale sur l'investissement prévue pour le début de l'année 2016. Cette vision, qui vise à réduire les vulnérabilités de l'économie tunisienne et à promouvoir une croissance inclusive, s'inscrit en parfaite cohérence avec le programme économique et de réformes appuyé par le FMI et sur lequel nous nous sommes résolument engagés.

2. L'approbation par le Conseil d'Administration du FMI, en mai dernier, de l'extension de l'accord de confirmation permet la flexibilité nécessaire pour finaliser notre programme de réformes, retardé en raison d'importants défis. En effet, notre Gouvernement a été confronté dans la mise en œuvre de son programme économique, successivement, à des catastrophes naturelles (inondations au sud du pays) et des crises sécuritaires (telles que les attentats tragiques du Bardo et de Sousse), et sociales (avec une multitude de grèves). Pour autant, demeurent intactes notre volonté de poursuivre des politiques macroéconomiques prudentes et notre détermination à engager des réformes structurelles qui permettent de préserver la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance plus forte et inclusive.

3. La performance dans le cadre du programme appuyé par le FMI reste globalement satisfaisante, compte tenu des contraintes liées aux contextes national, régional et international

qui restent difficiles. Ainsi, la performance à fin mars 2015 a été conforme aux prévisions, et nous avons pu rattraper certains des retards accumulés dans la poursuite des réformes :

- *Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs.* Les critères quantitatifs à fin décembre 2014 et fin mars 2015 sur les Réserves Internationales Nettes (RIN), les Avoirs Intérieurs Nets (AIN) et le solde primaire de l'administration centrale (sur base caisse) ont été réalisés. Nous avons respecté le plafond zéro continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs et l'indicateur continu sur la non-accumulation des arriérés intérieurs. Le plafond sur les dépenses courantes à fin décembre 2014 et à fin mars 2015 a été atteint, mais nous n'avons pu respecter le plancher sur les dépenses sociales, principalement à raison des délais administratifs observés dans les transferts aux familles nécessiteuses, délais que nous comptons réduire pour le reste de l'année.
- *Réformes structurelles.* trois des dix-sept repères structurels à mettre en œuvre à fin juin 2015 ont été réalisés (Tableau 2). Ceux-ci concernent notamment l'adoption du budget 2015, la réduction des risques aux opérations de refinancement bancaire, et la désignation de nouveaux administrateurs de banques publiques. Nous avons également adopté des plans de restructuration bancaire, qui se traduiront par une recapitalisation effective et adéquate d'une banque publique en fin septembre et d'une deuxième en octobre 2015. Nous accentuons nos efforts pour que toutes les banques publiques respectent au plus tard en fin 2015 les normes prudentielles requises par la réglementation en vigueur et pour que les réformes sur la taxation, les entreprises publiques, le code des investissements, la loi bancaire, le mécanisme de prêteur en dernier ressort, la supervision bancaire et les adjudications hebdomadaires de devises puissent se réaliser avant la fin de l'année, dans le cadre de la septième et dernière revue du programme.

4. Au vu des politiques macroéconomiques mises en œuvre pour atteindre les principaux objectifs du programme et la poursuite du programme de réformes structurelles (tableaux 1 et 2), le Gouvernement sollicite la conclusion de la sixième revue du programme appuyé par l'accord de confirmation ainsi que le décaissement de 214,875 millions de DTS. Le Gouvernement approuve également la proposition de nouveaux critères de réalisation sur les RIN, AIN, solde primaire, et dépenses courantes primaires à fin septembre 2015, ainsi que le nouveau calendrier des actions préalables et repères structurels, tels que décrits dans le *Mémoire de Politiques Économiques et Financières* (MPEF, tableaux 1 et 2) et le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joints. Le gouvernement sollicite également un rééchelonnement des décaissements, avec une tranche de 143,25 millions de DTS qui sera disponible en Novembre 2015, suite à la conclusion de la septième revue sur la base de critères de réalisation à fin Septembre 2015.

5. La présente lettre d'intention s'appuie sur la lettre d'intention (LI) et le MPEF précédents datés du 3 décembre 2014. Le MPEF joint en annexe développe les principaux éléments du programme des réformes et des politiques du Gouvernement et de la Banque Centrale de Tunisie, que nous comptons mettre en place au cours de l'année 2015. Nous demeurons

déterminés à appliquer notre programme avec rigueur, tout en étant conscients des difficultés liées aux contextes national et régional.

6. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF joint en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique qui vise à assurer la stabilisation macroéconomique à court terme, tout en jetant les bases nécessaires au soutien de la croissance et à la protection des catégories vulnérables. Nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour atteindre de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, préalablement à toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, et ce, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme seront fournies aux services du FMI.

7. Nous autorisons les services du FMI à rendre publiques la présente lettre d'intention et les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1 et 2), ainsi que le rapport des services du FMI qui les accompagne).

Salutations distinguées,

Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

Slim Chaker
Ministre des Finances

Pièce jointe 1 : Mémoire des Politiques Economiques et Financières

I. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

1. **Le regain de tensions sociales et sécuritaires a pesé sur la situation économique, plus fragile que prévu, que traverse le pays.** La persistance des grèves au cours des six premiers mois de l'année— avec entre autres l'arrêt quasi-complet de la production de phosphate durant deux mois— a contribué à un attentisme des investisseurs privés, alors même que l'accès au marché international et l'amélioration de la notation de la Tunisie suite à la réussite de sa transition politique laissent entrevoir des perspectives meilleures. De surcroît, les attentats tragiques du Bardo et de Sousse ont pesé lourdement sur les flux touristiques et affecté la confiance des investisseurs— alors que la chute des cours mondiaux du pétrole et l'amorce d'une reprise en Europe suscitaient des développements favorables pour l'économie tunisienne.
2. **Après une reprise modérée en 2014, particulièrement en fin d'année, une croissance morose est attendue pour l'année 2015 .** La poursuite du fléchissement de la valeur ajoutée des industries non manufacturières et le ralentissement du rythme de croissance dans les services marchands ont contribué à une décélération de la croissance économique en Tunisie, qui s'établit à 1,2 % pour le premier semestre de l'année (en glissement annuel), et ce, malgré la performance exceptionnelle dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires. Les principaux indicateurs du secteur touristique— dont la tendance baissière se confirme avec des flux d'environ 50 pour cent moins importants qu'en 2014— et les intentions d'investissement laisseraient présager un taux de croissance avoisinant 1 pour cent cette année pour autant que l'accalmie sociale se matérialise. Les risques à court terme restent importants, particulièrement en cas de regain des tensions sécuritaires et sociales, ou d'une révision à la baisse des perspectives économiques chez les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie.
3. **L'inflation reste maîtrisée, malgré une hausse récente de l'inflation sous-jacente.** En glissement annuel, après une hausse à 5,7 % pendant les premiers mois de l'année, le taux d'inflation globale s'est établi à 4,2% en août 2015, en raison principalement d'une décélération des prix alimentaires. Pour la fin de l'année, l'inflation est projetée à 4,4% grâce à la poursuite d'une politique monétaire prudente, aux effets de base favorables, au gel programmé des prix administrés jusqu'à la fin de l'année et à la baisse de la demande .
4. **La baisse des prix mondiaux du pétrole devrait permettre de diminuer légèrement le déficit des transactions courantes qui s'était aggravé en 2014.** L'aggravation du déficit énergétique et la hausse sensible des importations des produits manufacturés et alimentaires ont creusé le déficit du compte courant à 8.8% du PIB en 2014 (contre un objectif programmé de 7,9% du PIB). Cette année, la chute des cours mondiaux de pétrole et une croissance

économique morose contribueront à un repli significatif des importations. Cependant, ce repli ne pourra que partiellement réduire le déficit courant qui se situera à 8,5% du PIB en 2015, au vu de la baisse importante des recettes touristiques (aggravée suite aux attentats terroristes du Bardo et de Sousse) et de la dégradation de la production de phosphates et de pétrole. Cette légère amélioration du compte courant, conjuguée à l'émission obligatoire internationale de 1 milliard de dollars émise sur dix ans en Janvier dernier—et pour la première fois depuis 2007 sans garantie de pays tiers—et au décaissement de prêts multilatéraux, permettrait de maintenir d'ici la fin de l'année 2015 le niveau des réserves brutes à plus de 4 mois d'importations, pour la première fois depuis 2010.

II. PERFORMANCE SOUS LE PROGRAMME ET STRATEGIE

5. En dépit des nombreux chocs exogènes auxquels nous avons dû faire face, nous sommes déterminés à appliquer rigoureusement notre programme économique afin de préserver la stabilité macroéconomique à court terme et de jeter les bases d'une croissance plus soutenue et inclusive. Les objectifs de notre programme restent inchangés, et nous nous sommes concentrés lors de cette revue sur les domaines suivants :

- **Maintenir la stabilité macroéconomique.** La mobilisation des recettes fiscales, la maîtrise de la masse salariale et des subventions, une politique monétaire prudente conjuguée à une politique de change plus flexible, sont nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique.
- **Jeter les bases d'une croissance inclusive.** La réduction des fragilités du secteur bancaire—y compris par la restructuration des banques publiques—l'amélioration de la composition du budget en l'appuyant de la mise en œuvre de la réforme fiscale et d'une meilleure exécution de l'investissement public, ainsi que la mise en place de notre programme de réformes structurelles sont nécessaires pour le développement du secteur privé, principal moteur de la croissance inclusive future.
- **Protéger les populations vulnérables,** en renforçant les dispositifs de protection sociale et en procédant à une évaluation systématique des effets sociaux des réformes programmées.

A. Objectifs à court terme : rétablir les marges de manœuvre budgétaire et extérieure

Politique budgétaire

6. La bonne tenue des recettes fiscales et la sous-exécution des dépenses d'investissement ont considérablement réduit le déficit budgétaire en 2014. Les critères sur le solde primaire à fin décembre 2014 et mars 2015 ont été largement atteints, en raison principalement de la mobilisation accrue des recettes (notamment la TVA et la contribution exceptionnelle sur les revenus) et d'une sous-exécution des dépenses d'investissement public. Celles-ci ont poursuivi leur déclin à un niveau record de 4,2 % du PIB en 2014, malgré les efforts entrepris pour réduire les problèmes d'identification de projets et de capacité d'absorption, surtout au niveau des régions. Ainsi, le déficit structurel—hors effets liés au cycle économique et aux coûts liés à la recapitalisation bancaire—s'est établi à 3,3 % du PIB à fin 2014, contre un objectif programmé de 4,1% du PIB. Le plafond indicatif des dépenses courantes primaires à fin décembre 2014 et mars 2015 a été respecté, notamment du fait que les paiements au titre des transferts sociaux et des biens et services sont restés inférieurs au montant budgétisé. Mais cette évolution a contribué à la non réalisation du plancher des dépenses sociales, lesquelles devraient néanmoins s'accroître cette année.

7. Nous sommes déterminés à poursuivre une politique de consolidation budgétaire à moyen terme axée sur la croissance et qui permettra de maintenir l'objectif de viabilité budgétaire, et de réduire les déséquilibres extérieurs et les besoins de financement. Cette politique budgétaire permettra de réduire le déficit budgétaire primaire à moyen terme, contenant ainsi la dette publique à 53.4% du PIB d'ici 2020 (avec un pic de 57.4% du PIB en 2018) et de libérer de la marge budgétaire pour des dépenses sociales et d'investissements publics nécessaires à la croissance (voire Section B).

8. La nouvelle loi de Finances complémentaire pour l'année 2015 reflète la nouvelle conjoncture que traverse le pays. Elle vise à soutenir la croissance par une politique de relance tout en préservant l'équilibre budgétaire initialement prévu dans la loi de Finances 2015. Cette loi adoptée par le Parlement en août 2015 prend en compte l'impact attendu de la baisse de l'activité économique, la dépréciation du taux de change, l'impact de la chute des cours mondiaux de pétrole (un gain d'environ 1,6 % du PIB grâce à la réduction des subventions énergétiques), la baisse des recettes pétrolières due à la baisse de production et des cours mondiaux (perte de 0,7 % du PIB), et une diminution de la redevance gazière provenant du gazoduc Italie-Algérie (0,2% du PIB).

9. La loi de Finances complémentaire est aussi une opportunité pour soutenir l'économie face aux chocs exogènes à travers une politique budgétaire contra-cyclique qui reste cohérente avec notre stratégie d'endettement et nos contraintes de financement. Ainsi, nous envisageons un accroissement du déficit budgétaire sous-jacent de 0.2% du PIB, ce

qui correspondrait à un déficit structurel de 3,5 % en 2015 (soit un déficit budgétaire global de 6% du PIB). Cet objectif incorpore l'impact de la nouvelle conjoncture économique (y compris les gains liés à la chute des cours mondiaux du pétrole), la mise à jour de l'enveloppe des investissements publics, et les mesures suivantes :

- **Des mesures d'urgence pour faire face aux nouveaux défis** (coût net de 0.7% du PIB). Il s'agit des dépenses additionnelles de sécurité (0.2 % du PIB en plus de l'augmentation de 0.3% du PIB déjà inscrite dans la loi de Finances 2015); des nouvelles mesures de soutien au secteur touristique (0.2 % du PIB, y compris la prise en charge des contributions à la CNSS et « primes » pour chômage technique) ; et du programme de relances des PME (0.3% du PIB). Nous allons aussi accélérer l'exécution des investissements publics pour donner une impulsion à l'emploi et à la croissance (voir paragraphe 10).
- **Révision des salaires** (coût net de 0,8% du PIB). Le niveau programmé dans le budget 2015 n'a pu être maintenu en raison des revendications sociales importantes demandant la régularisation des accords passés et le renforcement du pouvoir d'achat des fonctionnaires (augmentation généralisée des salaires de 5%), et qu'il fallait honorer pour éviter une prolifération des grèves susceptible d'affecter l'activité économique dans une période marquée par d'importants défis sécuritaires. Cependant, conscients de la nécessité de contenir la masse salariale à un niveau soutenable, nous avons pu réduire l'augmentation prévisionnelle à 0.8 % du PIB (contre 1 % du PIB) en différant les recrutements et la mise en œuvre des accords d'augmentation spécifiques conclus et non encore concrétisés. Ces accords seront rétablis dans le cadre de la réforme globale de la fonction publique (voir Section B).
- **La réduction des dépenses non salariales non-essentiels** (gain de 0,1 % du PIB), à travers une coupe de 20 pour cent sur les crédits disponibles et non ordonnancés en juillet 2015 dans tous les départements ministériels (à l'exception de ceux liés à la sécurité).

10. Nous sommes déterminés à accélérer l'exécution des projets d'investissement qui restent sous-exécutés. La loi de Finances Complémentaire atteste une économie dans les dépenses d'investissement de 0.5 % du PIB par rapport à la loi de Finances. Cette baisse ne fait que refléter l'actualisation de notre taux d'exécution à fin juin à 30%, et nullement une volonté délibérée d'utiliser cette ligne budgétaire comme poste « d'ajustement ». Bien au contraire, suite aux contraintes principales identifiées lors de l'exécution de 580 projets d'investissement, nous envisageons des dépenses d'investissement atteignant 4,5 % du PIB en 2015 (contre 4.2% du PIB en 2014) par : (i) la réorientation dans la LFC 2015 des dépenses de capital non engagées au 1^{er} juillet 2015 vers les projets d'investissement prioritaires (e.g., infrastructure) et qui peuvent être exécutés ; (ii) le renforcement de la coordination entre les gouvernorats et le Gouvernement central; (iii) la mise en œuvre des textes d'application notamment des cahiers des charges pour les nouvelles procédures de passation des marchés publics; (iv) la réduction des contraintes liées au foncier par le recrutement d'experts fonciers et la révision des textes législatifs; et (v) la priorisation des projets qui doivent s'inscrire dans la vision à moyen terme du Gouvernement. La mise en place d'un système d'information sur les grands projets d'investissement permettra de

mieux suivre leur exécution, qui sera renforcée à moyen terme par une instance nationale chargée du pilotage de l'investissement.

11. Nous demeurons résolument engagés à prendre des mesures additionnelles pour corriger toute déviation par rapport à l'objectif budgétaire du programme, y compris via la compression des dépenses courantes primaires, qui ont été par le passé source de dépassement budgétaire, et seront désormais plafonnées par un nouveau critère quantitatif (voir Protocole d'accord technique). Les dépenses d'investissement et sociales (excluant les subventions) seront préservées, et ne seront pas contraintes par notre stratégie de consolidation budgétaire.

12. L'emprunt obligataire sur le marché international en janvier 2015 nous permettra de combler nos besoins de financement. Nous avons profité de l'intérêt suscité par le succès de la transition politique tunisienne pour accéder pour la première fois depuis 2007 au marché international, via une émission obligataire de 1 milliard de dollars, sans garantie de pays tiers et à un taux très favorable au regard du risque souverain. Le financement externe identifié pour le reste de l'année inclut principalement des prêts budgétaires multilatéraux (un total de 1,5 milliard de dollars), dont ceux de l'Union Européenne (\$216 million). Nous travaillons également sur la mobilisation de financements budgétaires bilatéraux additionnels, incluant des projets de reconversion de dette (Italie, France), une aide budgétaire de l'Algérie (150 millions de dollars) et des financements de projets. Par ailleurs, nous comptons réaliser une émission obligataire additionnelle cette année — y compris par le biais de sukuk ou avec possibilité de garantie américaine.

Politique monétaire

13. Les agrégats monétaires ont été largement en ligne avec les objectifs du programme, mais avec un regain de tensions sur la liquidité bancaire. Nous avons atteint le critère sur les avoirs intérieurs nets à fin mars 2015, dépassant largement l'objectif programmé en raison d'un accroissement important de la position nette du gouvernement. Cependant, la hausse des interventions de la BCT sur le marché des changes suite aux événements du Bardo et les émissions nettes du Trésor— ainsi que la fragilité persistante de certaines banques— ont induit une nette reprise du volume global de refinancement qui est passé à environ 5.5 milliards de dinars à fin juin 2015 (contre 3.4 milliards en février 2015). Malgré cela, l'évolution de la masse monétaire reste en deçà des prévisions, du fait de la baisse des dépôts observée au cours du premier semestre de l'année (principalement causée par des retraits effectués par les entreprises agissant dans le secteur du phosphate et du pétrole suite à la chute de la production). Le léger ralentissement du crédit au secteur privé (7.3% en glissement annuel à fin juin 2015 contre 8.7% en mars 2015) reflète un ralentissement de l'activité économique.

14. L'objectif de la politique monétaire demeure la maîtrise de l'inflation. Les gains de tensions sur la liquidité ne se sont pas traduits par des pressions sur le taux interbancaire qui reste proche du taux directeur—relevé en juin 2014 à 4,75 pour cent—grâce aux interventions de la BCT. Au vu de la croissance morose de l'économie tunisienne, et de la faible croissance des

concours à l'économie, le dernier Conseil d'Administration de la BCT a décidé de maintenir le taux à son niveau actuel. Cependant, nous restons prêts à le relever davantage pour prévenir une éventuelle résurgence de tensions inflationnistes, notamment en cas d'accélération soutenue de l'inflation sous-jacente, consécutivement aux augmentations salariales ou à la dépréciation du dinar. Une meilleure stratégie de communication permettra d'ancrer les anticipations inflationnistes, y compris par le maintien d'un taux d'intérêt réel positif.

15. La réforme du cadre de la politique monétaire se poursuit. Nous avons augmenté la proportion minimale des titres de l'Etat utilisés en garantie du refinancement auprès de la BCT de 20 à 40 pour cent (repère structurel à fin décembre 2014) afin de réduire le risque encouru par la BCT sur ses opérations de refinancement. Nous comptons renforcer notre système actuel de décote sur les créances admises en contrepartie du refinancement auprès de la BCT (introduit en juillet 2014) par des instruments de notation grâce à l'assistance technique du FMI. Nous nous sommes également engagés depuis le mois de mai 2015 dans un deuxième projet de jumelage (avec comme principal partenaire, la Banque de France) en vue de moderniser le cadre opérationnel de la politique monétaire, notamment en matière d'amélioration de la qualité des prévisions de la liquidité, de l'approfondissement du marché interbancaire (y compris par l'instauration d'un système de pension livrée et d'appels d'offre à plus grande maturité qui favoriseront l'émergence d'une courbe de taux à court-terme), et de refonte du cadre réglementaire régissant le marché des titres de créances négociables privés en plus de la révision des conditions de collatéralisation.

16. Nous comptons renforcer le canal de transmission de la politique monétaire et l'accès au financement en modifiant le système de taux excessifs (indexés sur le TEG). L'augmentation du TMM au cours de la dernière année a entraîné celle du TEG, permettant ainsi de desserrer à court terme la contrainte sur le crédit bancaire lié au TEG. Une mission d'inspection de la BCT auprès des banques a démarré en juillet 2015 pour préparer une révision si besoin des textes en ce domaine, ce qui pourrait éventuellement se traduire par une élimination du taux excessif pour les crédits aux entreprises (et l'augmentation graduelle du taux pour les consommateurs). Cette révision— qui prendra aussi en compte les recommandations de la Banque Mondiale —permettra d'améliorer la concurrence au sein des banques et les canaux de transmission de la politique monétaire, ainsi que l'accès au crédit pour les Petites et Moyennes Entreprises.

17. Les travaux pour finaliser le projet de loi sur la Banque Centrale sont en cours. Nous avons présenté au Conseil d'Administration de la Banque Centrale en juin 2015 le projet de loi sur la réforme des statuts de la Banque Centrale. Ce projet, qui a bénéficié de l'assistance technique du FMI, vise à doter la BCT d'une autonomie renforcée (aux plans institutionnel, fonctionnel, logistique et financier) et à améliorer la définition de son mandat (par l'ajout de l'objectif de contribution à la stabilité financière à son objectif de stabilité des prix), tout en renforçant sa gouvernance, sa transparence et son « devoir de redevabilité » (« accountability »).

Ce projet de loi sera approuvé par le Gouvernement, puis présenté au Parlement en octobre 2015 en vue de son approbation.

Politique de change

18. La flexibilité du taux de change est nécessaire pour réduire les déséquilibres extérieurs, renforcer nos réserves de change et réduire la surévaluation du dinar. A ce titre, nous avons continué de limiter nos interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change. Cependant, le niveau des interventions a doublé en mars-avril 2015— par rapport à une moyenne mensuelle de 200 millions de dollars depuis octobre dernier — pour faire face aux tensions sur le marché des changes consécutives à l’attentat du Bardo, et notamment à la décision de plusieurs banques étrangères de clôturer leur position de change. Ces interventions— ainsi que la faiblesse de la parité euro-dollar— ont contribué à l’appréciation du taux de change réel— qui reste surévalué de 5 à 15%. Afin de renforcer nos réserves de change, nous nous engageons à limiter les ventes de devises mensuelles à au plus 200 millions de dollars en net et moins de 20 % des transactions totales sur le marché, et à limiter strictement nos interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change. Nous comptons aussi intervenir en achetant des devises sur le marché lorsque l’opportunité se présente.

19. Nos réformes visant à renforcer la flexibilité de la politique de change et à approfondir le marché des changes se poursuivent. Ainsi le conseil d’administration de la BCT a adopté en mai 2015 une série de mesures qui incluent: (i) le renforcement des outils d’intervention de la BCT, par l’introduction des adjudications en devises en vue de donner plus de poids au marché dans la détermination de la valeur du dinar; (ii) la suppression pour les banques de l’obligation d’adossement des transactions de change interbancaires aux opérations commerciales et financières effectuées par les opérateurs économiques; et (iii) l’assouplissement des conditions régissant les instruments de couverture contre les risques de change et de taux d’intérêt (contrat à terme, swap, option de change). Toutes ces réformes mises en place pendant l’été 2015 font partie de l’amélioration du cadre global du marché des changes qui facilitera la mise en œuvre effective des adjudications hebdomadaires de devises en octobre 2015 (repère structurel), favorisant ainsi le bon fonctionnement et l’approfondissement du marché des changes.

20. Notre stratégie de développement restera ouverte et fondée sur un commerce extérieur libre. Conformément aux règles de l’Organisation Mondiale du Commerce, nous n’envisagerons d’introduire des restrictions ou surtaxes à l’importation qu’en dernier ressort, après épuisement des solutions de marché qui préservent les incitations adéquates, et seulement avec des critères de retrait très clairs et préalablement annoncés.

B. Jeter les bases d'une croissance inclusive

Politiques relatives au secteur financier

21. La situation financière du système bancaire demeure fragile. A fin mars 2015, le ratio de solvabilité moyen est de 9,5 pour cent, inférieur à la norme réglementaire de 10 pour cent, avec un ratio de 12,7 pour cent pour les banques privées, dont une (la BFT) se situe en dessous du seuil réglementaire, et de 3,5 pour cent pour les banques publiques. La qualité des actifs demeure faible, avec la part des prêts improductifs qui s'est légèrement détériorée de 15,7 pour cent des créances totales en décembre 2014 à 15,8 pour cent à fin mars 2015 (autour de 21 pour cent si on inclut les créances transférées aux sociétés de recouvrement affiliées aux banques). Le taux de provisionnement moyen de ces prêts improductifs s'est amélioré de 45,7 à 56,6 pour cent entre décembre 2012 et mars 2015. Par ailleurs, trois banques (dont une publique) continuent à enfreindre les nouvelles normes de liquidité. La relative maîtrise des charges opératoires et, surtout, la réduction de moitié de l'effort de provisionnement par rapport à l'exercice 2013 marqué par des événements exceptionnels (nouvelle réglementation, audits), ainsi que l'augmentation des commissions, ont permis à tous les établissements de dégager des profits, en forte progression au niveau global.

22. Les réformes du système bancaire constituent une priorité absolue. Ces réformes se sont poursuivies dans trois principales directions, à savoir (i) la recapitalisation et la restructuration opérationnelle des banques publiques, (ii) la mise en place d'un filet de sécurité à travers la refonte du cadre législatif en vue d'instaurer un dispositif de résolution bancaire, un mécanisme de garantie des déposants et un dispositif de prêteur en dernier ressort, et (iii) le renforcement de la supervision bancaire. Le stade de concertation avec les instances législatives a été entamé en août 2015 pour certaines de ces réformes.

23. La restructuration du système bancaire demeure notre objectif prioritaire. Ainsi, entre février et juin 2015, les assemblées générales de deux banques publiques (STB et BH) ont adopté des plans de recapitalisation et de restructuration conformes aux bonnes pratiques internationales — incluant le principe d'une recapitalisation en une fois, pour un montant visant le respect de l'ensemble de la réglementation prudentielle sur base individuelle à la date d'arrêt du 31 mars 2015, en tenant pleinement compte des résultats des audits indépendants menés en 2013 et 2014. La mise en œuvre de ces plans de recapitalisation est en cours, avec le lancement des procédures publiques de souscription suite à l'approbation parlementaire en août 2015 de la loi autorisant l'usage des fonds publics qui avaient déjà été alloués pour la recapitalisation des banques. Notre plan d'action repose sur les calendriers et priorités suivants :

- **Une recapitalisation des trois banques publiques** constatée à la clôture des souscriptions aux augmentations de capital (BH, STB) ou après réalisation de cessions d'actifs (BNA) jusqu'à un montant prévu d'1 milliard de dinars (1 pour cent du PIB) pour les trois banques publiques. Conformément aux bonnes pratiques internationales, ces opérations impliqueront la dilution des actionnaires privés qui ne souscrivent pas à l'augmentation de capital (dilution

de 84 % compte tenu des montants des primes d'émission et des droits préférentiels de souscription) ou bien l'allocation des pertes sur les réserves préalablement à l'injection de fonds publics. L'Etat s'engage à compléter la recapitalisation requise des banques au cas où les actionnaires privés ne souscrivent pas. Compte tenu des calendriers prévisionnels, la recapitalisation effective de la BH ainsi que la première phase (réservée aux actionnaires existants) de la souscription au capital de la STB seront achevées en Septembre 2015 (Action Préalable, tableau 2). La recapitalisation effective de la STB et de la BNA ne sera achevée qu'en octobre 2015. Conjointement à cette recapitalisation, les mesures suivantes seront prises :

- L'Etat renouvellera pour l'année 2015 à la BH et la STB les garanties de remboursement de leurs créances sur les débiteurs publics dont le provisionnement avait été jugé nécessaire au terme de l'audit (action préalable, tableau 2), à hauteur des montants qui leur permettront de respecter les normes prudentielles, au vu de l'évolution des encours sur les débiteurs concernés. Ceci sera aussi fait pour la BNA dès que le plan de restructuration sera finalisé. L'Etat s'engage à renouveler ces garanties pendant toute la période de restructuration.
- Pour s'assurer que le montant de recapitalisation permette de pallier les effets d'un ralentissement de l'activité économique par rapport aux prévisions faites lors de l'établissement de leurs « business plan », les banques se sont engagées à vendre leurs actifs non stratégiques et constituer ainsi un « coussin » de capital supplémentaire qui sera initié d'ici la fin de cette année. Le business plan des banques publiques sera aussi actualisé et adopté par leurs conseils d'administration d'ici novembre 2015 pour prendre en compte la détérioration de la conjoncture économique plus difficile que prévu, et assurer que les normes prudentielles seront respectées pendant toute la période de restructuration opérationnelle. Par ailleurs, en donnant aux conseils d'administration des banques publiques une plus grande liberté en matière d'abandon de créances touristiques, la loi de finance complémentaire de 2015 permet désormais à ces dernières de gérer leurs créances compromises de manière plus dynamique et d'accroître ainsi les chances d'en re-solvabiliser certaines.
- **Le renforcement de la gouvernance et la restructuration opérationnelle des banques publiques.** La refonte du mode de gouvernance des banques, déjà amorcée avec la nomination de nouveaux administrateurs représentant l'Etat (repère structurel à fin juin 2015) et la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, est un préalable indispensable, puisqu'elle précède les décisions de restructuration opérationnelle. Nous comptons aussi définir dès juin 2015—en harmonie avec les principes internationaux—les rôles du conseil d'administration, de ses comités affiliés et de la direction générale, et procéder à la nomination de nouveaux responsables de filières-clés, notamment risques, finances, conformité, audit. En outre, un appel d'offres sera lancé au cours du dernier trimestre de 2015 pour le choix d'une banque d'affaires chargée du processus d'entrée d'un

partenaire technique/stratégique dans le capital des banques, ce qui permettra de renforcer la gouvernance et de ramener l'expertise nécessaire en matière, notamment, de gestion et d'évaluation des risques.

- **Surveillance permanente des banques.** Compte tenu des risques inhérents au déroulement des plans de restructuration, nous prévoyons de soumettre les banques publiques concernées à une supervision renforcée de la DGSB, afin de suivre en permanence le degré d'avancement de leurs plans, les conditions de retour à l'équilibre de leurs soldes de gestion et leur degré de conformité aux exigences prudentielles. En parallèle, nous allons élaborer des contrats-programmes (repère structurel à fin novembre 2015) qui viseront une convergence des indicateurs de performance des banques publiques vers ceux du secteur privé d'ici 2016, et sur base consolidée pour certains indicateurs (e.g., coefficient d'exploitation).

24. Cette recapitalisation des banques publiques s'inscrit dans le cadre plus vaste d'une politique d'assainissement du secteur bancaire dans son ensemble, qui inclut inévitablement un volet relatif à l'allègement des créances improductives. Notre stratégie en ce domaine est double. La priorité reste de poursuivre et d'accélérer les travaux visant à réviser la loi sur les procédures collectives (loi 95-34) dans un sens plus équilibré en faveur des créanciers. Les travaux en ce sens sont déjà très avancés, puisqu'un projet de loi déposé à l'ANC en octobre 2014 a été considéré par l'ARP comme l'un de ses chantiers prioritaires, avec l'objectif d'une adoption d'ici octobre 2015. La recherche d'alternatives reste cependant à l'ordre du jour, notamment au titre du projet relatif à la Société de Gestion des Actifs (SGA), créée en vertu de la loi de finances complémentaire de 2014. Sa création effective et son lancement opérationnel ne seront finalisés que lorsque la loi sur la SGA— en ligne avec des saines pratiques internationales en ce qui concerne les règles de gouvernance de la SGA, les pouvoirs de recouvrement, la détermination des prix de transfert des créances et l'équilibre de ses plans de financement — sera adoptée par le Parlement (repère structurel à fin novembre 2015).

25. Parallèlement à ces mesures d'ordre structurel, nous avons pris des dispositions pour soutenir le secteur touristique suite à l'attentat de Sousse et qui seront soumises à un suivi prudentiel particulier. Ainsi, nous avons décidé de soutenir les unités hôtelières qui étaient en situation de paiement réguliers avant le 31 décembre 2014 mais qui, du fait de la chute brutale des recettes touristiques depuis l'attentat de Sousse, risquent de connaître des difficultés de paiement. Les mesures visent deux actions : i) tout crédit exceptionnel finançant les besoins d'exploitation pour les années 2015 et 2016 auprès d'une banque de la place pourra bénéficier de la garantie de la SOTUGAR, et ii) les tombées des crédits en cours des unités touristiques au titre des années 2015 et 2016 pourront bénéficier d'un report d'échéance de deux ans. Ces mesures ne s'imposent pas aux banques qui resteront libres de solliciter ou non cette garantie et d'appliquer ou non ces reports. En tout état de cause, ces banques bénéficieront d'une possibilité de refinancement des crédits exceptionnels auprès de la Banque Centrale et du gel du classement de ces créances jusqu'en 2016, ce qui leur permettra d'éviter pendant deux

ans le coût lié au provisionnement. Pour assurer la transparence de cette mesure auprès du marché, les banques indiqueront dans leurs documents publiables i) la part des créances bénéficiant de la mesure de gel et ii) les ratios prudentiels tels qu'ils auraient dû être calculés sans cette mesure. De surcroît, un plan correctif sera mis en place pour s'assurer que les règles prudentielles puissent être respectées en tout état de cause à la fin de 2016 à l'expiration de ces dispositions.

26. Le respect des normes prudentielles reste essentiel. A cet effet, suite à la recapitalisation de la BH en septembre 2015, puis en octobre de la STB et de la BNA, et compte tenu de la régularisation de la situation d'une banque privée, toutes les banques respecteront le ratio de solvabilité, à l'exception de la BFT qui fait l'objet d'un litige. Désormais, tout établissement, BFT mise à part, qui ne respecterait pas les exigences prudentielles sera tenu de régulariser sa situation dans les plus brefs délais et fera l'objet de sanctions appropriées.

27. Au-delà de la restructuration des banques publiques et de l'assainissement des portefeuilles de créances improductives, notre volonté est d'instaurer un cadre structurel approprié à la résolution des crises bancaires. Un projet de loi bancaire intégrant, entre autres, des dispositions spécifiques à la résolution bancaire, ainsi que celles relatives au Fonds de garantie des dépôts, a été soumis en mai 2015 à une large concertation avec le Ministère de la Justice, la profession bancaire, et l'Ordre des Experts Comptables. Par la suite, l'approbation de ce projet de loi se fera après discussions en Conseil des Ministres en vue de l'adoption de la loi par le Parlement en octobre 2015 (repère structurel). Celle-ci s'alignera sur les saines pratiques internationales, notamment en ce qui concerne le cadre institutionnel, la clarté des critères d'entrée en résolution et l'étendue des pouvoirs conférés au Comité de résolution, incluant entre autres une possibilité de bail-in sur les dettes subordonnées et celles obligataires non assorties de garanties et réservées aux personnes morales.

28. La finalisation de nos travaux sur le dispositif de prêteur en dernier ressort est imminente, et sera effective avec l'adoption de la loi sur la Banque Centrale. Les grands principes de ce dispositif sont, en effet repris, dans le projet de loi sur la réforme des statuts de la Banque Centrale qui sera adopté par le Parlement en octobre 2015. Ces principes sont conformes aux bonnes pratiques internationales, notamment en ce qui concerne le champ des établissements éligibles aux prêts en dernier ressort, et la conditionnalité qui leur est rattachée. Au-delà de ces grands principes, qui relèveront de la loi, nos réflexions doivent être finalisées en vue de clarifier et de documenter, d'ici novembre 2015, les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre (repère structurel).

29. La réforme de la supervision bancaire continue d'être une priorité absolue. A cet effet, nous avons adopté en juin 2014 un plan sur trois ans (incluant des pré-requis) — préparé avec l'assistance technique du FMI — qui vise à promouvoir une supervision bancaire fondée sur les risques, évalués sur des bases individuelle et consolidée. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre ce plan, qui vient de faire l'objet d'une actualisation par la BCT en juin 2015 à travers son étalement jusqu'à 2020 et qui constitue notre feuille de route absolue. Nos priorités sont : i)

le renforcement des ressources humaines de la DGSB, particulièrement pour la supervision sur place, à travers le recrutement de 20 nouveaux superviseurs d'ici à novembre 2015 (repère structurel à fin novembre 2014); ii) la mise en œuvre effective du nouveau système de *reporting* de données comptables, financières, et institutionnelles (repère structurel à fin décembre 2014), dont la conception a été finalisée début 2015, mais dont l'entrée en vigueur sera différée à fin novembre 2015, avec la publication d'une circulaire établissant les modalités de déclaration des nouveaux états; (iii) l'entrée en exploitation courante du dispositif de notation du profil de risque des établissements et l'élaboration des tableaux de bord qui en dérivent; et (iv) la publication d'une circulaire sur la gestion du risque de liquidité complétant l'entrée en vigueur récente du nouveau ratio de liquidité.

30. Nous poursuivons nos efforts en vue de l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Au-delà des questionnaires annuels adressés aux établissements en ce domaine, le guide référentiel sur la gestion des risques transmis au début de l'année 2015 a été enrichi sur ces aspects. De même, un guide méthodologique spécifique a été élaboré pour les besoins de l'inspection sur place. Les dispositifs de plusieurs établissements en la matière ont pu être inspectés en 2014. Nous avons programmé une enquête transversale sur ce thème en 2015. Le projet de loi bancaire intègre plusieurs dispositions visant à renforcer les pouvoirs de la BCT dans ce domaine, en instaurant des exigences de bonne gouvernance et de contrôle interne, en octroyant des pouvoirs normatifs à la BCT et en lui conférant des pouvoirs de sanction en cas de non-respect des dispositions légales et réglementaires concernées.

Réformes budgétaires

31. Notre stratégie de consolidation budgétaire à moyen terme s'accompagne de la mise en œuvre de réformes budgétaires axées sur le soutien d'une croissance plus inclusive. Celles-ci visent la réforme de la fonction publique, la refonte de la politique fiscale, la modernisation de l'administration fiscale, l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques, de la gestion des dépenses publiques et de l'efficacité de l'investissement public.

32. Nous sommes convaincus qu'une réforme globale de la fonction publique est nécessaire pour moderniser l'administration publique et contenir durablement la croissance de la masse salariale. A cet effet, le gouvernement établira une stratégie sur la réforme de la fonction publique qui fera l'objet de discussions et de concertations dans le cadre du Conseil National du Dialogue Social. Cette réforme sera fondée sur la base des audits organisationnels, d'une étude sur le redéploiement des agents entre Ministères et vers les régions, d'une révision de la structure des salaires et des indemnités, et de l'évolution des carrières. Cette réforme contribuera également à réduire à long terme le poids de la masse salariale à environ 11 pour cent du PIB (moins de 35% des dépenses totales); ce qui permettra de dégager une marge budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires et de maintenir la soutenabilité de notre dette.

33. Une réforme ambitieuse de la politique fiscale est en cours de finalisation. Cette réforme—élaborée suite aux assises nationales en Novembre 2014— introduit des changements de grande envergure qui simplifient le système existant tout en améliorant la mobilisation des recettes, l'équité et la transparence du régime fiscal. Ces mesures incluent la réduction du nombre de tarifs douaniers (de 7 à 3), une harmonisation des taux de la TVA (de 3 à 2), la réduction des exonérations, et un IRPP avec un taux moindre et plus progressif suite à la révision des abattements et déductions. Cette stratégie— sera adoptée en Conseil des Ministres en octobre 2015 (repère structurel), effective dès 2016, et sera publiée, afin d'informer les opérateurs économiques sur la stratégie du gouvernement. La réduction de la dichotomie entre les régimes on-shore et off-shore — y compris par une convergence graduelle à un taux unique de l'Impôt sur les Sociétés avec un effet neutre sur les revenus— s'inscrit dans le cadre de cette réforme et sera annoncée selon un calendrier clair d'ici fin octobre (repère structurel).

34. Une modernisation de l'administration fiscale est essentielle pour accompagner la simplification de la taxation envisagée. Notre plan de modernisation — adopté en août 2014 et actualisé en mai 2015 — vise à mettre en place une administration fiscale unifiée et à renforcer les mécanismes de contrôle et d'évaluation. La première phase de cette réforme implique la création d'un pôle recouvrement à la DGE qui remplacera la mesure initialement prévue sur la création de la nouvelle catégorie de comptables publics appelés « receveurs des impôts » (repère structurel à fin septembre 2014 non réalisé). Parallèlement à cette réforme vers une administration unifiée, nos efforts se focalisent sur la mise à jour régulière du fichier des contribuables, l'amélioration du contrôle fiscal par le développement des enquêtes et du renseignement, et l'exploitation systématique du recoupement des informations dans le cadre d'un système d'analyse-risque.

35. La chute des cours mondiaux du pétrole est une opportunité importante que nous comptons saisir pour accélérer la réforme des subventions énergétiques que nous avons déjà entamée et qui pourra, à court terme, améliorer le pouvoir d'achat de la population. A cet effet, nous introduirons dans la loi de finances 2016 une baisse des prix de l'essence et du diesel au niveau international, effective dès le 1^{er} Janvier 2016. Cette diminution — qui aidera l'activité économique, en réduisant les coûts et améliorera le pouvoir d'achat de la population — s'accompagnera de l'application d'une formule d'ajustement automatique symétrique des prix des hydrocarbures, avec un mécanisme de lissage des larges fluctuations des prix internationaux qui permettrait de la rendre plus soutenable et de dépolitiser la tarification des carburants. Ce mécanisme remplacerait la formule asymétrique introduite en janvier 2014.

36. Nous comptons renforcer le suivi des entreprises publiques ainsi que le cadre institutionnel qui l'accompagne. La stratégie pour mettre en place un meilleur modèle de suivi de la performance des entreprises publiques—y compris par un regroupement des institutions en charge en une nouvelle agence de surveillance des entreprises publiques— sera finalisée en octobre 2015 (repère structurel). Cette stratégie inclura les recommandations provenant de la récente évaluation du contrôle interne des entreprises publiques. En parallèle, des contrats de

performance sur la gestion des cinq plus grandes entreprises publiques (STEG, STIR, Office des Céréales, Tunisair et la Régie Nationale des Tabacs) sont en cours d'élaboration et seront suivis de contrats de performance comportant des indicateurs financiers (repère structurel à fin octobre 2015). En fonction des résultats financiers, nous établirons un calendrier précis des audits d'entreprises publiques « déficitaires » qui, si besoin est, seront suivis de plans d'assainissement et de redressement.

37. Les risques budgétaires—y compris par l'octroi de garanties et des nouvelles dispositions en faveur du secteur touristique — seront suivis et évalués d'une manière continue. Ainsi, l'impact d'une baisse des tarifs de transports aériens sur Tunis air, ainsi que celui des garanties octroyées par la SOTUGAR sur les crédits exceptionnels consentis aux établissements touristiques viables seront évalués en fonction des risques encourus pour le budget. Aussi, le plafond des garanties de l'Etat—y compris celles accordées aux banques—continuera à se limiter à 3 milliards de dinars en 2015. De plus, l'évaluation exhaustive des risques fiscaux liés aux entreprises publiques—en cours avec l'assistance technique des services du FMI—permettra également d'établir un plan d'actions clair pour réduire le risque provenant de ces entreprises.

38. La réforme de la gestion des dépenses publiques progresse, avec l'élaboration du projet de loi organique du Budget — préparé avec l'assistance technique de l'Union Européenne et de la France — et qui sera soumis au Parlement en novembre 2015. Cette nouvelle loi introduira des avancées sur tous les plans : conception du budget, information budgétaire (nouvelle nomenclature fonctionnelle), maîtrise des dépenses, exécution et contrôle. Par ailleurs, la Gestion par Objectifs (GBO) progresse, 18 Ministères (85 % du budget) ayant déjà préparé leur budget selon la nouvelle nomenclature programmatique et dans un cadre pluriannuel. Un renforcement de la coordination entre la Direction Générale de la Dette et du Trésor sera aussi mis en place pour mieux gérer la trésorerie de l'Etat.

Réformes structurelles

39. Nous sommes en train d'élaborer une vision économique exhaustive qui permettra de créer des emplois et de promouvoir un secteur privé compétitif susceptible de générer une croissance inclusive. Cette stratégie, dont une première ébauche a été présentée en Conseil des Ministres en juin, servira de base au regroupement de toutes les politiques économiques du pays et déterminera l'orientation stratégique du Gouvernement. Elle se traduira par l'élaboration d'une stratégie de développement économique et sociale pour le quinquennat 2016-2020 qui sera présenté lors d'une conférence internationale au début de l'année 2016.

40. Nous poursuivons sans relâche les réformes déjà inscrites parmi les priorités du programme du Gouvernement. Dans ce contexte, le Parlement a adopté, en septembre 2015, la loi sur la concurrence et les prix qui permettra de réduire les intervention du gouvernement dans l'économie, d'alléger le poids des régulations, et renforcer la concurrence entre les entreprises.

Nous comptons finaliser les réformes suivantes, notamment leur adoption par le Parlement, avant la fin de l'année 2015 :

- **La loi sur les procédures collectives (Loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficulté économique).** Parallèlement à la réforme sur la loi bancaire, nous sommes déterminés à adopter une nouvelle loi sur les procédures collectives. Le projet de cette loi, préparé avec l'assistance de la Banque Mondiale, a été désormais validé par la commission parlementaire et nous comptons l'adopter en octobre 2015 suite à sa discussion en assemblée plénière. Cette loi permettra de moderniser, simplifier et accélérer les processus de restructuration amiable ou judiciaire des entreprises viables, et de liquidation de celles qui sont insolvables.
- **La Loi sur les Partenariats Public-Privé** facilitera les concessions privées qui accompagneront notre programme d'investissement public. Ce projet de loi, déjà déposé au Parlement, fait l'objet de communication publique et de consultations auprès de la société civile, et son adoption est prévue d'ici décembre 2015.

41. Une refonte totale du nouveau code des investissements est en cours, en vue de son adoption en 2015. Nous avons repris les travaux pour la finalisation du nouveau Code des investissements qui vise à mettre en place un cadre réglementaire plus simple et transparent, à renforcer la protection des investisseurs et l'accès au marché et à éliminer les incitations fiscales (et le renvoi de celles qui existeraient toujours au Code des impôts). Le projet de Code des investissements sera présenté en Conseil de Ministres en septembre 2015, et soumis au Parlement en octobre 2015 pour adoption avec les décrets d'application d'ici novembre 2015 (repère structurel).

42. Parallèlement aux changements des textes législatifs, nous continuerons à simplifier les procédures administratives. A cet effet, nous avons déjà rationalisé certaines des procédures administratives contraignantes pour le secteur privé dans les domaines des transports, douanes et exportations. Nous restons déterminés à continuer à simplifier les procédures administratives, notamment sur la base des résultats de la « guillotine » réglementaire.

43. Nous sommes engagés à réduire les entraves au bon fonctionnement du marché du travail. En s'appuyant sur les résultats de la large concertation avec la société civile entamée en 2013 dans le cadre du contrat social, nous avons engagé une réflexion pour la mise en place d'une vision quinquennale du marché du travail visant : (i) l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi ; (ii) le développement de la culture entrepreneuriale ; (iii) la stimulation de la demande de travail ; (iv) l'intermédiation des services publics ; et (v) la réforme de la formation professionnelle en lien avec les besoins des entreprises. Cette vision inclura une stratégie nationale de l'emploi. Par ailleurs, nous avons déjà mis en place des programmes pour favoriser les jeunes et les zones défavorisées (incluant des programmes de formation professionnelle), soutenir les PME et les microprojets (y compris par la microfinance), ainsi que la création d'entreprises solidaires pour les jeunes diplômés dans les zones défavorisées.

44. L'information statistique fiable est essentielle pour le suivi et l'évaluation des politiques macroéconomiques et de la mise en œuvre des programmes sociaux. Un diagnostic complet de notre système de statistiques a été finalisé par EUROSTAT, et le renforcement de notre système de production statistique des comptes nationaux (annuels et trimestriels), des statistiques monétaires et de la balance des paiements est en cours —avec l'assistance technique des services du FMI. En parallèle, une « Charte Nationale de la Statistique » préparée par le Conseil National de la Statistique (CNS) promouvant les bonnes pratiques en matière statistique publique est en cours d'examen et sera adoptée par le Gouvernement d'ici la fin de l'année. Nous sommes aussi déterminé à réduire les retards dans la publication des statistiques nécessaires à la mise en œuvre des politiques économiques en matière d'emploi ou de production industrielle, ou pour l'établissement des comptes nationaux annuels. A cet effet, nous avons publié en avril 2015 les résultats préliminaires du recensement de la population et de l'emploi réalisé en 2014 et nous nous engageons à respecter les délais d'exécution et de publication de l'enquête quinquennale sur la consommation des ménages.

C. Protection des groupes les plus vulnérables

45. La protection des populations vulnérables reste une priorité pour accompagner la mise en œuvre des réformes budgétaires et structurelles. A cet égard, nous avons finalisé l'évaluation sur le programme des familles nécessiteuses (élargies à 235,000 familles) et des cartes de soins à tarif réduit (550,000) — menée à partir d'un échantillon représentatif de 8000 ménages — dont le rapport final sera soumis au mois d'octobre 2015 à une Conférence nationale pour dégager des recommandations stratégiques en matière de ciblage et de gouvernance des aides sociales. Cette évaluation — qui a notamment permis d'estimer les erreurs d'inclusion/exclusion du système actuel — ainsi que la finalisation de l'identifiant social unique prévue au cours du troisième trimestre pour les familles nécessiteuses — contribueront à la mise en place d'un système de protection sociale mieux ciblé et moins fragmenté, y compris par l'établissement d'un nouveau registre des populations vulnérables. Nous sommes conscients du fait que la réforme des subventions énergétiques doit s'accompagner d'un meilleur ciblage et du choix des scénarios sur les mesures à prendre (y compris l'identification des populations vulnérables).

46. Le déficit du régime des caisses de retraite appelle une réforme urgente. La CNRPS (Caisse Nationale de Retraite et Prévoyance Sociale) n'a plus aujourd'hui de trésorerie disponible et affiche un déficit annuel en 2015 de 0.4% du PIB. Pour faire face à ces difficultés, dans le cadre du Contrat Social, y compris par l'intermédiaire du nouveau Conseil National du Dialogue Social qui sera institué, une réforme globale du système sera établie. Cette réforme proposerait dans un premier temps le recul de l'âge de départ de la retraite de façon volontaire. Elle s'inscrira dans l'optique d'une réforme complète du système de retraite qui révisera, entre autres, les paramètres de calcul des pensions (par exemple, le taux de remplacement), le taux de cotisation et les prestations de services.

Tableau 1. Tunisie : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs 1/2/

	Flux cumulatifs depuis le début de 2014				Flux cumulatifs depuis le début de 2015					
	Dec 2014			Status du CR	Mar 2015			Juin 2015	Septembre 2015	
	Prog. 12/12/14	CR modifié	Estimation Révisée		Prog 12/12/14	CR modifié	Estimation Révisée	Status du CR	Est.	CR proposé
Critères de Réalisation (CR) quantitatifs										
1. Plancher du solde primaire de l'administration centrale (Base cash hors dons)	-4,374		-3,997	Réalisé	-1,162		756	Réalisé	659	-1,111
2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale de Tunisie (stock)	3,187	4,679	1,688	Réalisé	2,711	4,325	1034	Réalisé	1,959	3,114
3. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque centrale de Tunisie (stock)	5,709	4,748	4,998	Réalisé	6,058	5,018	5745	Réalisé	4,906	5,245
4. Plafond sur les dépenses courantes primaires 3/	18,191		17,778	Réalisé	4,860		4114	Réalisé	8,253	13,198
Critères de Réalisation continus										
5. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale	0	0	0	Réalisé	0		0	Réalisé	0	0
Objectifs indicatifs quantitatifs										
6. Plancher des dépenses sociales 4/	1,412		1,217	Non Réalisé	310		268	Non Réalisé	552	965
7. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	0		0	Réalisé	0		0	Réalisé	0	0
Hypothèses du programme servant au calcul des facteurs d'ajustement en cas d'écarts										
Décassement du financement public extérieur sur base cumulée (en millions de dollars) 5/	1,996		1,894		894		1054		1212	1949
dont : dons budgétaire, bilatéral, et multilatéral (hors FMI)	884		796		628		49		221	596
Service de la dette publique (intérêts et amortissement) sur base cumulée (en millions de dollars)	894		897		230		207		519	733
Recapitalisation bancaire (en millions de dinars tunisiens)	0		0		0		0		0	110
Produit des privatisations (en millions de dollars)	0		0		0		0		0	0
Depots de Résidents a la BCT (en millions de dollars) 6/	1,852		982		1,852		1368		1368	1368
Taux de change du programme (DT/\$)	1.55235		1.55235		1.55235		1.55235		1.55235	1.55235
1/ Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels sont décrits dans le Protocole d'Accord Technique.										
2/ Aux fins du calcul des facteurs d'ajustement du programme, les montants libellés en devises seront convertis au taux de change du programme.										
3/ Ceci était précédemment un objectif indicatif et est un CR pour fin septembre uniquement										
4/ dépenses de capital dans des secteurs sociaux et des programmes sociaux										
5/Les décaissements incluent les prêts projets et l'accès au marché des capitaux mais excluent les appuis budgétaire du FMI										
6/Au taux de change du programme										

Tableau 2. Tunisie: Repères Structurels pour la période Décembre 2014–Décembre 2015

Actions Prealables	Objectif			Commentaires
Respect par la BH du ratio de solvabilité minimum requis par la réglementation en vigueur (10 percent) et achèvement de la première phase de souscription du capital de la STB.	Stabilité du secteur financier			La BH va respecter le ratios prudentiels. Les actionnaires existants de la STB qui souhaitent participer à la recapitalisation l'auront fait.
Octroi par l'Etat de garanties de remboursement des crédits jugés provisionnables par les auditeurs, à hauteur des montants nécessaires au respect des normes prudentielles par les banques publiques pour la BH et la STB	Stabilité du secteur financier			Cela est nécessaire pour justifier les montants de la recapitalisation.
Repères Structurels	Objectif	Date	Nouvelle date proposée	Commentaires
I. Secteur financier				
Désignation, dans le respect des critères de compétence et d'honorabilité adoptés, des administrateurs des trois banques publiques, avec expérience dans le secteur privé	Stabilité du secteur financier	janv.-15		Réalisé avec retard. Des nouveaux membres du Conseil ont été nommés pour les trois banques.
Adoption par les assemblées générales des trois banques publiques des plans de recapitalisation en ligne avec les pratiques internationales saines et basés sur les résultats des audits.	Stabilité du secteur financier	mars-15	oct-15	Non réalisé. Les assemblées générales des deux banques publiques ont adopté un plan de recapitalisation. Le plan de recapitalisation et de restructuration de la troisième banque publique est en cours. Les business plans seront actualisés d'ici novembre 2015.
Adoption par le Parlement du projet de loi bancaire (comportant un cadre de résolution bancaire) en ligne avec les saines pratiques internationales	Stabilité du secteur financier	mars-15	oct-15	Non Réalisé. Un projet de loi est en discussion au sein du gouvernement.
Approbation par les conseils d'administration des contrats de performance alignés sur les normes incluses dans le plan de restructuration de la STB, BH et BNA et subordonnés à l'approbation des plans de recapitalisation respectifs.	Stabilité du secteur financier	mars-15	nov-15	Non Réalisé. Les contrats seront conçus après la mise en place de la nouvelle gestion des banques.
Publication dans le Journal officiel de la loi sur le fonctionnement de la SGA dans le respect des saines pratiques internationales, accompagnée de la promulgation par le Gouvernement des décrets d'application y afférents.	Stabilité du secteur financier	avr.-15	nov-15	Non Réalisé. Le Gouvernement est en train de retravailler sur ce point, pour s'assurer que les clauses de gouvernance appropriées sont intégrées
Doubler le nombre de superviseurs recrutés à la DGSB et modification des critères de recrutement de la BCT pour pouvoir recruter du personnel qualifié.	Stabilité du secteur financier	nov.-14	oct-15	Non réalisé. Concours de recrutement externe en cours.
Développement et mise en place d'un système de reporting et de notation des banques.	Stabilité du secteur financier	déc.-14	nov-15	Non réalisé. La conception des nouveaux systèmes a été achevée, mais leur mise en oeuvre reste à opérer
II. Politique fiscale				
Adoption par le parlement de la loi de Finances 2015			déc.-14	Réalisé: Adoptée le 11 décembre 2014.
Création d'une nouvelle catégorie de Comptables publics appelés "Receveurs des Impôts"	Accroître la transparence du système fiscal et du recouvrement des recettes	janv.-15		Non Réalisé. Un pôle de recouvrement à la DGE a été formulé à sa place.
Adoption par le Gouvernement d'une stratégie pour améliorer le suivi des opérations et de la performance financière des entreprises publiques	Réduire les risques fiscaux	avr.-15	oct-15	Non Réalisé. Le suivi des opérations est amélioré, mais une stratégie est encore en préparation.
Approbation par les conseils d'administration des contrats de performance pour les cinq plus grandes entreprises publiques	Réduire les risques fiscaux	avr.-15	oct. 2015	Non Réalisé.
Adoption par le Gouvernement du calendrier pour parvenir à la convergence totale des taux d'imposition onshore et offshore	Reduction des distorsions, et équité et simplification sur le plan fiscal	mai-15	oct-15	Non Réalisé. Son adoption suivra l'évaluation en cours de l'incidence sur les recettes.
Suite aux assises nationales de la fiscalité, adoption par le Conseil des Ministres d'un plan de réforme fiscale--couvrant les taxes indirectes et directes.	Élargir l'assiette fiscale et améliorer l'équité	déc.-14	oct-15	Non Réalisé. Celle-ci sera adoptée dans le cadre de la loi de finances 2016.
III. Politiques monétaire et de change				
Veiller à ce que la proportion du volume de refinancement accordé par la BCT aux banques soit garanti par des titres d'Etat à hauteur de 40% au moins, pour chaque banque	Amélioration du mécanisme de transmission monétaire	déc.-14		Réalisé Circulaire publiée au mois de mars 2014 et a pris effet le 1 janvier 2015
Mise en œuvre du mécanisme d'adjudication hebdomadaire de devises	Assouplissement du taux de change	déc.-14	oct-15	Non Réalisé. L'infrastructure a été réalisée et des réformes visant à augmenter la profondeur du marché sont en cours, et faciliteront la mise en oeuvre de ce mécanisme.2015.
Mise en place d'un mécanisme de prêteur en dernier ressort	Stabilité du système financier et meilleure gestion de crise	mai-15	nov-15	Non Réalisé.
IV. Les réformes structurelles / développement du secteur privé				
Révision du nouveau code des investissements en ligne avec l'objectif de protéger l'accès au marché et réduire les restrictions à l'investissement et la rationalisation des incitations.	Soutien à une croissance équilibrée par le secteur privé	avr.-15	nov-15	Non Réalisé. Une refonte totale est en cours, en vue de le faire adopter par le Parlement d'ici Novembre 2015.

Piece jointe 2 : Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités tunisiennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
2. Les critères et repères quantitatifs sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 15 septembre 2015. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués «aux taux de change du programme», selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir, les taux de change correspondent au taux de référence comptable de la BCT au 31 Décembre 2012 comme décrits au tableau ci-dessous. Pour le DTS, le taux de change programme est 1 DTS = 2.38852 dinars tunisiens.

**COURS DES DEVICES EN DINAR TUNISIEN
(TAUX DE REFERENCE COMPTABLE DE LA BCT)
31 Decembre 2012**

MONNAIES	UNITES	TAUX DE CHANGE
DINAR ALGERIEN	10	0,19860
RYAL SAUDIEN	10	4,13930
DOLLAR CANADIEN	1	1,56175
COURONNE DANOISE	100	27,44020
DOLLAR DES ETATS-UNIS	1	1,55235
LIVRE STERLING	1	2,50510
YEN JAPONAIS	1000	18,02650
DIRHAM MAROCAIN	10	1,83535
COURONNE NORVEGIENNE	100	27,73730
COURONNE SUEDOISE	10	2,37995
FRANC SUISSE	10	16,95450
DINAR KOWEITIEN	1	5,51955
DIRHAM DES E.A.U	10	4,22660
EURO	1	2,04725
DINAR LIBYEN	1	1,23740
OUGUIYA MAURITANIENNE	100	0,51230
DINAR DE BAHREIN	1	4,11770
RYAL QATARI	10	4,26380

Source: Banque Centrale de Tunisie.

3. Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours officiel de l'or établi à 0,6498 dinar pour un gramme d'or fin comme stipulé au décret no 86-785 du 18 aout 1986. Le stock d'or monétaire s'élève à 6,73 tonnes (6.739.902 grammes) d'or fin au 31 décembre 2012.
4. Aux fins de la communication d'informations, le Ministère des Finances, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.

I. DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES REPÈRES INDICATIFS

A. Critères de réalisation et repères indicatifs

5. Les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs spécifiés au tableau 1 du MEFP sont :

Critères de Réalisation

- Un critère de réalisation (plancher) sur les réserves internationales nettes de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets (plafond) de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation (plancher) sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons.
- Un critère de réalisation (plafond) sur le montant des dépenses courantes primaires du gouvernement central.
- Un critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs (plafond zéro).

Repères Indicatifs

- Un repère indicatif (plafond) sur le montant des arriérés intérieurs.
- Un repère indicatif (plancher) sur les dépenses de capital en secteurs et programmes sociales prioritaires.

6. Mesure des critères. Les critères de réalisation sur les réserves internationales nettes et sur les avoirs intérieurs nets sont mesurés sur base trimestrielle sur la base du stock. Le critère de réalisation sur le déficit du gouvernement central est mesuré sur base trimestrielle et sur base cumulative à partir de la fin de l'année précédente. Les facteurs de réajustement seront aussi appliqués à certains de ces critères. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés extérieurs est mesuré de manière continue.

B. Définition institutionnelle

7. Le **gouvernement central** regroupe tous les ministères et agences qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que suivi dans la loi organique du Budget de l'État. Les administrations régionales ainsi que les municipalités relevant de l'administration budgétaire centrale font partie du gouvernement central.

8. Les autorités s'engagent à avertir les services du Fonds de toute nouvelle entité et tout nouveau programme ou fonds budgétaire spécial ou extrabudgétaire qui pourrait être créé pendant la période d'application du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire. Ces fonds ou nouveaux programmes seront inclus dans la définition du gouvernement central.

C. Plancher sur les Réserves Internationales Nettes de la BCT

9. Les **réserves internationales nettes (RIN)** de la Banque Centrale de Tunisie sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserves de la BCT et les engagements en devise de la BCT envers les non-résidents¹.

10. Les **avoirs de réserve de la BCT** sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCT, tels que définis dans la 5ème édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI. Ceux-ci se composent de l'or, des avoirs en DTS, de la position de réserve au FMI, des devises convertibles, des soldes liquides détenus en dehors de la Tunisie ainsi que des titres et effets étrangers négociables achetés et escomptés.

11. Les **engagements en devises de la BCT** envers les non-résidents incluent tout engagement de vente des devises liées aux transactions des produits dérivés (tels que les swaps, futures, options), toute partie des avoirs de la BCT (e.g, or) utilisée comme collatéral, crédits en cours du FMI et du Fonds Monétaire Arabe (FMA), et des dépôts auprès de la BCT d'organisations internationales, gouvernements étrangers et établissements bancaires et non bancaires étrangers. Les dépôts en devises du gouvernement auprès de la BCT sont exclus des engagements ainsi que toute allocation DTS reçue après le 15 Mai 2013.

12. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État avant le 15 mai 2013 seront exclus des engagements de la BCT. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État après le 15 mai 2013 seront traités comme des **engagements de la BCT** sauf si les documents d'offre (prospectus) précisent clairement que

¹ Les dépôts en devises des résidents (à l'exception du gouvernement) à la BCT sont une forme d'engagement extérieure de la BCT; pour des besoins opérationnels et comptables et en raison des considérations juridiques liées à la régulation des changes, la BCT enregistre les dépôts en devises des résidents dans la base monétaire. Afin de préserver la cohérence comptable des comptes de la BCT et respecter l'esprit de la définition standard des RIN dans le cadre des accords de confirmation avec le FMI, il est convenu (i) de retenir la définition comptable des engagements extérieurs présentée au bilan de la BCT au 31 décembre 2012 et (ii) adopter le principe d'ajuster les RIN (respectivement dans le sens opposé les avoirs intérieurs nets de la BCT) des variations des dépôts en devises des résidents à la BCT par rapport aux valeurs de l'année précédente. Il est en outre convenu que les dépôts en devises des résidents à la Banque Centrale incluent les éléments suivants de la monnaie centrale : Intervention/marché monétaire en devise, devises des intermédiaire agréées, placement en devises non cessibles, et tout autre opérations en devises (y compris dépôts et produits dérivés) créée ou inclus dans la monnaie centrale et se traduisant par un engagement de la Banque Centrale envers les résidents. Au 31 Mars 2015, la valeur du stock des dépôts en devises des résidents à la BCT était de 1.368,41 millions de dollar au taux programme.

(i) la BCT agit en tant qu'agent pour exécuter l'émission de tous les instruments de dette souveraine en monnaie étrangère dans les marchés internationaux avec l'objectif de couvrir les besoins généraux du budget de la République Tunisienne; (ii) la dette est un engagement du gouvernement central; et (iii) un protocole entre la BCT et le Ministère des finances prévoit clairement que la BCT est habilitée à acquitter tous les frais et coûts liés à la mise en œuvre de cette émission de même que les intérêts et le principal de la somme émise moyennant une déduction directe du compte courant au Trésor établi dans les livres de la BCT.

13. La valeur des avoirs de réserves et des engagements de la BCT seront calculés en utilisant les taux de change du programme (voir tableau au-dessus). Au 31 Décembre 2012, la valeur du stock des réserves internationales nettes était de 7,937 milliard de dollars US, avec le stock des avoirs de réserve étant égal à 8,645 milliards de dollars US et le stock des engagements de la BCT égal à 730,399 millions de dollars US.

D. Plafond sur les Avoirs Intérieurs Nets

14. Les **avoirs intérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre la **base monétaire** et les **avoirs extérieurs nets de la BCT**.

15. La base monétaire comprend : (i) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales); (ii) les dépôts des banques commerciales à la BCT (y compris en devises et la facilité des dépôts) et (iii) les dépôts de tous les autres secteurs à la BCT (créances des autres établissements financiers, dépôts des entreprises et particuliers).

16. Les avoirs extérieurs nets de la BCT sont définis comme étant la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCT, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCT. Les avoirs extérieurs nets sont évalués aux taux de change du programme définis au tableau ci-dessus.

E. Plancher sur la balance primaire du gouvernement central (excluant dons)

17. Aux termes du programme, la **balance budgétaire primaire de l'administration centrale (dons budgétaires non compris, base caisse)** est mesurée sur la base de financement et sera la somme négative du: i) financement extérieur net total; ii) recettes provenant de la privatisation; (iii) financement intérieur net bancaire; (iv) financement intérieur net non bancaire; plus les (v) intérêts sur la dette intérieure et extérieure payés par le gouvernement central et moins les dons budgétaires extérieurs reçus par le gouvernement central.

18. Le **financement extérieur net total** représente des emprunts extérieurs nets de l'État, c'est-à-dire les nouveaux décaissements de prêts et obligations moins les remboursements du

principal. Les prêts projets et budgétaires du gouvernement central sont inclus, y compris toute forme de dette qui aide à financer les opérations du gouvernement central.

19. Les **recettes de privatisation** sont les recettes de l'État qui proviennent de la vente de tout actif de l'État. Ceci inclut les recettes provenant de la vente des participations de l'État dans des entreprises publiques et privées, des ventes d'actifs non financiers, ventes de licences, et la vente des biens confisqués excluant les saisies des comptes bancaires. Pour l'ajustement des RIN (voir ci-dessous), seulement les recettes de privatisation en monnaie étrangères sont incluses.

20. Le **financement intérieur net bancaire du gouvernement central** est la somme de: la variation des emprunts nets du système bancaire envers le gouvernement central (en dinar tunisien et en monnaie étrangère) et la variation des dépôts du gouvernement central à la Banque Centrale de Tunisie (ceci inclut tous les comptes du gouvernement central à la BCT notamment : (i) compte courant du Trésor ; (ii) compte du Gouvernement Tunisien (comptes divers dinars) ; (iii) comptes des prêts ; (iv) comptes de dons (v) comptes FONAPRA —FOPRODI ; (vi) compte spécial gouvernement tunisien en devises ; (vii) comptes courants du trésorerie payeur américain; (viii) comptes devises en attente d'affectation (sous compte : mise à disposition) ; (ix) et tout autre compte éventuel qui serait ouvert pour le gouvernement central auprès de la BCT ou dans les banques commerciales. Suite à la consolidation des comptes du Trésor tenus à la BCT; les comptes du gouvernement à la BCT sont regroupé en deux rubriques (« Compte Central du Gouvernement » et « Comptes Spéciaux du Gouvernement ») au passif du bilan de la BCT.

21. Les **emprunts nets de l'État au système bancaire** se définissent comme étant la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements bancaires et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements bancaires, déduction faite des remboursements. Le stock des obligations non négociables émises au profit des banques lors de la recapitalisation des banques publiques, et dont le service est entièrement assuré par l'État, est exclu de l'encours de la dette du système bancaire sur l'État.

22. Le **financement intérieur net non bancaire** inclut : la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements non bancaires (y compris la caisse de sécurité sociale) et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements non bancaires, déduction faite des remboursements. Le total des bons du Trésor et des autres instruments de dette publique à prendre en considération est calculé à la valeur nominale/faciale qui figure dans le bilan des institutions et ne comprend pas les intérêts courus.

F. Plafond sur les dépenses courantes primaires du gouvernement central (excluant les paiements d'intérêts sur la dette publique)

23. Aux termes du programme, les **dépenses courantes primaires du gouvernement central** sont définis comme étant la somme des dépenses du gouvernement central en: i) salaires et traitement du personnel; ii) biens et services; (iii) transferts et subventions; (iv) les autres dépenses courantes non-allouées².

G. Plafond sur l'accumulation des arriérés extérieurs

24. Les **arriérés de paiement au titre de la dette extérieure** sont définis comme étant les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure ou garantie³ par le gouvernement central ou la BCT 90 jours après la date due ou à l'expiration de la période de grâce applicable.

H. Plafond indicatif sur l'accumulation des arriérés intérieurs

25. Pour les besoins du programme, les **arriérés de paiement au titre de la dette intérieure** sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs financiers et commerciaux, qui sont en retard de 90 jours ou plus par rapport à une date d'échéance précise (ou telle que définie dans la période de grâce contractuelle éventuelle). Si aucune date d'échéance n'est précisée, les arriérés sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs qui sont restés impayés pendant 90 jours ou plus par rapport à la date de signature du contrat ou réception de la facture.

² Les méthodologies appliquées pour mesurer les rubriques des dépenses courantes du gouvernement central sont celles utilisées pour concevoir le tableau des opérations financières du gouvernement central présenté dans le cadrage macroéconomique.

³ La définition de la dette donnée dans les Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

I. Plancher indicatif des dépenses sociales

26. Les **dépenses sociales** sont définies comme les dépenses de capital (dépenses de développement) en éducation et santé, les transferts aux familles nécessiteuses, le programme de formation emplois AMEL (et bourses universitaires), l'indemnité UTSS, l'allocation familiales, ainsi que les dépenses de développement du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, de la Jeunesse et des Sports, et des Affaires Sociales; y sont exclus toutes dépenses courantes (de gestion) des secteurs et programmes ci-dessus nommés ainsi que les dépenses liées aux subventions alimentaires et aux produits énergétiques.

J. Facteurs de réajustement des critères de réalisation du programme

27. Les objectifs afférents **aux RIN** sont ajustés à la hausse (baisse) si la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devise des résidents à la BCT s'avèrent plus (moins) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous. Les objectifs afférents **aux RIN** sont aussi ajustés à la hausse (baisse) si le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure du gouvernement s'avère moins (plus) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous.

28. Les objectifs afférents aux **AIN** seront ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où la somme cumulée du

Hypothèses sur les facteurs de réajustement des critères de réalisation (en millions de dollar US)							
	2014		2015				
	T4	Année	T1	T2	T3	T4	Année
Financement extérieur du gouvernement	823.7	2941.7	1053.6	158.8	1038.2	1036.5	3287.2
Prêts projets	91.4	265.7	30.0	50.0	110.0	110.0	300.0
Financement multilatéral	150.4	1338.7	42.1	108.4	801.5	576.1	1528.1
FMA (Fond Monétaire Arabe)	41.5	41.5	42.1	0.0	0.0	0.0	42.1
FMI (Appui budgétaire)	108.9	1047.2	0.0	0.0	301.5	201.0	502.6
Banque Africaine de Développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	200.0	200.0
Groupe Banque Mondiale	0.0	250.0	0.0	0.0	500.0	60.0	560.0
Union Européenne	0.0	0.0	0.0	108.4	0.0	115.1	223.4
Financement bilatéral	100.0	300.0	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0
Prêts Algerie	100.0	100.0			100.0		100.0
Prêts Turc		200.0					0.0
Marché financiers et autres	481.9	1037.3	981.5	0.5	26.7	350.4	1359.1
Sukuk et autres marchés financiers	0.0	0.0	978.5	0.0	0.0	330.0	1308.5
Emissions avec garantie Japonaise	463.7	463.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emissions avec garantie du Trésor Américain	0.0	500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts retrocedés aux entreprises publiques	18.2	73.6	3.1	0.5	26.7	20.4	50.6
Dons budgétaires	129.9	204.1	7.0	63.8	126.1	0.0	196.9
Recettes de privatisation prévus en devises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette extérieure du gouvernement	239.2	955.0	192.1	311.9	214.2	277.9	996.1
Principal	177.8	610.4	134.2	221.9	135.6	221.6	713.3
Intérêts	61.5	344.6	57.9	90.0	78.6	56.3	282.8
Dépôts en devise des résidents à la BCT 1/							

Sources: Autorités Tunisiennes et FMI.

1/ Le niveau de référence est celui au 31 Mars 2015 estimé à 1,368.41 million US.

financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devises des résidents à la BCT s'avèrent moins (plus) importante que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectifs afférents aux **AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure s'avère plus (moins) important que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en dinar tunisien au taux de change programme.

29. Les plafonds fixés pour les **AINs** de la BCT seront aussi ajustés à la baisse ou à la hausse du montant des réserves de la BCT libérées/mobilisées en raison d'une diminution/augmentation éventuelle du coefficient de réserves obligatoires.

30. Le plancher fixé sur **la balance primaire du gouvernement central**, excluant les dons, sera ajusté à la hausse/baisse en fonction du montant utilisé pour recapitaliser et restructurer les banques publiques. Les montants sont estimés à 110 millions de dinars pour le troisième trimestre de 2015.

K. Suivi et obligations de communication des informations

31. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à l'aide de données fournies au FMI par les autorités tunisiennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités transmettront dans les plus brefs délais toute révision des données aux services du FMI.

INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME

<i>Type de Données et Description</i>	<i>Périodicité Hebdomadaire(h) Mensuelle(m) Trimestrielle(t)</i>	<i>Délai en jours</i>
PIB: Du côté de l'offre et de la demande au prix courant, constant et de l'année précédente, incluant les indices sectorielles	<i>t</i>	45
Inflation: Incluant l'inflation sous-jacente, des prix libres et non-libres	<i>m</i>	14
Secteur Budgétaire		
Recettes Fiscales et Non fiscales de l'administration centrale éclatées par principaux type d'impôts et de recettes non fiscales	<i>m</i>	30
Dépenses totales: courantes et en capital, Transferts et les subventions.	<i>m</i>	30
Dépenses de capital: par type de financement: domestique et externes (différencies entre prêts et dons). Et par principaux secteurs et projets (agriculture, social, infrastructure).	<i>m</i>	45
Dépenses courantes: par type de dépenses : salaires, biens et services, transfert.	<i>m</i>	45
Dépenses sociales	<i>t</i>	45
Dette Externe et Intérieure		
Encours de la dette externe et intérieure: de l'administration centrale par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale).	<i>t</i>	30
Encours des arriérés intérieurs comme défini par le protocole d'accord technique, ainsi que l'encours des engagements et paiements ordonnancés plus de 90 jours auparavant (par type de dépenses)	<i>t</i>	45

<p>Décaissement des prêts externes: Éclatés entre prêts projets et prêts budgétaires par principaux bailleurs des fonds en identifiant les plus importants projets à financer dans la monnaie d'origine et son équivalent en dinars tunisiens convertis au taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.</p> <p>Emprunts intérieurs auprès des banques et des établissements non bancaires : incluant les obligations, les bons du Trésor et les autres émissions de titres</p>	<i>m</i>	30
<p>Dettes garanties par l'État ventilées : par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale)</p> <p>Service de la dette externe et intérieure: amortissement et intérêts</p>	<i>m</i>	60
Arriérés des paiements externes : dette extérieure contractée et garantie par l'État	<i>t</i>	30
Rééchelonnement de dette : rééchelonnement éventuel des dettes contractées et garanties par l'État, convenu avec les créanciers.	<i>t</i>	45
<p>Encours des comptes consolidés du gouvernement central à la BCT : Encours des dépôts notifiés sera décomposé de la façon suivante : (i) Compte courant du Trésor; (ii) compte spécial gouvernement tunisien en devises et son équivalent en dinar; (iii) comptes divers dinars; (iv) comptes des prêts; (v) comptes des dons; (vi) comptes FONAPRA-FOPRODI; ; et (vii) comptes de devises en attente d'affectation (dont recettes de privatisation de Tunisie télécom).</p>	<i>m</i>	30
Secteur Externe		
Importation des Produits Pétroliers : prix moyen à l'importation des principaux produits pétroliers	<i>m</i>	30
<p>Commerce extérieur :</p> <p>-exportations et importations de biens, y compris les volumes et les prix, par secteurs,</p> <p>-exportations et importations de services en valeur</p>	<i>m</i>	30
Dépôts : Stock des dépôts en devises, selon la résidence du détenteur	<i>m</i>	14

Dettes externes :	<i>t</i>	30
Service de la dette extérieure (amortissement et intérêt) des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar)	<i>m</i>	30
Encours global des décaissements de la dette extérieure des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar) (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>t</i>	90
Position globale extérieure nette de la Tunisie (préliminaire)	<i>t</i>	90
Position globale brute de la dette extérieure	<i>t</i>	90
Position globale extérieure nette de la Tunisie (conformément à nos engagements de la NSDD)	<i>A</i>	180
Balance de paiements : Préparé par la BCT	<i>t</i>	30
Secteur Monétaire et Financier		
Comptes de la BCT au taux de change courant: Tableau détaillé incluant le système monétaire	<i>m</i>	30
Comptes de la BCT aux taux de change du programme : Incluant les réserves internationales nettes	<i>m</i>	30
Opérations du Marché de Change, Marché interbancaire, marché de détail et transferts télégraphiques pour les achats de la BCT sur le marché de détail : ventes et achats de la BCT sur les marchés des changes au comptant, encours des opérations de swap de change de la BCT (fournir les informations détaillées sur les montants, sens des opérations, taux de change de référence au comptant, taux d'intérêt des la devise de contrepartie), information sur toute autres opérations d'échange et ventes fermes à terme, y compris les opérations d'échanges et les ventes fermes à terme du dinar. Les conditions des nouvelles transactions éventuelles (y compris reconduction/renouvellement des conditions existantes) seront aussi fournies.	<i>m</i>	30
Réserves de change de la BCT, détails sur leur composition par devises et par instruments, et sur les institutions où ces réserves sont détenues.		
Ratios de solidité des banques: Indicateurs de solidité financière et des ratios de fonds propres réglementaires des différentes banques, y	<i>m</i>	30

compris sur la qualité des actifs, profitabilité des banques. La désignation des différentes banques est facultative.		
Refinancement direct des banques commerciales par la BCT: Détails par banque	<i>m</i>	14
Taux d'intérêts: Taux des dépôts, les taux interbancaires et les taux prêteurs	<i>h</i>	14
Créances douteuses: Stock des créances douteuses du secteur bancaire, et ventilation par banques commerciales.	<i>t</i>	60
Bilan des banques commerciales, y compris les états détaillés des profits et des pertes, conformément aux « Uniform Bank Performance Reporting » convenus avec les Services du FMI.	<i>t</i>	60
<i>Autres Informations à communiquer</i>		
Informations sur la Politique Budgétaire, Monétaire et Financière : Arrêtés ou circulaires nouvellement adoptés ou révisés concernant des modifications de la politique fiscale, l'administration fiscale, la réglementation des marchés des changes et la réglementation bancaire. Une copie des avis officiels de modification des tarifs de gaz et d'électricité et de toute autre surtaxe (automatique ou structurelle), ainsi que des prix des produits pétroliers et des prélèvements/surtaxes sur le gaz et le pétrole.	<i>j</i>	3



TUNISIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DEMANDE DE RÉÉCHELONNEMENT — ANNEXE D'INFORMATION

16 septembre 2015

Préparé par

Le Département Moyen-Orient et Asie centrale (en
consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	8
RELATIONS AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT	10
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	12

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 juillet 2015)

Statut

Date d'admission : 14/4/1958; Article VIII

Compte des ressources générales

	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	286,50	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1.017,93	355,30
Position de réserve	56,45	19,70

Département des DTS

	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	272,78	100,00
Avoirs en DTS	164,85	60,43

Encours des achats et des prêts

	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accord de confirmation	787,88	275,00

Accords financiers les plus récents (millions de DTS (31/7/15))

Type d'accord	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant tiré
Confirmation	7 juin 2013	31 décembre 2015	1.146,00	787,88
MEDC	25 juillet 1988	24 juillet 1992	207,30	207,30
Confirmation	4 novembre 1986	31 mai 1988	103,65	91,00

Projection des paiements au FMI : (millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	À venir				
	2015	2016	2017	2018	2019
Principal		24,70	227,00	369,24	166,94
Commissions/int érêts	4,20	8,32	7,54	4,29	0,93
Total	4,20	33,02	234,53	373,53	167,87

Évaluation des sauvegardes

La première évaluation des sauvegardes de la Banque centrale de Tunisie (BCT) s'est achevée en juin 2013. Il en est ressorti que l'environnement de contrôle était adéquat pour les opérations au jour le jour, mais que la surveillance, l'autonomie et la transparence avaient besoin d'être renforcées. La BCT publie ses états financiers audités dans les délais, mais il conviendrait d'étoffer la publication des informations. Le bilan de la BCT était exposé à des risques résultant d'opérations de prêt de liquidités; des mesures, notamment liées au cadre de garanties, ont été prises pour les atténuer. Les auteurs de l'évaluation ont également recommandé de renforcer la fonction d'audit interne et la surveillance exercée par le Comité d'audit de la BCT.

Régime de change

La Tunisie a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2(a), 3 et 4, à compter du 6 janvier 1993. Son régime de change est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, hormis que la Tunisie maintient en place a) une pratique de taux de change multiples découlant des garanties de taux de change qui ont été accordées aux banques de développement avant août 1988 et qui expireront automatiquement lorsque les engagements existants arriveront à échéance (le total des prêts couverts par ces garanties se chiffre à environ 20 millions de dollars), et b) certaines restrictions relatives à l'Irak et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à appliquer conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies; ces restrictions doivent être notifiées au FMI conformément à la décision 144 (52/51).

Le régime de change *de jure* est un régime flottant, comme indiqué sur le site web de la Banque centrale de Tunisie (BCT). À compter du 18 avril 2012, un fixing (c'est-à-dire la moyenne des cotations exprimées par les opérateurs du marché) a remplacé le panier de monnaies comme cours indicatif publié par la BCT. Depuis lors, celle-ci est intervenue sur le marché des changes à travers des transactions bilatérales lorsque les taux de marchés s'écartaient sensiblement du fixing du jour. Précédemment, elle intervenait pour maintenir la stabilité du taux de change vis-à-vis d'un panier de monnaies, en utilisant ses propres taux en réponse aux demandes de cotations exprimées par les banques. Les cours affichés par la BCT étaient basés sur le panier de monnaies et mis à jour en permanence de manière à refléter les taux de change prévalant sur le marché des changes international. Durant la transition vers le nouveau cadre opérationnel, à partir de septembre 2011, la BCT a ajusté le niveau du taux de change par rapport au panier de monnaies. Mais le dinar s'est progressivement déprécié par rapport au dollar des États-Unis dans une marge de moins de 2 % jusqu'à fin décembre 2014. Le régime de change *de facto* est classé comme régime de parité mobile. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la BCT publie sur son site web le volume des transactions entre intermédiaires agréés, ainsi que le volume de ses interventions quotidiennes sur le marché de change interbancaire.

Le 15 juin 2015, le taux interbancaire dinar/dollar était de 1,937 DT pour 1 dollar E.U., soit l'équivalent de 2,7276 DT pour 1 DTS.

Consultations au titre de l'article IV

Depuis juin 2013, la Tunisie applique un programme appuyé par un accord de confirmation de 31 mois avec des revues trimestrielles. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 25 juillet 2012.

Participation au PESF et RONC

La dernière mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été effectuée du 11 au 25 janvier 2012. La Tunisie a participé au PESF en 2002 et celui-ci a été mis à jour en 2006.

Évaluation des dispositifs de LBC/FT

Le régime de la Tunisie en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été évalué en 2006, au regard de la norme en la matière, à savoir les Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). L'évaluation a été effectuée par la Banque mondiale dans le contexte de la mise à jour du PESF. Elle a conclu que la Tunisie avait adopté une loi LBC/FTP et que la incrimination du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme était généralement conforme aux normes internationales. Cependant, certaines carences importantes ont été identifiées. Les autorités ayant l'intention de renforcer ce régime, il fait actuellement l'objet d'une nouvelle évaluation.

Assistance technique

La Tunisie a bénéficié de l'assistance technique (AT) du FMI dans plusieurs domaines. La liste qui suit résume l'assistance fournie par le Fonds depuis 1996; l'AT a considérablement augmenté depuis 2011.

Département des marchés monétaires et de capitaux

9–12 septembre 1998 : Département de la monnaie et des changes — Gestion monétaire et développement du marché monétaire.

12–15 octobre 1999 : Département de la monnaie et des changes — Pratiques de gestion de la dette.

17–21 décembre 2001 : Département de la monnaie et des changes — Gestion de la liquidité de la banque centrale.

18–19 mai 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Évaluation des besoins en assistance technique.

16–31 janvier 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 1).

27–31 mars 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 2).

5–15 février 2007 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Politique monétaire.

21 novembre – 2 décembre 2011 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Marché des changes et opérations de la banque centrale.

21 novembre – 2 décembre 2011 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Supervision bancaire.

11 – 25 janvier 2012 — Actualisation du PESF.

25 avril – 7 mai 2012 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Renforcer le cadre de la politique monétaire et des opérations.

Mai 2012–en cours : Département des marchés monétaires et de capitaux — Expert résident en supervision bancaire à la Banque centrale de Tunisie.

16–29 avril 2013 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Évaluation des capacités institutionnelles de la Banque centrale.

1^{er}–10 mai 2013 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Cadre de garanties et mécanisme de fourniture de liquidités d'urgence.

24 mars–3 avril 2014 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Renforcement de la supervision bancaire.

31 mars–8 avril 2014 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Cadre pour la fourniture de liquidités d'urgence.

15–29 septembre 2014 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Évaluation des capacités institutionnelles de la Banque centrale - suivi (conjointement avec l'IDC).

17–28 novembre 2014 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Introduction d'un mécanisme d'adjudication de devises.

Département des finances publiques

31 janvier–14 février 1996 : Département des finances publiques — Évaluation de l'impact sur les recettes de l'Accord d'association avec l'UE.

24 janvier–5 février 2005 : Département des finances publiques — Politique fiscale.

8–21 septembre 2005 : Département des finances publiques — Administration fiscale.

6–19 décembre 2012 : Département des finances publiques — Politique fiscale.

23 janvier–5 février 2013 : Département des finances publiques — Modernisation de l'administration fiscale et réforme de l'administration douanière.

TUNISIE

22 août–4 septembre 2013 : Département des finances publiques — Mécanisme d’ajustement des prix des carburants.

28 août –10 juillet 2013 : Département des finances publiques — Gestion des finances publiques.

10-19 mars 2014 : Département des finances publiques — Réforme de la politique fiscale et administration fiscale.

11–20 juin 2014 : Département des finances publiques — Administration fiscale : élaboration du programme de réforme.

12–24 juin 2014 : Département des finances publiques — Politique fiscale : fiscalité indirecte.

14–25 juillet 2014 : Département des finances publiques — Gestion des finances publiques.

1^{er} octobre 2014 : Département des finances publiques — Politique fiscale : consultation sur les réformes fiscales avec le secteur privé, les IFI et le monde universitaire.

10-14 novembre 2014 : Département des finances publiques — Politique fiscale : participation aux Assises nationales de la fiscalité.

18–22 décembre 2014 : Département des finances publiques — Administration fiscale.

Département financier

19–28 février 2013 : Département financier — Évaluation des sauvegardes.

Statistiques

31 mars–4 avril 1997 : Département des statistiques — Introduction de nouveaux principes méthodologiques conformes à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*.

11–21 mai 1999 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

13–18 mai 1999 : Département des statistiques — NSDD (norme spéciale de diffusion des données).

17–27 octobre 2000 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

25–31 octobre 2000 : Département des statistiques — Finalisation des métadonnées de la NSDD.

1^{er}–15 juillet 2004 : Département des statistiques — Statistiques de finances publiques.

7–22 avril 2005 : Département des statistiques — RONC (rapport sur l’observation des normes et codes), module données.

18–27 février 2013 : Département des statistiques — Statistiques monétaires et financières.

24–26 avril 2013 : Département des statistiques — Données et métadonnées statistiques (SDMX)

19–26 février 2014 : Département des statistiques — Statistiques monétaires et financières.

1^{er}–12 décembre 2014 : Département des statistiques — Statistiques du secteur extérieur.

Département juridique

12–19 décembre 2003 : Département juridique — LBC/FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

4–7 février 2008 : Département juridique — Formation en matière de surveillance du marché financier et de la bourse dans le cadre de la LBC/FT.

2–15 mars 2014 : Département juridique — Loi bancaire et cadre de résolution bancaire.

19–30 mai 2014 : Département juridique — Loi sur la banque centrale et loi bancaire.

Institut pour le développement des capacités

21–22 novembre 2011 : Institut national de la statistique — Identification des besoins de formation de la Banque centrale de Tunisie

15–29 septembre 2014 : Institut pour le développement des capacités — Évaluation des capacités institutionnelles de la Banque centrale (suivi; conjointement avec le Département des marchés monétaires et de capitaux).

Des cadres tunisiens ont participé à des cours à Washington et dans plusieurs domaines de l'analyse et de la gestion macroéconomiques.

Représentant résident

Mme Giorgia Albertin a été nommée Représentante résidente du FMI en Tunisie en janvier 2014 et un Bureau de la représentation du Fonds a été ouvert à Tunis.

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(Au 18 mai 2015)

Une nouvelle note de stratégie intérimaire (NSI, exercice 2013-14) décrit le soutien du Groupe de la Banque mondiale à la Tunisie post-révolution. Elle a été examinée par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale le 3 juillet 2012. Cette note actualise une stratégie de partenariat-pays, qui était apparue inadaptée au nouveau contexte du pays. La nouvelle NSI a été préparée conjointement avec la SFI, avec la participation de l'AMGI. Elle appuyait un programme qui favorise la création d'emplois et un redressement tiré par le secteur privé, en mettant l'accent sur l'ouverture, l'égalité des chances et la responsabilisation. Pour atteindre son objectif primordial d'appui à la création d'emplois, le Groupe de la Banque a défini son soutien dans trois domaines d'intervention : i) l'établissement de bases propices à un regain de croissance durable et à la création d'emplois, ii) la promotion de l'inclusion sociale et économique et iii) le renforcement de la gouvernance : voix, transparence et responsabilisation. La SFI a aussi renforcé sa présence et a affecté du personnel à Tunis. La Banque mondiale vient de terminer un diagnostic-pays systématique, qui passe en revue les défis attendant la Tunisie en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion. Le plan de développement (2016–20) du nouveau gouvernement, qui sera présenté à la prochaine conférence des donateurs, constituera le socle du Cadre de partenariat-pays élaboré conjointement par la Banque mondiale, la SFI et l'AMGI.

Volumes de crédit

Après la révolution de 2011, les indicateurs de performances du portefeuille de la Banque en Tunisie, qui avaient fini par remonter durant les exercices 2014 et 2015, ont fortement baissé. Si les volumes de prêt ont culminé au cours de l'exercice 2011, avec l'approbation d'un prêt de 500 millions de dollars à l'appui des politiques de développement (PPD) pour la gouvernance et les opportunités et d'un prêt de 50 millions de dollars au titre du Mécanisme de financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), la BIRD n'a pris aucun nouvel engagement durant cet exercice; plusieurs opérations clés étaient en préparation pendant cette période et la Banque a présenté une note stratégique intérimaire au début du mois de juillet 2012, dans un contexte de complexité croissante des défis politiques, économiques et sociaux attendant la Tunisie post-révolution.

Durant l'exercice 2013, les engagements sont repartis à la hausse, dopés par l'avancement des réformes et le démarrage des PPD pour la gouvernance, les opportunités et l'emploi. Au cours de l'exercice suivant, de nouvelles opérations de prêt à l'investissement ont été approuvées. Au début de l'exercice 2015, en outre, le nouvel instrument «programme pour les résultats» a été utilisé, avec l'approbation d'un prêt de 300 millions de dollars en faveur du développement urbain et de la gouvernance locale.

Portefeuille existant

Actuellement, le portefeuille actif de la Banque en Tunisie, qui correspond à un engagement net de 1,12 milliard de dollars (en mai 2015), comprend un prêt de 300 millions de dollars lié au Programme pour les résultats et destiné à soutenir les services municipaux, approuvé en juillet 2014, un PPD de 250 millions de dollars entièrement décaissé et neuf opérations de financement de projets

d'investissement totalisant 519 millions de dollars. Il comprend également 12 subventions représentant un engagement de 50,3 millions de dollars. Le montant total non décaissé s'élève à 642 millions de dollars, soit 57 % du total des engagements.

Avec un portefeuille actif dépassant actuellement 1 milliard de dollars, les engagements de prêt à la Tunisie de la Banque mondiale ont atteint leur record absolu. Néanmoins, les décaissements de crédits à l'investissement n'ont atteint que 27,64 millions de dollars durant l'exercice 2014 et seulement 20,23 millions de dollars pour 2015. Le rythme de décaissement de ces crédits a ralenti, passant de 20,1 % pendant l'exercice 2011 à 11,1 % au cours de l'exercice 2012 et culminant à 19,9 % durant l'exercice 2013. L'exercice suivant a été marqué par un nouvelle décélération, à 15,4 %.

Le ralentissement du rythme de décaissement des crédits à l'investissement, tout comme les retards pris dans la préparation de nouvelles subventions de petite envergure et un certain nombre de problèmes d'exécution, sont imputables aux perturbations causées par la révolution et la transition politique, notamment des retards de la part des entités décentralisées et dans l'attribution de marchés relatifs à des projets, à laquelle les investisseurs devaient participer.

Instrument de prêt	N° d'identification du projet	Intitulé du projet	Date d'approbation par le Conseil	Clôture	Montant de l'engagement net (millions de dollars)	Solde total non décaissé (millions de dollars)
SIL	P086660	TN-Gestion des ressources naturelles II	17/6/2010	31/12/2015	36,10	28,14
	P119140	TN-Développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest IV	20/12/2010	30/6/2017	41,60	23,42
	P104266	TN-Efficience énergétique	30/6/2009	30/6/2015	40,06	18,94
	P132381	TN-Développement des exportations III	16/6/2014	31/12/2020	50,00	50,00
	P064836	TN-Approvisionnement en eau en milieu urbain	17/11/2005	30/6/2018	64,23	32,53
	P095847	TN- Investissement dans le secteur de l'eau II	19/5/2009	31/3/2015	30,60	7,93
	P099811	TN-Assainissement de Tunis-Ouest	06/7/2006	30/6/2015	66,80	12,75
	P117082	TN- Eaux usées de Tunis-Nord	17/6/2010	30/6/2017	39,40	35,12
	P124341	TN-Mécanisme de financement des MPME	14/7/2011	31/1/2018	150,00	100,00
	9				518,79	308,83
P4R	P130637	TN-Développement urbain et gouvernance locale	24/7/2014	31/12/2019	300,00	300,00
	1				300,00	300,00
PPD	P132709	TN – PPD Gouvernance, opportunités et emplois II	29/4/2014	30/6/2015	250,00	0,00
	1				250,00	0,00
FEM	P112568	TN - FEM Gestion des ressources naturelles II	17/6/2010	31/12/2015	9,73	7,49
	P118131	TN-FEM Eaux usées de Tunis-Nord	17/6/2010	31/12/2015	8,03	5,23
	P100478	TN - FEM Gestion des déchets d'activités sanitaires et des PCB	26/7/2012	31/5/2017	5,50	4,71
	P120561	Tunisie : Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique	22/1/2013	31/7/2018	4,27	3,41

RELATIONS AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

(Au 19 juin 2015)

En 2011, au lendemain du Printemps arabe, la Tunisie et trois autres pays de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (Égypte, Maroc et Jordanie) ont demandé le statut de pays d'opérations à la BERD. La Tunisie est devenue membre de la Banque en décembre 2011 et s'est vue accorder le statut de bénéficiaire/pays d'opérations en juin 2012.

La BERD a démarré ses activités en Tunisie par la fourniture d'assistance technique et un dialogue de politique économique, suivis d'investissements. Son bureau tunisien a été complètement opérationnel en juin 2013; elle a constitué un portefeuille de 18 opérations d'investissement représentant un engagement total de plus de 250 millions d'euros et concernant uniquement des projets relevant du secteur privé. Les investissements dans le secteur financier sont actuellement majoritaires et se concentrent sur l'appui aux PME, avec l'octroi de lignes de crédit à des banques locales et des participations aux fonds propres d'entreprises. En outre, la BERD a signé des accords sur la facilitation des échanges avec deux banques tunisiennes en vue de faciliter le commerce extérieur et d'appuyer les opérations d'importation et d'exportation des établissements locaux. La Banque a aussi financé directement un certain nombre de sociétés privées dans les secteurs de l'industrie alimentaire, de l'automobile et des télécommunications et continue d'œuvrer activement au développement des entreprises et à la promotion des possibilités d'investissement.

En Tunisie, on compte actuellement 18 opérations d'assistance technique financées par des donateurs, pour un montant de 3 millions d'euros, dont des activités particulières au pays : revue du secteur des transports, évaluation du cadre de financements sous-souverains, étude d'une initiative en faveur des énergies durables, évaluation environnementale et sociale et évaluation du droit tunisien.

On compte également 41 opérations régionales d'assistance technique représentant un financement d'environ 33 millions d'euros sur l'enveloppe approuvée. Il s'agit, entre autres, de l'Initiative de sécurité alimentaire, de la mise en œuvre du programme d'appui aux petites entreprises (formations en finance et gestion adaptées aux PME), du développement du marché local des capitaux, de l'élargissement de la Facilité en faveur des entreprises locales et du programme d'assistance directe aux entreprises au profit des sociétés agro-industrielles.

En Tunisie, le programme d'appui aux petites entreprises a fourni une assistance technique directe à près de 150 PME, pour un montant total de 2 millions d'euros (donateurs). La BERD intensifie ses activités d'appui aux petites entreprises grâce à un financement supplémentaire de 10 millions d'euros provenant du Programme européen d'appui à la compétitivité des services (PACS), dont bénéficieront les secteurs des services, du tourisme et de l'artisanat. L'accord avec l'UE a été signé en juin 2015 et devrait être mis en œuvre dans les cinq prochaines années.

Pour aider la Tunisie à s'attaquer à ses problèmes de réformes structurelles, la BERD prévoit d'axer ses opérations sur les priorités suivantes, en coordination avec d'autres IFI et avec des organismes bilatéraux :

- **Secteur financier.** La priorité est d'aider à restructurer des banques et à élargir l'accès au secteur financier pour soutenir le développement du secteur privé, de manière à remédier à un certain nombre de déficiences structurelles dans le secteur, notamment la prévalence de banques d'État fragiles, l'insuffisance d'accès aux financements pour les PME, et l'absence d'un marché local de capitaux fonctionnel.
- **Modernisation industrielle par le biais du secteur privé.** Le secteur privé tunisien a besoin d'appui pour promouvoir une production à plus forte valeur ajoutée et la création d'emplois durables.
- **Secteur de l'électricité et de l'énergie.** La priorité consiste à soutenir l'efficacité énergétique et améliorer la sécurité énergétique et le développement d'un secteur de l'énergie viable.
- **Secteur de l'infrastructure.** La BERD prévoit de faciliter l'obtention de concours financiers non souverains afin d'élargir l'accès à des services urbains de meilleure qualité et à des services publics plus efficaces.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(À fin août 2015)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
<p>Observation générale : les données communiquées sont suffisantes aux fins de la surveillance, mais nécessiteraient un renforcement dans le secteur financier.</p>	
<p>Comptes nationaux : en décembre 2010, l'Institut national de la statistique (INS) a publié les nouvelles séries statistiques de comptabilité nationale conformément au SCN 1993 (et non plus comme précédemment au SCN 1968) pour la période 1997-2009. Conformément aux directives internationales, l'INS utilise maintenant une méthode d'indice chaîne pour estimer la croissance du PIB. Des séries statistiques trimestrielles sur le PIB conformes à cette révision ont été récemment diffusées à prix constants et à prix courants sur le site web de l'INS. Ces améliorations sont les bienvenues et devraient apporter des indications plus précises sur l'évolution et les tendances de l'activité économique en Tunisie. Il serait utile pour la surveillance de recueillir et de diffuser plus fréquemment des données sur l'emploi, le chômage et les salaires. La Tunisie utilise pour les données sur le marché du travail l'option de flexibilité prévue par la NSDD en matière de périodicité et de délais de diffusion. Depuis fin 2011, les statistiques trimestrielles de l'emploi et du chômage sont diffusées avec un décalage de trois mois.</p>	
<p>Statistiques des finances publiques : la Tunisie produit des données annuelles sur les administrations publiques et des données trimestrielles de caisse relatives au budget de l'État selon le dispositif du MSFP 2001, mais certains domaines appellent encore des améliorations. Les statistiques budgétaires de l'administration centrale devraient être davantage approfondies en y incluant un délai d'un seul trimestre et des informations trimestrielles sur le bilan financier.</p>	
<p>Statistiques monétaires : la Banque centrale de Tunisie (BCT) n'est pas encore passée aux formulaires de déclaration standardisés (SRF) pour communiquer les statistiques monétaires et financières. La BCT a entrepris l'élaboration du SRF 1SR (pour la Banque centrale) et prévoit de solliciter l'assistance technique du Département des statistiques du FMI pour examiner et valider ce 1SR et formuler des recommandations sur la migration vers le SRF 2SR (pour les autres institutions de dépôt).</p>	
<p>Balance des paiements : les statistiques sont généralement suffisantes aux fins de la surveillance, mais des données plus détaillées sont nécessaires pour établir la balance des paiements trimestrielle ainsi qu'une position extérieure globale (PEG) trimestrielle. Pour obtenir des améliorations dans des domaines clés, qui faciliteraient d'ailleurs le passage au 6^e Manuel de la balance des paiements (MBP6), il faut trouver de nouvelles sources de données, y compris en utilisant les bases de données administratives existantes de la BCT et d'autres organismes publics. Les principaux changements attendus de l'adoption du MBP6 pourraient globalement se traduire par : i) un creusement du déficit de la balance des biens principalement lié à l'exclusion des flux bruts de biens destinés à être transformés; ii) une relative augmentation du solde de la balance des services (ajout des frais relatifs aux biens destinés à être transformés, des SIFIM, des réparations, etc.); iii) une baisse du solde des revenus primaires (comptabilisation des bénéfices réinvestis dans les débits); iv) des modifications du compte financier du fait d'une amélioration de la couverture et de la reclassification des transactions par catégorie fonctionnelle.</p>	
<p>Indicateurs financiers : les indicateurs financiers sont mis à disposition avec un décalage important et leur exactitude pâtit de problèmes d'informations sur la supervision bancaire et de gestion de bases de données.</p>	
II. Norme et qualité des données	
La Tunisie a adhéré à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) le 20 juin 2001.	Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 9 août 2006.
III. Communication d'informations à STA (facultatif)	
Des données sont actuellement communiquées aux fins de leur publication dans les <i>Statistiques financières internationales (SFI)</i> , le <i>Government Finance Statistics Yearbook</i> , le <i>Direction of Trade Statistics</i> et le <i>Balance of Payments Statistics Yearbook</i> .	

Tunisie—Tableau des indicateurs courants nécessaires à la surveillance
(À fin août 2015)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q
Avoirs de réserve internationaux des autorités monétaires et engagements constituant des réserves pour les autorités ¹	Juin 2015	Août 2015	M	M	M
Monnaie centrale	Juin 2015	Août 2015	M	M	M
Monnaie au sens large	Juin 2015	Août 2015	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Juin 2015	Août 2015	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Juin 2015	Août 2015	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Courant	Courant	Q	Q	Q
Indice des prix à la consommation	Juillet 2015	Août 2015	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	2011	Mai 2012	A	A	A
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	Juin 2015	Août 2015	M	M	I
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	T2 2015	Août 2015	Q	Q	Q
Solde extérieur courant	T2 2015	Août 2015	Q	Q	Q
Exportations et importations de biens	Juillet 2015	Août 2015	M	M	M
PIB/PNB	T2 2015	Août 2015	Q	Q	Q
Dette extérieure brute	T2 2015	Août 2015	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2014	Août 2015	A	A	A
<p>¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur indicative des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.</p> <p>² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.</p> <p>³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.</p> <p>⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) ainsi que des administrations des États fédérés et des administrations locales.</p> <p>⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.</p> <p>⁶ Y compris les positions brutes d'actifs et de passifs financiers extérieurs vis-à-vis de non-résidents.</p> <p>⁷ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).</p>					

Déclaration du représentant des services du FMI
Réunion du Conseil d'administration
30 septembre 2015

La présente déclaration porte sur l'accord récent relatif à l'augmentation des salaires entre 2016 et 2018 et sur les mesures préalables prises depuis la publication du rapport des services, le 17 septembre 2015. Les informations qu'elle contient ne modifient en rien les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI.

1. **Le gouvernement tunisien et le principal syndicat du pays ont signé un accord concernant une nouvelle série d'augmentations des salaires dans le secteur public pour 2016-2018.** Les autorités ont jugé que ce texte, signé le 22 septembre 2015, contribuerait de façon décisive à apaiser les tensions au cours des deux années à venir. Selon les estimations des services, qui se fondent sur des données préliminaires, la hausse généralisée de 4-5 % programmée en 2016 alourdira la masse salariale de 0,4 % du PIB en l'absence de mesures compensatoires. Regrettant cette nouvelle augmentation, qui alourdira encore une masse salariale déjà intenable et nuira à la compétitivité de l'économie tunisienne, les services exhortent les autorités à prévoir des mesures compensatoires dans le budget 2016, afin de contenir les hausses dans les limites de la masse salariale existante. En outre, il est indispensable de procéder rapidement à une réforme complète de la fonction publique pour maîtriser, puis réduire, la masse salariale.

2. **La recapitalisation de la Banque de l'Habitat (BH) est terminée.** Cette banque a été recapitalisée le 12 septembre, avec une injection de 110 millions de dinars. Les actionnaires existants, à savoir l'État (57 %) et les actionnaires privés, ont contribué à l'opération en fonction de leurs parts initiales. Cette injection de capitaux, ainsi que les garanties publiques explicites accordées à la BH et liées à l'encours des créances sur des entreprises publiques (mesure préalable) émises en septembre 2015, a porté le ratio de fonds propres de base de la BH à fin mars à 7,2 % et le ratio de fonds propres à environ 10 %. Ceci est conforme à la mesure préalable prévue pour la recapitalisation de la BH, comme l'ont vérifié les auditeurs de la banque.

3. **La Société Tunisienne des Banques (STB) a été recapitalisée.** La première phase de souscription s'est achevée le 14 septembre (mesure préalable) et toutes les autres phases, au terme desquelles le capital a été porté à 776,8 millions de dinars, ont pris fin le 18 septembre, avec près d'un mois d'avance sur le calendrier. Les actionnaires privés étant modérément intéressés, la part de l'État est passée de 51 à presque 80 %. Les garanties explicites accordés à la STB (mesure préalable) ont été (environ) moitié moindres que prévu, car l'encours des créances sur des entreprises publiques était moins élevé. Les autorités espèrent que ce sera suffisant pour porter le ratio des fonds propres de base au-dessus de 7 %

à fin juin ; ce point et le niveau résultant des fonds propres totaux seront vérifiés en octobre, après la certification des comptes à fin juin.

4. **Les services saluent les mesures prises par les banques pour respecter les normes prudentielles.** Ils soulignent la nécessité d'une mise à jour rapide des plans stratégiques existants, qui contribuera à garantir la conformité à la réglementation durant toute la période de restructuration. Les services pressent également les autorités tunisiennes de faire entrer des partenaires stratégiques dans la STB et la BH, y compris pour aider au processus de restructuration.

Déclaration de Jafar Mojarrad, Administrateur pour la Tunisie,
M. Mohammed Daïri, Administrateur suppléant, M. Abdelali Jbili, Conseiller principal,
et M^{me} Monia Saadaoui, Conseillère
30 septembre 2015

Au nom des autorités tunisiennes, nous remercions les services du FMI pour un rapport de qualité sur les consultations au titre de l'article IV et pour la sixième revue de l'accord de confirmation. Les autorités tunisiennes apprécient l'efficacité de la coopération des services du FMI qui a été bénéfique tout au long de la durée du programme, et expriment leur profonde reconnaissance à la Direction et au Conseil d'administration pour leur soutien continu durant la transition politique difficile de la Tunisie. L'analyse et les recommandations formulées par les services du FMI correspondent à l'évaluation et aux politiques des autorités tunisiennes elles-mêmes.

Présentation générale

La Tunisie a achevé avec succès sa transition politique, qui a été longue, difficile et lourde de risques. Mais le résultat est très positif : les institutions démocratiques ont été solidement ancrées dans un dialogue et un consensus politique. Comme il a été souligné durant la visite de la Directrice générale en Tunisie, la résilience sur les plans politique, social et économique a été le socle de cette transition. La persévérance des autorités tunisiennes dans la stabilisation économique est remarquable, en particulier avec en toile de fond, des attentats terroristes tragiques, des tensions sociales, un conflit dans le pays voisin, et une demande extérieure en berne. En dépit de ces chocs, la croissance est restée positive, l'inflation est maîtrisée, les tensions sur le taux de change se sont atténuées, et les déséquilibres budgétaires et extérieurs demeurent gérables.

Les autorités sont d'accord avec les services du FMI quant aux prévisions et risques potentiels, même si elles espèrent bénéficier de la reprise continue en Europe, de la baisse des prix du pétrole, ainsi que d'un apaisement des tensions sociales. Elles sont déterminées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer les risques qui sont sous leur contrôle. Le gouvernement actuel, qui a entamé son mandat quinquennal en février 2015, a exprimé sa détermination à améliorer la sécurité et lutter contre le terrorisme, à consolider la stabilité macroéconomique, à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles pour promouvoir la croissance et l'emploi, et à continuer de s'appuyer sur le dialogue, la bonne gouvernance et la communication pour remédier aux problèmes sociaux.

Les autorités s'emploient à élaborer une nouvelle vision pour le développement économique et social du pays, qui définira les priorités et les principales orientations stratégiques dans un plan pour le développement couvrant la période 2016–2020. Une première version de cette stratégie a été soumise au Conseil des ministres en juin 2015 et devrait être présentée lors d'une conférence internationale au début de l'année 2016.

Récente évolution économique

La reprise économique a été avortée par les attentats tragiques perpétrés au Musée du Bardo et à Sousse. Le tourisme et la confiance des investisseurs ont été durement touchés par ces actes terroristes, qui ont également lourdement pesé sur la croissance et la balance des paiements. En outre, une forte augmentation du nombre et de la durée des grèves durant le premier semestre de l'année a provoqué un arrêt complet de la production de phosphate pendant deux mois, d'où une décélération de la croissance. Les projections de croissance ont été révisées à la baisse, à 1 % pour 2015, soit environ la moitié du taux de l'année dernière. Toutefois, l'inflation demeure maîtrisée : elle est tombée à 4,2 % en août 2015 et devrait s'établir à 4,4 % en décembre 2015, en raison du durcissement progressif de la politique monétaire par la Banque centrale de Tunisie (BCT) et de la baisse des prix énergétiques et alimentaires. Le taux de chômage a reculé à 15,2 % au deuxième trimestre 2015 mais demeure à un niveau élevé, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Du fait de la chute des cours mondiaux du pétrole et de la morosité de l'activité économique, qui a entraîné une forte contraction des importations, le déficit courant devrait quelque peu s'améliorer en 2015, tout en restant élevé, à 8,5 % du PIB. Les réserves internationales brutes devraient continuer de représenter l'équivalent de quatre mois d'importations à la fin 2015, grâce à l'émission internationale de titres d'État en janvier 2015 et au décaissement de prêts multilatéraux. L'accès aux marchés financiers internationaux sans garantie de tiers à des conditions relativement favorables montre que les marchés gardent confiance dans la Tunisie.

Mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme a été satisfaisante compte tenu des circonstances exceptionnelles traversées par la Tunisie et des problèmes susmentionnés. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2014 et la fin mars 2015 ont été observés, dans une large mesure pour la plupart. Le solde budgétaire primaire minimum a également été largement atteint, de même que le plafond indicatif des dépenses courantes. Toutefois, le plancher indicatif des dépenses sociales n'a pas pu être respecté à cause des difficultés persistantes liées au système de livraison dans les régions éloignées. La sous-exécution persistante des dépenses d'investissement inscrites au budget s'explique par les difficultés d'absorption au cours de la période qui a suivi la révolution, comme l'ont observé les services du FMI, plutôt que par une mesure d'ajustement.

La mise en œuvre du calendrier des réformes structurelles établi par les autorités a été plus difficile que prévu compte tenu de l'instabilité sociale durant la transition politique et de la nécessité de parvenir à un consensus sur les principaux textes de loi et réformes.

Cependant, d'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, notamment l'adoption de plans de restructuration bancaire.

Au vu des résultats enregistrés dans le cadre de l'accord de confirmation, les autorités tunisiennes demandent l'achèvement de la sixième revue, acceptent les nouveaux critères de réalisation proposés pour la fin septembre 2015 ainsi que le calendrier des repères indicatifs structurels tels que décrits dans le MPEF, et demandent un rééchelonnement des décaissements, qui libérerait la dernière tranche de 143,25 millions de DTS lors de l'achèvement de la septième et dernière revue de l'accord de confirmation.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

En 2014, l'ajustement budgétaire a été meilleur que prévu. Le déficit structurel de l'administration centrale (hors effets conjoncturels et coût de la recapitalisation des banques) s'est établi à 3,3 % du PIB à la fin 2014, contre l'objectif de 4,1 % du PIB fixé dans le programme et 5,3 % en 2012. Cette amélioration a été possible principalement grâce à une hausse des recettes (TVA et contribution exceptionnelle sur les revenus compris), qui a entraîné une augmentation du ratio recettes/PIB ainsi qu'une forte diminution des dépenses, notamment due à la sous-exécution des investissements publics, comme mentionné précédemment.

Les événements défavorables de 2015 et le contexte économique international tendu ont conduit les autorités à assouplir modérément la politique budgétaire afin de favoriser la croissance et de relever les nouveaux problèmes de sécurité. Une loi de finances complémentaire a établi des mesures visant à augmenter les dépenses de sécurité, à soutenir le tourisme, et à renforcer les programmes pour les petites et moyennes entreprises (MPEF §8-10). Elle a également édicté une augmentation générale des salaires de l'ordre de 5 %, y compris pour la régularisation des accords salariaux conclus par le passé, tout en reportant à plus tard les recrutements et la mise en œuvre d'augmentations salariales convenues mais pas encore appliquées. Cette mesure est destinée à atténuer les tensions sociales croissantes.

Les autorités sont fermement résolues à prendre des mesures supplémentaires pour atteindre leurs objectifs budgétaires en 2015, notamment en réduisant les dépenses non salariales non essentielles. Elles demeurent déterminées à poursuivre l'ajustement budgétaire en 2016 et au-delà. À cet égard, elles ont l'intention de profiter de la baisse des cours internationaux du pétrole pour accélérer la réforme des subventions à l'énergie. Elles intégreront dans le budget 2016 une formule d'ajustement automatique des cours du pétrole afin de remplacer la formule asymétrique adoptée en janvier 2014. En parallèle, elles poursuivent la préparation des principales réformes concernant la gestion des impôts

et des finances publiques, qui amélioreront de manière durable la situation budgétaire et l'équité, et réduiront la dette publique. Il est prévu aussi d'accélérer l'exécution des investissements publics au moyen d'une série de mesures visant à renforcer la coordination entre les gouvernorats et l'administration centrale, à mettre en place des nouvelles procédures de passation des marchés, et à améliorer la surveillance et l'exécution.

Une réforme globale de la fonction publique est cruciale pour moderniser l'administration publique et freiner l'augmentation de la masse salariale. À cette fin, une stratégie sera élaborée en consultation avec le Conseil national du dialogue social, pour permettre une diminution progressive de la masse salariale de l'ordre d'environ 11 % du PIB à moyen terme.

Malgré un creusement du déficit budgétaire global depuis 2011, la dette publique de la Tunisie demeure viable et peu élevée par rapport aux autres pays de la région, et devrait le rester à moyen terme et dans les scénarios élaborés dans l'AVD. La Tunisie a toujours honoré ses obligations en matière d'endettement.

Politiques monétaire et de change

Le durcissement progressif de la politique monétaire et la chute des prix mondiaux des produits de base ont contribué à juguler l'inflation. La banque centrale a laissé ses taux inchangés en raison de la faiblesse de l'activité économique et de la morosité de la demande de crédit. Cette dernière est par ailleurs devenue un outil de signalement efficace, avec la convergence du taux du marché monétaire et du taux directeur. La BCT se tient prête à endiguer d'éventuelles pressions inflationnistes dues aux effets secondaires de l'augmentation salariale et de la dépréciation du taux de change.

Les autorités poursuivent la modernisation et le renforcement du cadre de politique monétaire. D'une part, des changements ont été effectués dans le but de réduire les risques que les opérations de refinancement représentent pour la banque centrale; d'autre part, des travaux, auxquels collabore la Banque de France, sont en cours pour moderniser le cadre opérationnel de politique monétaire, et notamment améliorer la qualité des prévisions de la liquidité et développer le marché interbancaire. Le projet de loi sur la réforme de la banque centrale a été présenté au Conseil d'administration de la BCT en juin 2015 et devrait être soumis au Parlement pour approbation en octobre 2015. Le projet, qui a bénéficié de l'assistance technique du FMI, a pour but d'octroyer une plus grande autonomie à la BCT et de mieux définir son mandat en ajoutant la stabilité financière à son objectif de stabilité des prix, tout en renforçant la gouvernance, la transparence et le cadre de responsabilisation.

La politique de change a bien été établie en fonction de l'évolution des marchés, laissant le dinar s'ajuster en fonction des paramètres fondamentaux. Les interventions effectuées sur le marché des changes ont permis de lisser les fluctuations excessives survenues après les attentats au Musée du Bardo. Les autorités restent déterminées à assouplir le taux de change et développer le marché des changes. En mai 2015, le Conseil d'administration de la BCT a adopté à ces fins une série de mesures, dont des adjudications de devises visant à faire peser davantage le marché dans la valorisation du dinar (MPEF §19). Ces adjudications de devises seront mises en place au mois d'octobre 2015 (repère structurel).

Stabilité du secteur financier

La stabilité du secteur financier demeure une haute priorité. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs parties de la réforme du secteur financier, notamment : (i) la recapitalisation et la restructuration des banques publiques, (ii) l'établissement d'un mécanisme de résolution bancaire, d'un mécanisme de garantie du crédit, et d'un mécanisme de prêteur en dernier ressort, et (iii) le renforcement de la surveillance bancaire.

Ayant reçu l'approbation législative en août 2015, la recapitalisation des trois banques publiques pour un total de 1 milliard de dinars (1 % du PIB) est en cours, conformément aux pratiques internationales. Les plans de restructuration ont été approuvés pour deux banques; les souscriptions à des augmentations de capital ont été conclues pour la Banque de l'Habitat (BH) et pour la Société tunisienne des banques (STB); et la cession d'actifs non stratégiques pour la Banque nationale agricole (BNA) a été amorcée. En outre, le gouvernement tient à veiller à ce que la mise en œuvre des plans d'actions révisés des banques recapitalisées soit adaptée au nouveau contexte économique. La BCT renforcera également la surveillance des banques publiques afin de s'assurer qu'elles respectent bien les normes prudentielles. Des contrats-plans seront établis pour garantir la convergence des indicateurs de résultats des banques publiques et de ceux du secteur privé, et ce, sur une base consolidée pour certains indicateurs (repère structurel pour la fin novembre 2015). Les autorités multiplient les efforts pour régler le problème des prêts improductifs, notamment par le biais d'un projet de loi révisé sur les faillites qui devrait être approuvé par le parlement en octobre 2015. En outre, des mesures urgentes et exceptionnelles ont été prises pour soutenir le secteur du tourisme après les attentats de Sousse. Ces mesures seront soumises à un suivi prudentiel spécial, tel que détaillé dans le MPEF, §25.

D'autres mesures importantes ont été instaurées pour renforcer la gouvernance des banques publiques et poursuivre leur restructuration. De nouveaux membres représentant le gouvernement ont été désignés au Conseil d'administration; les fonctions de Président et Directeur général ont été séparées, et les rôles du Conseil, de ses comités et de la Direction générale seront redéfinis. Par ailleurs, afin d'apporter l'expertise nécessaire en matière d'évaluation des risques et de gestion, un appel d'offres sera lancé au cours du

dernier trimestre de 2015 pour sélectionner une banque d'investissement en vue de l'entrée de partenaires techniques/stratégiques dans le capital des banques.

Réformes structurelles à moyen terme

À moyen terme, les autorités comptent faire avancer de manière décisive de vastes réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires, à drainer les investissements du secteur privé, et à accroître l'efficacité et la compétitivité. Un certain nombre de réformes clés sont à un stade de préparation bien avancé : il s'agit notamment de la refonte complète de la fiscalité et de la modernisation de l'administration fiscale, de la réforme du code des investissements, ainsi que de la loi sur les faillites. D'autres réformes nécessitant davantage de travail et de consultations préparatoires viendront se greffer au plan de développement 2016–2020, notamment la réforme du marché du travail, la restructuration des entreprises publiques, la gestion des dépenses publiques, la réforme de la fonction publique, et la réforme des retraites.

Les autorités apprécient le travail analytique effectué par les services du FMI dans le document de la série des questions générales sur le potentiel de croissance de la Tunisie et prennent bonne note des réformes nécessaires à l'exploitation de ce potentiel. Elles sont conscientes des obstacles au climat des affaires, dont une grande partie ont été placés par le régime d'avant la révolution, et sont déterminées à améliorer la situation en collaborant étroitement avec les parties prenantes et les partenaires internationaux.

Conclusion

La Tunisie continue de faire face à des problèmes gigantesques, exacerbés par les deux attentats terroristes, mais elle a su faire preuve de résilience et de solide détermination pour mettre en œuvre le calendrier des réformes dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Les autorités sont résolues à poursuivre à moyen terme une stratégie axée sur l'accélération de la croissance et de la création d'emplois, tout en veillant à résorber les déséquilibres macroéconomiques. Elles se réjouissent de poursuivre leur collaboration étroite avec le FMI et autres partenaires dans le but d'atteindre leurs objectifs.